



Service Immeubles, Patrimoine et
Logistique

Division Projets et
Travaux

Place de la Riponne 10
1014 Lausanne

CONCOURS D'ARCHITECTURE POUR LE CENTRE D'ENSEIGNEMENT
POSTOBLIGATOIRE DE NYON
GYMNASE ET ECOLE PROFESSIONNELLE COMMERCIALE



RAPPORT DU JURY
CONCOURS D'ARCHITECTURE EN PROCEDURE OUVERTE A DEUX DEGRES
ETAT DE VAUD
MAI 2008

TABLE DES MATIERES

1^{er} DEGRE

A – EXTRAITS DU REGLEMENT-PROGRAMME

1. Extraits du règlement
2. Composition du jury
3. Calendrier du concours
4. Documents demandés aux concurrents
5. Présentation des documents
6. Identification et anonymat
7. Critères d'appréciation des propositions
8. Documents annexes

B – EXTRAITS DU CAHIER DES CHARGES

9. Objectif du concours
10. Développement durable
11. Dispositions légales applicables
12. Terrain et périmètre du concours
13. Caractéristiques du lieu, domaine bâti, espaces publics et circulations
14. Accès et circulation des élèves

C – PROGRAMME DES LOCAUX ET SURFACES

D – REPONSES AUX QUESTIONS

E – CONTROLE TECHNIQUE

15. Délais
16. Numéros et devises
17. Examens des documents
18. Admission au jugement

F – APERCU DES PROJETS

19. Premier tour d'élimination
20. Second tour d'élimination
21. Troisième tour d'élimination
22. Tour de rattrapage

G – APERCU ET CRITIQUE DES SEPT PROJETS RETENUS AU 2^{ème} DEGRE

H – CONSIDERATIONS GENERALES A L'ISSUE DE L'EXAMEN DES PROJETS DU 1^{er} DEGRE

A - EXTRAITS DU REGLEMENT-PROGRAMME DU 1^{er} DEGRE

1. Extraits du règlement

Genre de concours

Le présent concours est un concours de projet en procédure ouverte qui se déroule en deux degrés. Le premier degré du concours correspond aux prestations d'architecte pour une recherche de parti architectural. Le second degré correspond aux prestations d'architecte pour un avant-projet, avec constitution d'un groupe de mandataires spécialisés.

Déroulement du concours

Le 1^{er} degré du concours doit permettre au jury de retenir un ou plusieurs partis. Le jury sélectionnera environ six à douze projets, appelés à être développés au 2^{ème} degré.

Le 2^e degré permettra le développement des projets retenus. Cette phase fera l'objet d'un règlement-programme complété, tenant compte des résultats du 1^{er} degré.

L'anonymat des projets des concurrents au 1^{er} degré sera maintenu pour le 2^{ème} degré. La relation entre concurrents et projets / devises n'étant connues que du notaire.

Les participants recevront le règlement-programme du 2^{ème} degré incluant les éventuelles considérations générales concernant le premier degré et tous les éléments utiles pour le 2^{ème} degré. Chaque concurrent recevra séparément la critique individuelle de son projet qui lui sera remise par l'intermédiaire du notaire. Par leur confirmation de participation au 2^{ème} degré, les concurrents retenus s'engageront à un devoir de réserve à l'égard des tiers pour préserver l'anonymat du projet. Aucun échange d'information concernant le concours, autre que ceux qui sont prévus par les règlements des 1^{er} et 2^{ème} degrés, n'aura lieu entre les concurrents, les membres du jury, l'organisateur ou le secrétariat du concours, sous peine d'exclusion.

2. Composition du jury

Président :

Alexandre Antipas

Membres professionnels :

Andrea Bernasconi
Geneviève Bonnard
Eric de Muralt
Eric Perrette
Sandra Maccagnan
Philippe Meyer
Astrid Staufer

Membres non professionnels :

Séverin Bez
Guy Curtet
Yves Deluz
Claude Dupertuis
Roland Jeannet

Suppléants :

Alexandre Blanc
Marie-Christine Gilbert-Ostrini
Maxline Stettler
Christina Zoumboulakis

Experts :

Yves Roulet
Jörg Widmer

3. Calendrier du concours

| | |
|---|-------------------|
| ouverture des inscriptions : | 2 juillet 2007 |
| délai d'inscription : | 24 août 2007 |
| retrait des maquettes dès le : | 16 juillet 2007 |
| questions jusqu'au : | 27 juillet 2007 |
| réponses du jury : | 13 août 2007 |
| rendu des projets du 1 ^{er} degré : | 28 septembre 2007 |
| rendu des maquettes du 1 ^{er} degré : | 12 octobre 2007 |
| jugement du concours du 1 ^{er} degré : | fin octobre 2007 |

4. Documents demandés aux concurrents

- Situation dans le contexte urbain, échelle 1 / 2'000 (rendu en noir sur fond blanc)
 - Le plan de situation sera établi sur la base du plan de cadastre (document d) remis aux concurrents et comprendra l'implantation des bâtiments existants et projetés, leurs aménagements extérieurs, le tracé des voies de circulations, l'accès pour piétons et véhicules, le traitement de l'espace paysager (végétation et arborisation). Le nord sera dirigé vers le haut de la feuille.
- Plans nécessaires pour la compréhension du projet, échelle 1 / 500 (rendu en noir sur fond blanc)
 - Les plans des différents niveaux seront orientés comme le plan de situation. Ces dessins devront comporter la désignation abrégée des groupes de locaux du programme (le détail des locaux n'est pas exigé), leur surface nette, les cotes d'altitude sur sol fini et la position des lignes de coupe. Les plans des niveaux en contacts avec le sol devront représenter les aménagements extérieurs environnants. Les cotes d'altitude et les courbes de niveaux principales seront représentées sur le plan du rez-de-chaussée.
 - Les coupes et les élévations seront représentées avec le sol orienté vers le bas de la feuille. Ces dessins devront mentionner les cotes d'altitude sur sol fini et les hauteurs des gabarits et corniches
- Planche explicative (maximum une planche, rendu libre)
- Rapport du calcul des surfaces et du volume selon SIA 416
 - Le calcul des surfaces utiles (SU) et des surfaces de plancher (SP) sans parking souterrain.
 - Le calcul du volume bâti (VB) sans parking souterrain.
- Documents pour les contrôles techniques
 - Les réductions des planches de concours au format A4.
 - Le calcul des surfaces et du cube en deux exemplaires.
- Enveloppe d'identification
 - Une enveloppe cachetée de format C5 neutre, sur laquelle figurera la devise et la mention "Concours d'architecture pour le Centre d'enseignement postobligatoire de Nyon, gymnase et école professionnelle commerciale", qui comprendra la fiche d'identification, dûment remplie (avec mention des collaborateurs) sur la base du document remis aux concurrents (annexe b_07), ainsi qu'un bulletin de versement avec les coordonnées bancaires du concurrent et un cd-rom avec l'ensemble du rendu au format pdf.
- Maquette, échelle 1:500 (rendu en blanc)
 - La maquette du projet et des aménagements extérieurs sera réalisée sur le fond en plâtre mise à disposition des concurrents (document e) et sera emballée dans sa caisse d'origine. La caisse portera la même mention que l'enveloppe d'identification.

5. Présentation des documents

Le rendu pour l'affichage du projet est limité au maximum à 4 planches de format A1 horizontal (60 x 84 cm). Tous les plans seront orientés dans le même sens avec le nord dirigé vers le haut de la feuille. Les planches excédentaires seront éliminées du jugement.

Tous les plans seront présentés sur papier et dessinés sur fond blanc. Les textes seront en langue française. Liberté complète d'expression graphique est accordée pour la partie explicative. Les maquettes seront présentées en blanc.

6. Identification et anonymat

Les projets remis sous le couvert de l'anonymat, dans un cartable et non-plié uniquement, seront transmis par voie postale à l'adresse du secrétariat du concours au plus tard le 28 septembre 2007, le timbre postal faisant foi. Afin de respecter l'anonymat, un projet remis directement au secrétariat du concours ne sera pas accepté.

Les maquettes seront réceptionnées par une personne neutre le 12 octobre 2007 entre 14:00 et 17:00 à l'adresse suivante: Ecole cantonale d'art de Lausanne, avenue de l'Elysée 6, 1006 Lausanne.

Tous les documents, la maquette et les emballages du projet comporteront la mention "Concours d'architecture pour le Centre d'enseignement postobligatoire de Nyon, gymnase et école professionnelle commerciale" ainsi qu'une devise qui sera également reportée sur l'enveloppe cachetée contenant la fiche d'identification.

Tous les concurrents qui auront déposé une proposition au 1^{er} degré s'engagent à un devoir de réserve et à ne pas rendre leur projet public avant la publication des résultats du 2^e degré.

7. Critères d'appréciation des propositions

Les projets seront examinés au vu de leur contribution au développement durable et de leurs qualités concernant les critères suivants (l'ordre des critères n'indique pas une hiérarchie) :

- insertion dans le site et relation avec le bâtiment existant
- traitement architectural et adéquation au thème
- fonctionnalité
- potentiel d'adaptabilité
- traitement des espaces extérieurs
- environnement et énergie
- utilisation du bois
- prise en compte du maintien de l'enseignement durant les travaux (phasage éventuel)
- économie du projet
- choix structurels

Le recours au bois fait partie des attentes du maître d'ouvrage.

Le Jury se réserve le droit d'adapter les critères ci-dessus à l'occasion du 2^{ème} degré du concours.

8. Documents annexes

Annexe 1 : extraits du plan d'extension de la Commune de Nyon

Annexe 2 : addenda au plan d'extension "Les Ruettes"

Annexe 3 : vue aérienne du site

Annexe 4 : plans, coupes et élévations du Gymnase existant, échelle 1 / 100

Annexe 5 : divers extraits historiques

B - CAHIER DES CHARGES DU 1^{er} DEGRE

9. Objectif du concours

Le Maître de l'ouvrage attend des concurrents des propositions présentant un soin particulier dans les domaines suivants, sans hiérarchie particulière :

- **Maintien de l'activité scolaire**
Le maintien de l'activité scolaire sur le site pendant la durée de travaux, y compris dans les pavillons provisoires, est impératif. Les pavillons provisoires peuvent être démolis au profit d'une extension définitive pour autant que le relogement des 20 salles de cours actuelles soit assuré pendant la durée des travaux (relocalisation ou réalisation en plusieurs phases).
- **Cohérence des interactions et de la cohabitation entre les institutions**
La création d'un centre d'enseignement postobligatoire à Nyon provient du regroupement du Gymnase et de l'Ecole professionnelle commerciale. L'enjeu du présent concours est de déterminer les interactions et les termes de cette nouvelle cohabitation.
- **Traitement des accès et circulations entre les bâtiments, ancien et nouveau(x)**
Une liaison cohérente avec le bâtiment existant est souhaitée par le maître de l'ouvrage afin de favoriser la polyvalence et la cohésion du site avec, comme corollaire, la redéfinition des accès.
- **Pôle administratif**
Dans le but de favoriser la création d'un ensemble cohérent, l'hypothèse qui a été retenue consiste à créer un pôle administratif unique, en regroupant le secrétariat et la salle des maîtres actuels avec les besoins nouveaux.
Le positionnement centralisé de ce nouveau pôle administratif, comprenant l'administration et les locaux pour les enseignants, doit définir le point névralgique du futur centre d'enseignement. Le 1^{er} degré du concours permettra de tester la validité de cette hypothèse.
- **Parking souterrain**
Le remplacement du parking public actuel en plein air par un parking souterrain de 200 places et la réorganisation des cheminements piétonniers font partie intégrante du concours.

10. Développement durable

Compte tenu de l'importance des investissements et des impacts que le bâtiment est mené à susciter, les secteurs d'activités liés au bâtiment et à sa construction sont appelés à apporter une contribution importante au développement durable par une démarche appropriée et soucieuse des besoins et du site, notamment par les mesures suivantes, en référence à la recommandation SIA 112/1 construction durable :

- conciliation de plusieurs exigences, dès le départ du projet, en particuliers celles de l'utilisateur, de la culture architecturale, de l'environnement et de l'économie.
- recouvrement de la totalité du cycle de vie des ouvrages, de leur construction (matériaux, mise en œuvre, assemblage) à leur déconstruction (recyclage, élimination des déchets) en passant par leur utilisation (exploitation, entretien, rénovation).
- recherche de solutions d'ordre architectural, constructif et technique, qui soient durables, adaptables à des besoins futurs et économes en ressources (sol, eau, matières, énergies, budgets), de faibles charges environnementales (pollutions, nuisances, déchets), respectueuses des équilibres naturels (climat, biodiversité, cycle de renouvellement des ressources) et favorisant un coût global avantageux sur la durée de vie des ouvrages.
- enfin, par cette construction, le maître de l'ouvrage souhaite donner une impulsion forte en faveur de l'utilisation du bois en tant que matériau de construction, et demande aux concurrents de maximiser le recours à ce matériau. Une attention particulière devra toutefois être donnée au traitement de la problématique de protection contre le feu.
- mobilité douce : concept de desserte piétons et transport public, accessibilité partout, pour tous

11. Dispositions légales applicables

L'addenda au plan d'extension "Les Ruettes", dont la mise en vigueur est effective depuis le 14 février 2005 fait office de base légale sur l'entité du site.

Ainsi la volumétrie des nouveaux bâtiments, à implanter dans le périmètre du concours, est limitée dans son gabarit et sa hauteur à la cote d'altitude maximale de 421.00 mètres au-dessus de la mer. Les surfaces brutes de plancher habitables ne dépasseront en aucun cas les 12'000 m², dont 2000 m² au moins seront situés en dessous du niveau du terrain naturel.

La proximité (moins de 50 mètres) des voies ferrées des CFF de l'axe Genève-Lausanne, mais surtout la pénétrante du réseau ferroviaire régional, reliant Nyon à Crassier, au travers du périmètre provoquent des contraintes sur le site qui ne sont pas à sous-estimer.

Les dispositions légales propres au domaine ferroviaire sont applicables dans ces deux cas. La construction d'une troisième voie entre Lausanne et Genève, entièrement sur le domaine ferroviaire n'exerce pas d'influence directe sur le périmètre du concours. La ligne ferroviaire reliant Nyon à Crassier, sur laquelle ne circule que peu de convois, peut faire valoir une dérogation, à savoir un empiètement sur le domaine ferroviaire. La construction de bâtiments en dessus et en dessous de la voie ferrée est imaginable pour autant que les gabarits inconstructibles de sécurité suivants soient garantis: 3 mètres de chaque côté de l'axe des voies en plan, 5 mètres au dessus des voies et 2 mètres en dessous de celles-ci en coupe. Ces deux lignes resteront obligatoirement en fonction durant la durée des travaux.

12. Terrain et périmètre du concours

Périmètre d'évolution des constructions :

L'addenda au plan d'extension prévoit expressément ce périmètre destiné à recevoir les constructions nouvelles.

Périmètre du concours :

Ce périmètre élargi permet de considérer le site dans son ensemble et donne la possibilité aux concurrents de traiter la liaison avec le bâtiment existant. En effet, des éléments de liaison et des aménagements extérieurs peuvent y prendre place.

Des pavillons provisoires, construits en deux phases (2003 et 2007) pour répondre aux besoins croissants en espaces d'enseignement du Gymnase avoisinant, ont été implantés sur la partie du site anciennement réservée aux équipements sportifs. Ces pavillons devront impérativement être enlevés à la fin du chantier.

La prise en compte du système piétonnier existant ainsi que son extension (notamment entre la Route de Clémenty et la Rue de la Morâche) et sa pérennité doivent être assurés et développés avec la réalisation des nouvelles constructions. Leur tracé peut cependant varier et être réinterprété suivant l'implantation du bâtiment futur. La liaison piétonne qui traversera la voie ferrée Nyon-Crassier doit être réalisée soit en dessus, soit en dessous de celle-ci afin de garantir une sécurité totale des usagers.

Le site présente une sensibilité au bruit de degré III, qui réclame des solutions et des mesures adéquates. Des mesures architecturales appropriées permettront de réduire l'exposition au bruit, vers les voies cff et la route de Clémenty, afin de garantir un enseignement de qualité.

Le renforcement des plantations existantes le long des voies ferrées des CFF et de la route de Clémenty est demandé.

13. Caractéristiques du lieu, domaine bâti, espaces publics et circulations

Un unique branchement à la route de Clémenty doit permettre un accès optimisé au futur parking, une concentration des flux de circulation motorisés, une entrave minimale sur le site et une amélioration des mesures de sécurité autour du passage à niveau enjambant la voie ferrée.

Les besoins en matière de places de stationnement pour les voitures se répartissent comme suit: 150 places pour la commune (en remplacement du parking actuel) et 100 places (dont 50 en surface) pour le Gymnase et l'EPCN. L'emprise du parking souterrain est limitée pour des raisons économiques à 200 places de parc pour les voitures. L'ensemble du site nécessite environ 200 places supplémentaires pour

les deux-roues. Le Gymnase actuel dispose en outre d'une quarantaine de places de parc pour les vélos et d'une cinquantaine de places pour les scooters situés sous la rampe d'accès à l'entrée principale du bâtiment existant.

Un plan de mobilité pour les étudiants et le corps enseignant devra être élaboré par l'utilisateur lors de la mise à l'enquête du projet lauréat.

La commune de Nyon souhaite toutefois, et dans une vision à long terme, construire des parkings d'échange en périphérie de la Ville et mettre en place un système de navette depuis ces nouvelles interfaces.

L'exposition aux nuisances de la zone d'habitation adjacente à la parcelle doit être minimisée.

14. Accès et circulation des élèves

Le site des Ruettes est situés à proximité immédiate, cinq minutes à pied, de la gare CFF de Nyon et du terminus de la ligne régionale du Nyon – St-Cergue. A cette offre s'ajoute les lignes de bus reliant les localités environnantes (notamment Prangins, Gland, Crassier).

Actuellement on estime que l'arrivée des élèves se répartit de la manière suivante:

- environ 2/3 via la route de Divonne (bus, voiture, scooters, vélo, à pied) et empruntent la rampe d'accès.
- environ 1/3 via le rail, en longeant les voies CFF, et accèdent au bâtiment depuis le sud, par la cour.

Les élèves arrivent par vagues successives à 8:15, 9:00 et 10:00. On peut dire qu'en moyenne, en fonction des jours, 3/5 des élèves commencent à 8:15, 1/5 à 9:00 et 1/5 à 10:00. L'intention de la direction est de densifier les matinées et donc, de faire commencer un maximum d'élèves le plus tôt possible.

La cafétéria actuelle (dans le bâtiment existant) constitue un pôle important d'attraction aussi bien à l'arrivée des élèves qu'à la pause de 10:00. Les informations d'ordre générales sont affichées dans la cafétéria, manifestement trop petite pour le nombre actuel d'élèves. Depuis la cafétéria, les élèves gagnent leurs salles de cours respectives. Les délégués de classe et ceux qui ont une raison pour s'y rendre passent au secrétariat avant de rejoindre leurs classes.

C - PROGRAMME DES LOCAUX ET SURFACES DU 1^{er} DEGRE

Le programme est défini par secteurs d'activités et par type d'espace suivant leur fonctionnalité. Les surfaces utiles suivantes ne comprennent pas les surfaces de circulation, de dégagement et de construction.

| Code | Désignation / Locaux | Nbre | Surface nette | Total | Remarque |
|----------|---|------|---------------|--------------|--------------------------------|
| 1 | Locaux d'enseignement | | | 2'944 | |
| 1.1 | Salles polyvalentes Gymnase | 22 | 64 | 1'408 | Hauteur libre 3 m |
| 1.2 | Salles polyvalentes EPCN | 22 | 64 | 1'408 | Hauteur libre 3 m |
| 1.3 | Salles de travail élèves | 4 | 32 | 128 | Hauteur libre 3 m |
| 2 | Salles spéciales non bruyantes | | | 544 | |
| 2.1 | Espaces informatisés en libre accès | 2 | 64 | 128 | |
| 2.2 | Salles informatiques | 6 | 64 | 384 | |
| 2.3 | Dépôt / Rangement | 1 | 32 | 32 | Attenant à 2.2 |
| 3 | Salles spéciales bruyantes | | | 112 | |
| 3.1 | Salles de musique | 1 | 96 | 96 | A l'usage unique du Gymnase |
| 3.2 | Dépôt instruments | 1 | 16 | 16 | Attenant à 3.1 |
| 4 | Locaux enseignants (pour l'ensemble) | | | 336 | |
| 4.1 | Salle des maîtres | 1 | 128 | 128 | Positionnement central |
| 4.2 | Vestiaires enseignants hommes | 1 | 32 | 32 | Proche à 4.1 |
| 4.3 | Vestiaires enseignants femmes | 1 | 32 | 32 | Proche à 4.1 |
| 4.4 | Salles de travail informatisée | 2 | 64 | 128 | Proche à 4.1 |
| 4.5 | Local polycopie enseignants | 1 | 16 | 16 | Proche à 4.1 |
| 5 | Administration (pour l'ensemble) | | | 488 | Proche de 4 |
| 5.1 | Direction | 2 | 32 | 64 | Attenant à 5.3 |
| 5.2 | Doyens / Administrateur | 6 | 16 | 96 | Bureaux séparés |
| 5.3 | Secrétariat | 1 | 96 | 96 | Avec 2 zones identifiables |
| 5.4 | Comptabilité | 2 | 16 | 32 | Attenant à 5.3 |
| 5.5 | Local polycopie administration | 1 | 32 | 32 | Impression et guichet de vente |
| 5.6 | Staff informatique (maintenance) | 1 | 32 | 32 | |
| 5.7 | Local serveur | 1 | 8 | 8 | |
| 5.8 | Salle de conférence (30 places) | 1 | 96 | 96 | |
| 5.9 | Parloirs | 2 | 8 | 16 | |
| 5.10 | Médiation | 2 | 8 | 16 | |
| 6 | Services généraux | | | 562 | |
| 6.1 | Auditoire | 1 | 192 | 192 | Amphithéâtre de 200 places |
| 6.2 | Dépôt / Local régie | 1 | 18 | 18 | Proche à 6.1 |
| 6.3 | Cafétéria élèves (y.c. office) | 1 | 352 | 352 | Avec accès sur l'extérieur |
| | Médiathèque | | | | Dans le bâtiment existant |
| | Restaurant | | | | Dans le bâtiment existant |

| Code | Désignation / Locaux | Nbre | Surface nette | Total | Remarque |
|-----------------------------------|------------------------------------|------|---------------|--------------|--------------------------------|
| 7 | Espaces auxiliaires | | | 584 | |
| 7.1 | Casiers élèves | | | | 500 casiers à répartir |
| 7.2 | Coins détente, rencontre | 3 | 32 | 96 | A répartir |
| 7.3 | Sanitaires filles | 1 | 96 | 96 | A répartir |
| 7.4 | Sanitaires garçons | 1 | 96 | 96 | A répartir |
| 7.5 | Sanitaires maîtres femmes | 1 | 24 | 24 | Proche des locaux enseignants |
| 7.6 | Sanitaires maîtres hommes | 1 | 16 | 16 | Proche des locaux enseignants |
| 7.7 | Sanitaires administration femmes | 1 | 24 | 24 | Proche de l'administration |
| 7.8 | Sanitaires administration hommes | 1 | 16 | 16 | Proche de l'administration |
| 7.9 | Infirmierie | 1 | 16 | 16 | A répartir |
| 7.10 | Bureau conciergerie | 1 | 16 | 16 | |
| 7.11 | Local concierge | 1 | 16 | 16 | Attenant à 7.10 |
| 7.12 | Economat (accès livraison) | 1 | 40 | 40 | |
| 7.13 | Archives | 1 | 96 | 96 | Attenant à 7.12 |
| 7.14 | Vestiaires femmes | 2 | 8 | 16 | A répartir |
| 7.15 | Vestiaires hommes | 2 | 8 | 16 | A répartir |
| 7.16 | Liaison avec l'extension | | | | Selon besoins |
| 8 | Sport | | | 2'204 | |
| 8.1 | Salle de sport triple (omnisport) | 1 | 1'196 | 1'196 | 46 x 26 m, hauteur libre 9 m |
| 8.2 | Hall d'entrée | 1 | 70 | 70 | Accès indépendant pour société |
| 8.3 | Salle de théorie | 1 | 50 | 50 | |
| 8.4 | Local d'engins intérieurs | 3 | 70 | 210 | Attenant à 8.1 |
| 8.5 | Local d'engins extérieurs | 1 | 30 | 30 | |
| 8.6 | Petit matériel scolaire | 1 | 30 | 30 | |
| 8.7 | Vestiaires filles et garçons | 6 | 25 | 150 | |
| 8.8 | Douches | 6 | 25 | 150 | y.c. séchage |
| 8.9 | Local des maîtres | 1 | 35 | 35 | y.c. sanitaires |
| 8.10 | Local arbitre | 2 | 10 | 20 | y.c. sanitaires |
| 8.11 | Salles de musculation | 2 | 80 | 160 | Proche de 8.7 |
| 8.12 | Infirmierie | 1 | 10 | 10 | |
| 8.13 | Local de nettoyage | 1 | 20 | 20 | |
| 8.14 | Gradins escamotables | | | | 300 places assises |
| 8.15 | WC garçons | 3 | 6 | 18 | Proche de 8.7 |
| 8.16 | WC filles | 3 | 6 | 18 | Proche de 8.7 |
| 8.17 | WC handicapés | 1 | 5 | 5 | Accessible depuis 8.2 |
| 8.18 | WC spectateurs hommes | 2 | 8 | 16 | Accessible depuis 8.2 |
| 8.19 | WC spectateurs femmes | 2 | 8 | 16 | Accessible depuis 8.2 |
| 9 | Places de parc | | | | |
| 9.1 | Parking souterrain | | | | 200 places de parc |
| 9.2 | Parking à l'air libre | | | | 50 places |
| 9.3 | Parking deux-roues | | | | 200 places |
| 10 | Aménagements extérieurs | | | | |
| 10.1 | Espaces de détente | | | | Aux alentours de l'extension |
| 10.2 | Cheminements piétonniers | | | | |
| 11 | Installations en plein air* | | | | |
| 11.1 | Aire tous temps omnisport | 1 | 1'850 | 1'850 | 37 x 50 m, y.c. dégagements |
| 11.2 | Terrain de jeu (basket) | 1 | 390 | 390 | 26 x 15 m, y.c. dégagement |
| 11.3 | Terrain de jeu (beach-volley) | 1 | 330 | 330 | 22 x 15 m, y.c. dégagement |
| 11.3 | Piste finlandaise | | | | Tour de 400 m |
| TOTAL SU (surfaces utiles) | | | | 7'774 | |

Au vue de l'exiguïté du site, les besoins concernant les installations en plein air sont donnés à titre indicatif. Les concurrents peuvent s'en écarter. Le maître de l'ouvrage souhaite cependant promouvoir la pratique du sport à l'extérieur. L'emplacement de terrain de sport sur les toitures prendra en compte les éventuelles gênes pouvant être occasionné par de telles activités.

D – REPONSES AUX QUESTIONS DU 1^{er} DEGRE

Généralités

Q1

La dernière phrase du point 24 est incohérente. Pourriez-vous préciser?

R1

La dernière phrase du point 24 est modifiée comme suit: Le Jury se réserve le droit d'adapter les critères ci-dessus à l'occasion du 2^{ème} degré du concours.

Q2

Combien d'inscriptions valides au présent concours le secrétariat a-t-il enregistré?

R2

Etant donné que le délai d'inscription n'est pas clos, aucune réponse pertinente ne peut être donnée à cette question.

Q3

Point 17 "Documents demandés aux concurrents lors du 1er degré"

Faut-il vous rendre le calcul des surfaces et du volume selon la norme SIA 416 et le calcul du cube selon la norme SIA 116? Car sous la rubrique "Documents pour le contrôle technique" vous mentionnez le calcul des surfaces et du cube en deux exemplaires.

R3

Le calcul des surfaces et du volume est à rendre en deux exemplaires selon la norme SIA 416.

Q4

Point 18 "Présentation des documents"

Pourriez-vous préciser le nombre d'exemplaires des planches A1 à rendre (sans les réductions)?

R4

Le rendu est limité à un maximum de quatre planches de format A1 horizontal en un exemplaire.

Q5

Point 21 "Identification et anonymat"

Est-il possible d'envoyer les projets roulés dans un tube?

R5

Non, les projets seront rendus dans un cartable.

Périmètre élargi

Q6

Une incohérence existe entre le périmètre élargi figurant sur le plan technique et celui figurant sur la couverture du règlement-programme.

Sur le plan technique, ce périmètre inclut les jardins familiaux situés le long de la voie ferrée ainsi qu'une partie des parcelles privées au nord du site. Quel est le plan qui fait foi?

Q7

Au point 33, le périmètre du concours fait référence à un tracé jaune sur le plan de situation. Ce plan de situation est-il uniquement celui de la page de garde du règlement-programme?

Q8

Nous avons deux limites figurant sur le plan masse, l'une étant incluse (le périmètre d'évolution des constructions) dans l'autre (le périmètre élargi).

Des éléments bâtis peuvent-ils occuper le périmètre élargi?

R6 / R7 / R8

Sur la page de garde du règlement-programme, le tracé jaune fait référence au périmètre élargi, le tracé rouge au périmètre d'évolution des constructions. Cependant cette illustration ne figure qu'à titre indicatif, le tracé des périmètres étant dessiné de façon précise sur le plan technique.

Le périmètre élargi permet d'appréhender l'ensemble du site sans pour autant pouvoir y implanter de nouveaux bâtiments, liaison(s) avec le Gymnase existant exceptée(s).

Le périmètre extérieur visible sur le plan technique mentionne uniquement l'emprise de l'addenda au plan d'extension "les Ruettes". Les jardins familiaux le long de la voie ferrée et les parcelles privées ne font pas partie du périmètre élargi. Pour clarification, le périmètre élargi du concours comprend les parcelles suivantes: 584, 586, 599 et 600, ainsi que DP 1073 pour la partie qui traverse le site.

Distances

Q9

Quelles sont les distances minimales entre bâtiment, notamment avec le Gymnase de Nyon actuel? Peut-on venir en limite du périmètre de construction?

Q10

Quelle est la distance à respecter pour les constructions souterraines à côté de la voie CFF?

Q11

Point 32 "Dispositions légales applicables"

Pouvez-vous développer? "La ligne ferroviaire reliant Nyon à Crassier, sur laquelle ne circule que peu de convois, peut faire valoir une dérogation, à savoir un empiètement sur le domaine ferroviaire"

R9 / R10 / R11

Les limites des nouvelles constructions doivent s'inscrire dans le périmètre d'évolution des constructions défini par l'addenda au plan d'extension "les Ruettes". La délimitation de ce périmètre prend déjà en compte les distances aux limites des parcelles.

Concernant les distances entre bâtiments, bien qu'aucune mesure particulière ne soit requise par l'addenda, une distance de 6 mètres entre bâtiments est à respecter. La limite du périmètre du côté du Gymnase existant fait office de distance minimale avec ce bâtiment.

Les distances à respecter et les gabarits pour les constructions à proximité de la voie CFF à l'intérieur du site sont mentionnés, schéma à l'appui, dans l'addenda au plan d'extension "les Ruettes". La dérogation mentionnée au point 32 concernant l'empiètement sur le domaine ferroviaire est prise en compte dans l'addenda. Aucune dérogation supplémentaire ne sera acceptée.

Périmètre d'évolution des constructions et liaisons

Q12

Nous avons deux limites figurant sur le plan-masse, l'une étant incluse (le périmètre d'évolution des constructions) dans l'autre (le périmètre élargi).

Les éléments de liaison bâtis peuvent-ils s'accrocher physiquement à l'Ecole existante?

Q13

Quel type de liaison, entre le bâtiment existant et l'extension, souhaite le Maître de l'ouvrage? S'agit-il d'une liaison fermée, chauffée, couverte, ouverte, etc?

Q14

Au point 30, avant-dernier paragraphe, il est dit "... la continuité spatiale avec le bâtiment existant est primordiale...".

Cependant, selon le point 33, le périmètre d'évolution des constructions, défini par le "traitillé noir épais" de l'addenda au plan d'extension, ne touche pas le bâtiment existant.

Les nouvelles constructions peuvent-elles se connecter au bâtiment existant par des espaces chauffés ou non qui sont enterrés, hors sol ou aériens?

Q15

Qu'entendez-vous par liaison cohérente entre le bâtiment existant et l'extension? Celle-ci doit-elle être couverte et fermée (chauffée), couverte, ou simplement extérieure?

Q16

Point 30 "Singularités et particularisme liés au rapprochement des deux institutions"

Faut-il prévoir une (des) liaison(s) fermée(s) et chauffée(s) entre le bâtiment existant et le(s) futur(s) bâtiment(s)?

R12 / R13 / R14 / R15 / R16

Le périmètre d'évolution des constructions (traitillé noir) est fixé par l'addenda au plan d'extension "les Ruettes".

Une (ou plusieurs) liaison avec le Gymnase existant est souhaitée par le Maître de l'ouvrage mais devra, suivant le parti pris, faire l'objet de négociations avec les autorités communales du fait que celle-ci dépassera le périmètre d'évolution des constructions pour pouvoir se relier au bâtiment existant. Le choix du type de liaison(s) (fermée, chauffée, couverte, ouverte, hors-sol, enterrée, aérienne, etc.) est laissé à la libre appréciation des concurrents.

Interventions et rocades dans le Gymnase existant

Q17

Les points 29 et 30 du règlement-programme stipulent notamment que le secrétariat et la salle des maîtres existants sont à délocaliser dans le nouveau bâtiment. Il en va de même pour la cafétéria élèves selon le point 36.

Que deviennent les espaces libérés? Sont-ils à la disposition pour le nouveau programme?

Q18

Des rocades d'activités sont-elles envisageables, et envisagées, entre le Gymnase et l'extension, et si oui lesquelles?

Q19

La cafétéria demandée remplace-t-elle l'existante ou s'agit-il d'une seconde cafétéria, indépendante de la précédente?

Q20

Point 30 "Singularités et particularisme liés au rapprochement des deux institutions"

Faut-il déplacer l'administration et la salle des maîtres du 3^{ème} étage du bâtiment existant dans le(s) futur(s) bâtiment(s)? Si oui, peut-on utiliser ces surfaces pour d'autres fonctions?

Q21

Le programme comprend 22 salles polyvalentes Gymnase et 22 salles polyvalentes EPCN. Les classes installées dans les "containers" provisoires actuellement sur le site sont-elles comprises dans ces indications?

R17 / R18 / R19 / R20 / R21

Le secrétariat, l'administration et la salle des maîtres actuels seront déplacés dans le nouveau bâtiment. Les espaces libérés ne font pas partie du concours et seront réaffectés pour l'extension de la bibliothèque existante.

Aucune rocade ou intervention quelconque, mis à part d'éventuelles modifications découlant de la nouvelle liaison, ne sont envisagées dans le bâtiment existant.

Concernant la cafétéria, il s'agit d'un espace supplémentaire qui permettra de développer un second centre de restauration légère dans l'extension.

Les 20 salles de classe logées provisoirement dans les pavillons sont actuellement utilisées par le Gymnase. Le programme pour l'extension prend en compte ces 20 salles. Les pavillons seront supprimés dès la mise en service du nouveau bâtiment.

Accès et programme

Q22

Suite à l'extension, les accès des élèves vont-ils être modifiés, et si oui, où? Et quelle en est la répartition (pourcentage)?

R22

Les chiffres mentionnés sous le point 36 concernent le Gymnase existant. Avec l'arrivée des nouveaux élèves l'accès au site sera légèrement modifié en faveur du chemin piétonnier le long des voies de chemin de fer et de la route de Clémenty pour les accès deux-roues.

Selon la quatrième puce du point 29, les accès aux bâtiments peuvent être redéfinis selon la proposition d'extension.

Q23

Pouvez-vous indiquer les entrées principales et secondaires du bâtiment existant?

R23

L'entrée principale du Gymnase existant se situe dans le prolongement de la rampe qui assure l'accès depuis la route de Divonne, au nord-ouest du site. Cette entrée amène directement dans la cafétéria au niveau 1.

Les quatre entrées secondaires se situent dans la cour, au niveau 0.

Les plans du Gymnase existant permettent de se faire une idée précise des différents accès.

Q24

Il n'est pas demandé de préaux couverts, est-ce exact ou s'agit-il d'un oubli?

R24

Le règlement-programme ne prévoit pas de préau couvert. D'éventuelles propositions sont laissées à la libre appréciation des concurrents.

Q25

Point 37 "Programme des locaux et surfaces"

"Salles de travail élèves" Est-ce que ces quatre salles de travail sont pour le Gymnase et l'EPCN?

Q26

Point 37 "Programme des locaux et surfaces"

"Salles spéciales non bruyantes" Est-ce que ces salles spéciales sont pour le Gymnase et l'EPCN?

Q27

Point 37 "Programme des locaux et surfaces"

"Services généraux" Est-ce que ces services sont pour le Gymnase et l'EPCN?

R25 / R26 / R27

Tous les espaces, dont la désignation n'est pas précisée dans le programme, seront utilisés par le Gymnase et l'EPCN de façon commune. Le regroupement des deux établissements permet ainsi d'effectuer de nombreuses synergies.

E – CONTROLE TECHNIQUE DU 1^{er} DEGRE

15. Délais

46 inscriptions ont été enregistrées dans les délais impartis par l'organisateur.

36 projets ont été rendus dans les conditions prescrites par le règlement-programme et dans les délais impartis par l'organisateur (le 28 septembre 2007 pour les documents graphiques et le 12 octobre 2007 pour les maquettes).

Le contrôle technique des projets rendus a été effectué du 1 octobre au 19 octobre 2007 par le secrétariat du concours, le bureau Bakker & Blanc Architectes Sàrl.

16. Numéros et devises

| | | | |
|-----|----------------------|-----|------------------------------|
| 001 | DATABASE | 019 | FACE A FACE |
| 002 | WAKOUWA | 020 | CAMPUS |
| 003 | AU NOM DE LA LIBERTE | 021 | LA TETE DANS LES NUAGES |
| 004 | DOWNTOWN BOOGIE | 022 | JOHNNY GUITAR |
| 005 | HAROLD ET MAUDE | 023 | NAUTILUS |
| 006 | LIAISONS | 024 | DEUX |
| 007 | COSMO | 025 | UN PLATEAU POUR DEUX |
| 008 | MOVE | 026 | TRANSITION |
| 009 | A L'ENCRE ROUGE | 027 | AUG SAN SUU KYI |
| 010 | LULU | 028 | LA GRANDE ECOLE |
| 011 | LA VILLE, ENFIN ! | 029 | MIRAGE |
| 012 | SOOK | 030 | COMME UN ARBRE DANS LA VILLE |
| 013 | MAH JONG | 031 | MOSAIC |
| 014 | PLEXUS | 032 | U-NYON |
| 015 | JACQUES | 033 | SEMITAS |
| 016 | 53119 | 034 | INDIGO |
| 017 | H2O | 035 | LE FRANCHISSEMENT 07 |
| 018 | TROISBOIS | 036 | LE CARRE ET LE CERCLE |

17. Examen des documents

Les projets ont été examinés du point de vue de leur conformité avec les éléments suivants :

- Date d'envoi
- Documents demandés
- Prescriptions légales applicables
- Programme des locaux et surfaces

18. Admission au jugement

Tous les projets sont admis au jugement.

F – APERCU DES PROJETS

19. Premier tour d'élimination

En se basant sur les critères énoncés, le Jury procède à l'examen de tous les projets admis au jugement et élimine les projets qui ne proposent pas de solution globalement satisfaisante aux différents thèmes du concours.

Le Jury élimine les dix-huit projets suivants:

001 DATABASE
002 WAKOUWA
003 AU NOM DE LA LIBERTE
006 LIAISONS
009 A L'ENCRE ROUGE
013 MAH JONG
014 PLEXUS
015 JACQUES
016 53119
017 H2O
018 TROISBOIS
021 LA TETE DANS LES NUAGES
026 TRANSITION
027 AUG SAN SUU KYI
028 LA GRANDE ECOLE
033 SEMITAS
034 INDIGO
035 LE FRANCHISSEMENT 07

001 DATABASE

Walter Gubler
Dipl. Arch ETH/SIA
Idastrasse 14
8003 Zürich



002 WAKOUWA

Guy Corbaz & Pascal Oulevay
Architectes Sàrl
Cité-Derrière 20
1005 Lausanne

Collaborateurs
Guy Corbaz
Pascal Oulevay



003 AU NOM DE LA LIBERTE

Peter Reuss
Dipl. Architekt ETH
Pulverstrasse 9b
3063 Ittigen



006 LIAISONS

Josep Bunyesc
Chemin de Perrettes 1
1024 Ecublens



009 A L'ENCRE ROUGE

Laurent Badoux & Tony Mangone
Architectes HES/IAUG/SIA/REG A
Rue de Genève 97
1004 Lausanne

Collaborateurs
Laurent Badoux
Tony Mangone



013 MAH JONG

LANDS
Architettura
Piazza Besso 5
6900 Lugano

Collaborateurs
Emanuele Saurwein
Pietro Gellona
Andrea Silvagni

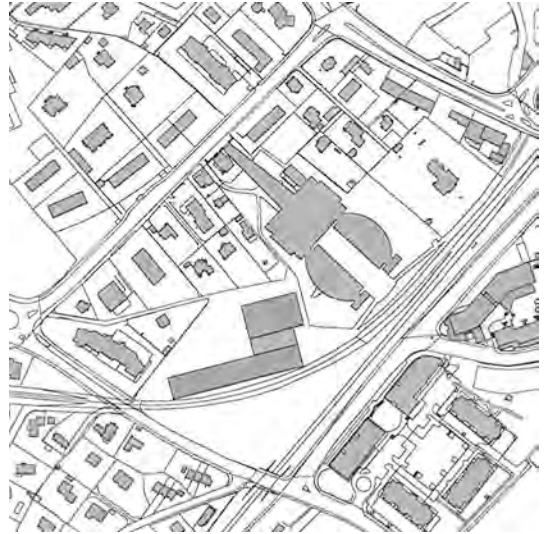


014 PLEXUS

ARGE

blue architects & Ruprecht Architekten GmbH
Wasserwerkstrasse 129
8037 Zürich

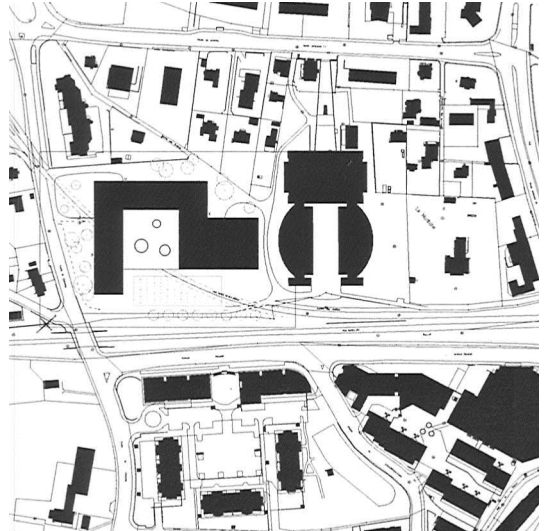
Collaborateurs
Rafael Ruprecht
Thomas Hildebrand
Simone Cartier
Jeanette Riedel



015 JACQUES

bartbuchhofer
Architekten AG
Alleestrasse 11
2503 Biel

Collaborateurs
Lucas Fritschi
Stephan Buchhofer
Jürg Bart
Sven Eric Tschanz
Benjamin Ritter
Florian Wittwer



016 53119

Serge N'Goran
Architecte HES
Winkelriedstrasse 18
3315 Bätterkinden

Collaborateurs
Emanuel Geissmann
Philippe Rämi
Philippe Lustenberger
Daniel Bösch
Alexandre Roulin
Evelyn Trachsel
Anita Bäuml



017 H20

Jean-Daniel Paschoud
Architecte HESG
Studio d'architecture
Avenue de Lavaux 26
1009 Pully

Collaborateurs
Christophe Grivel
Patrick Mivelaz
Silvia Pova



018 TROISBOIS

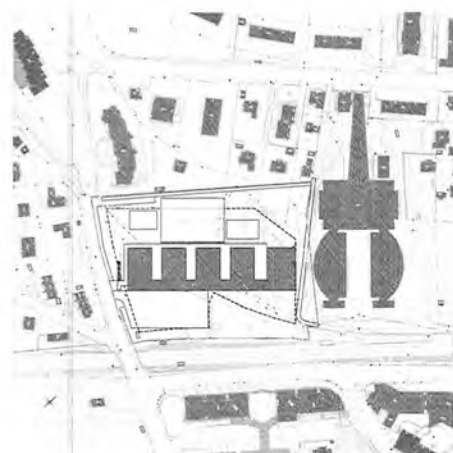
Patrick Roost
Dipl. Arch. ETH
Gertrudstrasse 24
8003 Zürich



021 LA TETE DANS LES NUAGES

ea éléments d'architecture
Empeyta Christophe et Alberi Corrado
Rue des Photographes 9
1207 Genève

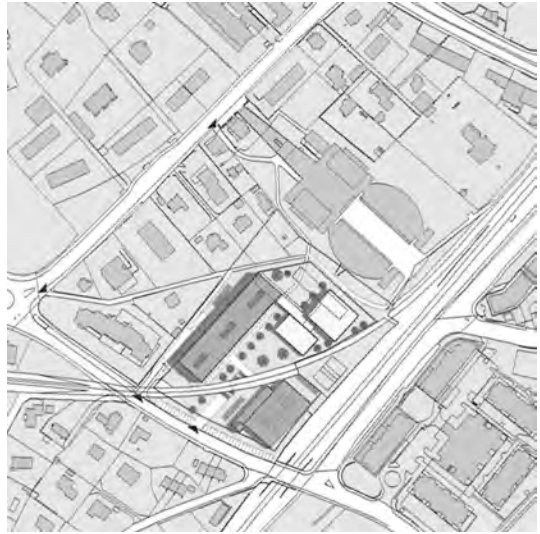
Collaborateurs
Empeyta Christophe
Alberi Corrado



026 TRANSITION

Jean-Jacques Oberson Architectes
Atelier d'architecture 3BM3
Rue St-Laurent 2
1207 Genève

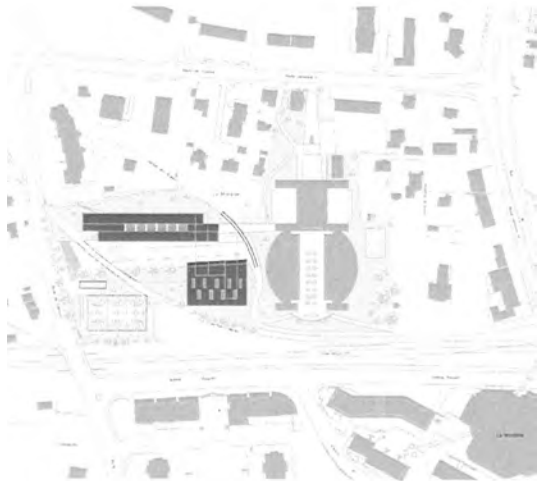
Collaborateurs
B. Montant
C. Stendardo
Laura Vellella
Martina Mori Ubaldini



027 AUG SAN SUU KYI

Suard Architectes SA
Rue de la Colombière 28
1260 Nyon

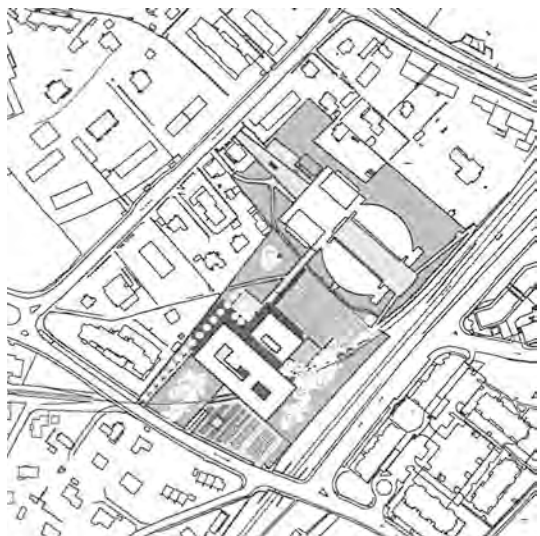
Collaborateurs
Jacques Suard
Stéphanie Suard
Max Nack



028 LA GRANDE ECOLE

Patrick Mestelan et Bernard Gachet
Rue Enning 6
1003 Lausanne

Collaborateurs
Lionel Bongard



033 SEMITAS

Atelier d'architecture Brodbeck-Roulet SA
Rue du Pont-Neuf 12
1227 Carouge

Collaborateurs
Mathias Buchi
Daniel Zambon
Laurent Gerbex
Sacha Kortus
Helena Azevedo



034 INDIGO

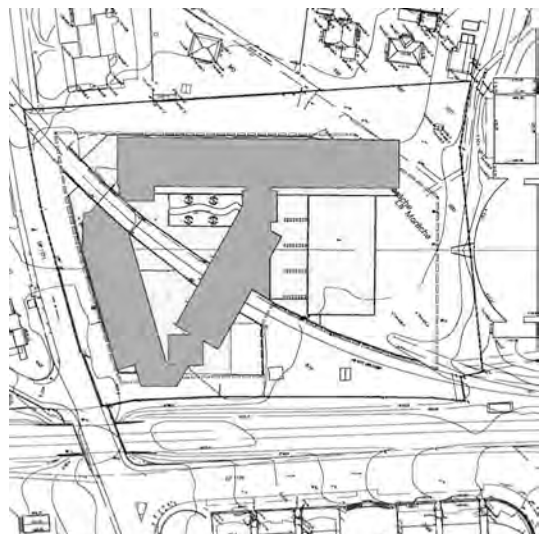
Thomas Rotzler
Architecte EPFL SIA
Avenue de Cour 60
1007 Lausanne



035 LE FRANCHISSEMENT 07

BAECR Architecture
Chemin des Landes 26 A
1299 Crans-près-Céligny

Collaborateurs
M. Alain Sabbah
M. Santiago
M. Almut Petersen



20. Second tour d'élimination

Pour procéder au 2^{ème} tour d'élimination, le Jury affine son analyse des projets restants sur la base des critères de sélection.

Le Jury élimine les sept projets suivants:

004 DOWNTOWN BOOGIE
005 HAROLD ET MAUDE
010 LULU
011 LA VILLE, ENFIN !
019 FACE A FACE
030 COMME UN ARBRE DANS LA VILLE
036 LE CARRE ET LE CERCLE

004 DOWNTOWN BOOGIE

Baillif-Loponte & Associés SA
Architectes EAUG / SIA
Clos de la Fonderie 3
1227 Carouge

Collaborateurs
Anne Kouo
Sacha Favre



005 HAROLD ET MAUDE

Sermet Gross Architectes
Avenue Menthon 19
1005 Lausanne

Collaborateurs
Thierry Sermet
Nicolas Gross



010 LULU

Flammer & Umbricht
Dipl. Arch. ETH SIA
Zeughausstrasse 55
8004 Zürich

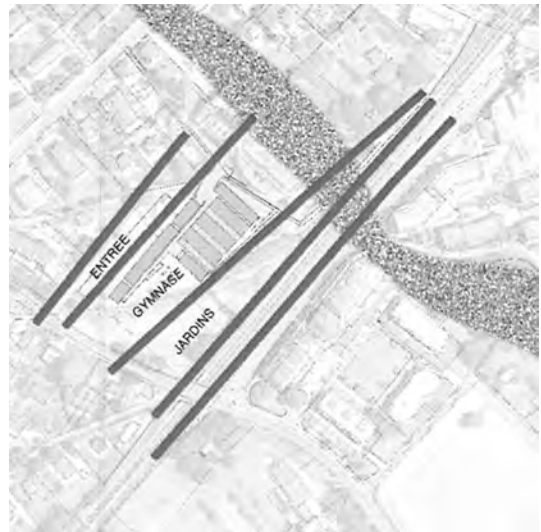
Collaborateurs
Maud Châtelet
Christoph Junk



011 LA VILLE, ENFIN !

Bureau d'architecture
Vincent Mangeat SA
Place du Château 7
1260 Nyon

Collaborateurs
Pierre Wahlen
Louis Monnot
Danny Miguez



019 FACE A FACE

Federica Colombo
Andrea Casiraghi
Piazza Besso 5
6900 Lugano

Collaborateurs
Jean-Michel Chartiel
Lara Lazzaroni



030 COMME UN ARBRE DANS LA VILLE

Geninasca Delefortrie SA
Rue Place d'Armes 3
2001 Neuchâtel

Collaborateurs
Philippe Von Bergen
Oriol Carità



036 LE CARRE ET LE CERCLE

Dolci Architectes
Atelier d'architecture et d'urbanisme Sàrl
Rue des Pêcheurs 8
1400 Yverdon-les-Bains

Collaborateurs
Silvio Dolci
Sonia Taborda
Sonia Tarchini



21. Troisième tour d'élimination

Selon les mêmes critères, le jury approfondit l'analyse des projets restants et écarte ceux qui, malgré des réponses pertinentes à un ou plusieurs critères, ne présentent pas le potentiel global attendu pour le 2^{ème} degré.

Le Jury élimine les quatre projets suivants:

007 COSMO
008 MOVE
020 CAMPUS
023 NAUTILUS

007 COSMO

Personeni Raffaele Schärer
Architectes Sàrl
Rue Saint-Pierre 1
1003 Lausanne

Collaborateurs
Raffaele Colette
Choy Wilmay
Schweizer Robin
Wiedmer Mélanie
Hohenberger Stefan
Fernandez Yannick
Von Bergen Markus



008 MOVE

MPH Architectes Sàrl
Hunger Monnerat Petitpierre
Architectes EPF FAS SIA
Pré-du-Marché 44
1004 Lausanne

Collaborateurs
Céline Gantner
Céline Germanier
Julia Ruisinger
Nam Nguyen



020 CAMPUS

Derendinger Jaillard Architectes
Birmensdorferstrasse 55
8004 Zürich

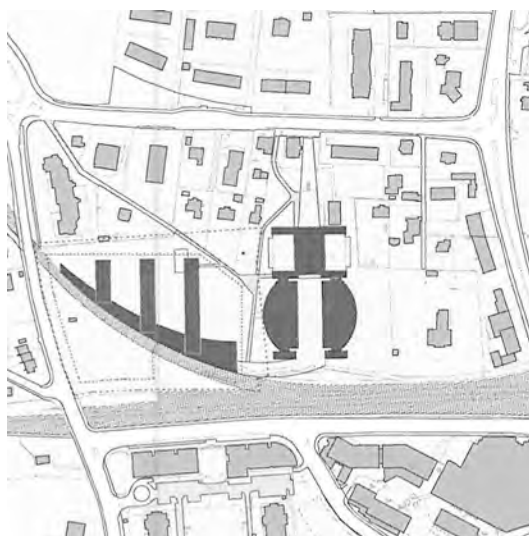
Collaborateurs
Stephan Derendinger
Sophie Jaillard



023 NAUTILUS

Jean-Baptiste Ferrari SA
Avenue Benjamin-Constant 1
1002 Lausanne

Collaborateurs
Ludovic Manillier
Michael Skarda
Noémie Fakan
Floriane Robert
Raphaël Christinat



22. Tour de rattrapage

Avant de procéder à la qualification des projets pour le 2^{ème} degré, le Jury effectue un tour de rattrapage conformément au règlement de la SIA 142.

A l'issue de ce tour, le Jury retient les projets suivant pour développement lors du 2^{ème} degré:

| | |
|-----|----------------------|
| 012 | SOOK |
| 022 | JOHNNY GUITAR |
| 024 | DEUX |
| 025 | UN PLATEAU POUR DEUX |
| 029 | MIRAGE |
| 031 | MOSAIC |
| 032 | U-NYON |

G – APERÇU ET CRITIQUE DES SEPT PROJETS RETENUS AU 2^{ème} DEGRÉ

012 SOOK



Le principe d'implantation d'un deuxième solitaire sur le site est intéressant. Le positionnement de l'extension par rapport au Gymnase existant confirme son autonomie, toutefois l'aire omnisport, située entre les deux bâtiments, nuit à la relation avec l'existant qui mérite d'être développée.

Le concept d'accessibilité au bâtiment, en rayonnement depuis tous les côtés du site, est séduisant, mais se heurte aux contraintes soulevées par le passage de la voie ferrée et semble donc en contradiction avec le parti architectural. Cet aspect mérite vérification.

Le projet présente une vision claire pour le site et une atmosphère scolaire plaisante. L'aspect fédérateur et ambitieux du projet, véhiculé par l'expression du bâtiment, correspond bien au niveau d'enseignement postobligatoire. Le nouveau bâtiment possède une identité propre qui valorise le lieu et crée l'image d'une institution dans le contexte urbain.

Les nombreux patios créent une spatialité généreuse et riche au sein du volume. De larges dégagements sur les espaces extérieurs sont offerts grâce aux vues diagonales et aux effets de transparence. L'impact du bâtiment du côté nord est à vérifier par rapport à l'échelle du quartier attenant.

La répartition programmatique des locaux communs au rez-de-chaussée est convaincante. Une réorganisation de la disposition des espaces est cependant souhaitée, en particuliers concernant la salle de sport et la cafétéria qui se situe au delà de la voie ferrée.

La faisabilité économique du projet est à démontrer: les nombreuses découpes dans le volume et le développement important des façades devra être pris en compte et maîtrisé en vue d'une certification Minergie ECO.

De façon générale, la structure devra faire l'objet d'un développement précis. Les fonctions statiques des boîtes transparentes du rez-de-chaussée sont en particulier à préciser.

022 JOHNNY GUITAR



La construction d'un deuxième solitaire sur le site est convaincante. Le développement important du volume est atténué par sa faible hauteur et son intégration dans la topographie est intéressante. La possibilité de traverser le site au sein de la cour est appréciée. Le parcours piétonnier ne doit pas comporter de barrières architecturales.

Les entrées dans le bâtiment se font par de multiples découpes dans le volume du rez-de-chaussée et prennent en considération tous les accès que compte le site. De plus l'esplanade d'accès depuis la gare est bien résolue.

L'emplacement de la cafétéria est judicieux. Sa spatialité en double niveau présente un parti intéressant, toutefois dévalorisé par la présence de la salle de musique. Les couloirs offrent une spatialité intéressante avec de nombreux dégagements et apports de lumière naturelle. L'implantation au sud de la voie ferrée du volume comprenant les salles de sport est judicieuse. Les locaux d'engin doivent être positionnés au droit des salles de sport.

Le traitement de la toiture contribue à la valorisation de l'espace de la cour et favorise un bon éclairage, mais celui de la salle de sport implique un volume de construction important. La surface de plancher dépasse la surface réglementaire.

Le geste s'avère ample et semble manquer de rationalité. La faisabilité économique du projet doit être vérifiée. Le parking souterrain est surdimensionné et nécessite d'être optimisé, en particulier par rapport à sa structure et sa liaison intérieure avec le bâtiment existant.

024 DEUX



Le volume proposé est bien proportionné et s'inscrit en contrepoids du solitaire existant. La relation avec le Gymnase est cependant imprécise et affaiblie par la distance qui les sépare et semble découler du positionnement actuel des pavillons provisoires.

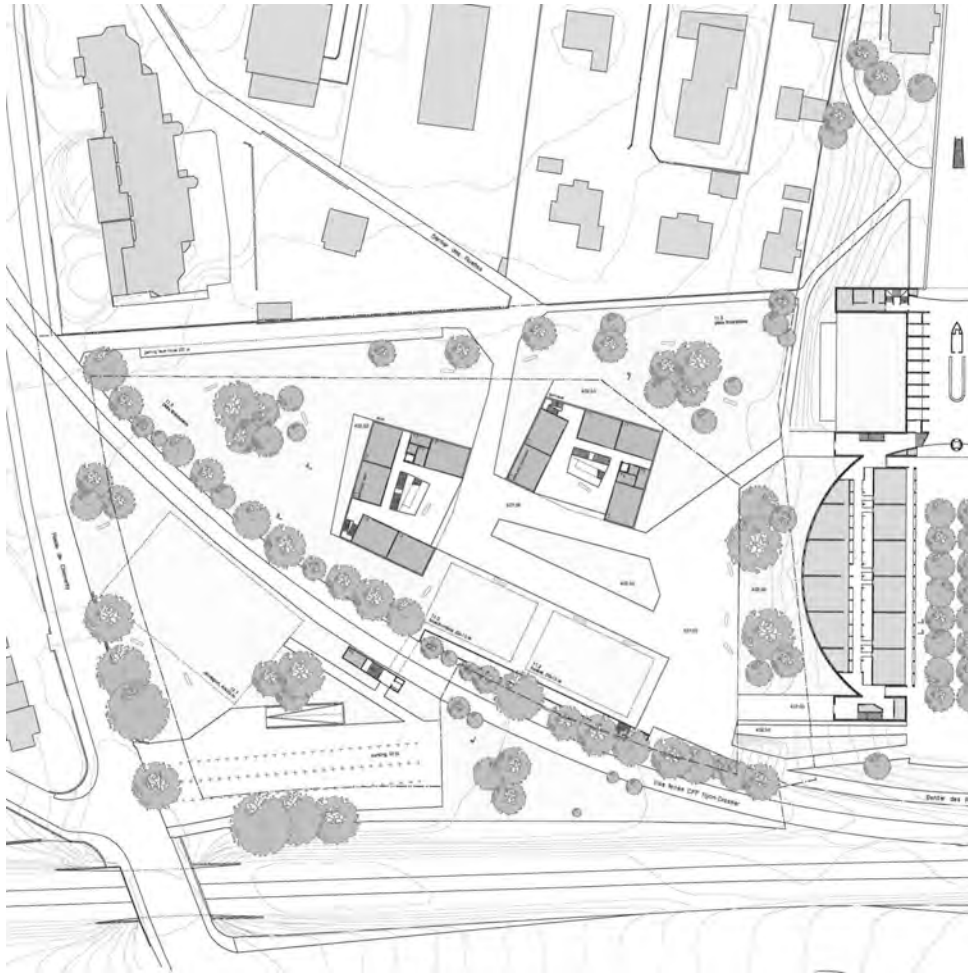
Le bâtiment fonctionne comme un vaste organisme qui présente un potentiel de nuances et de flexibilité restant à démontrer. Les accès au bâtiment sont généreux et mis en valeur par la spatialité des puits de lumière. La densité du volume et la contraction des temps de déplacements favorisent son utilisation. Les circulations internes sont enrichies par un apport de lumière naturelle provenant des cours intérieures. La liaison souterraine au niveau du restaurant existant manque de qualité. L'emplacement au rez-de-chaussée de l'administration et des locaux d'enseignant, à proximité des entrées, est favorable. Les locaux d'engin doivent être positionnés au droit des salles de sport. L'absence totale de terrain de sport en plein air est préjudiciable.

Le franchissement de la voie ferrée par un passage sous-voie est autorisé, mais son emplacement demande à être corrigé, car il se situe actuellement en dehors du périmètre élargi. La proposition de revêtement de façade en tavillon semble anecdotique.

La diminution importante des surfaces utiles prévues par le règlement-programme est problématique et doit être mise en conformité.

L'empilement des typologies d'étage laisse penser à un système statique simple et rationnel qui reste toutefois à préciser. Il en va de même pour l'utilisation du bois, plutôt anecdotique à ce stade du projet.

025 UN PLATEAU POUR DEUX



La taille des deux nouveaux volumes proposés est en adéquation avec l'échelle des constructions avoisinantes. La proximité avec l'existant crée des relations spatiales intéressantes. Les liaisons multiples entre l'extension et le Gymnase existant définissent un sentiment d'appartenance fort, toutefois l'ensemble tourne le dos à la route de Clémenty dont l'importance n'est pas à négliger. Le traitement des espaces extérieurs ne convainc pas: il comprend nombre d'espaces résiduels et s'avère imprécis autour du patio principal.

Les liaisons en boucle offrent un potentiel de cheminement intéressant. L'éclairage et les relations des salles de sport avec l'extérieur méritent d'être améliorés.

La hiérarchie des accès, les relations verticales entre le rez-de-chaussée inférieur et supérieur ainsi que la qualité des patios et cours doivent être précisée. L'orientation des classes est satisfaisante. Le nouveau point stratégique que définit l'administration, au cœur des circulations entre le Gymnase et son extension, est judicieux.

La position du parking souterrain et son accessibilité sont adéquates.

029 MIRAGE



Le projet propose une lecture du site dans son ensemble et s'ouvre sur le bâti alentours. Il sous-estime toutefois la césure qui découle de la position de la voie ferrée. Conçu sur le modèle de l'îlot à cour, le nouveau centre d'enseignement présente une grande unité dont le volume conséquent et l'impact sur le site sont à optimiser. La forte présence de la forme urbaine dans le site répond à l'idée d'institution et donne un contrepoint intéressant au bâtiment existant. Le bâtiment prend en charge de façon naturelle les accès de l'ensemble du site tout en privilégiant celui de la gare.

De manière un peu utopique le projet cherche à sensibiliser les utilisateurs à une nouvelle méthode d'enseignement plus transparente que celle en usage. Les images véhiculent toutefois une atmosphère idéaliste. Les contraintes liées aux protections solaires et au standard Minergie ECO devront être intégrées dans le parti architectural plutôt que résolues sous forme d'installations techniques sophistiquées.

La disposition de locaux de part et d'autre de la voie ferrée est contraignante. La qualité des salles de sport souffre de leur implantation souterraine; toutefois leur accessibilité directe est appréciée.

Le traitement différencié des façades entre espaces d'enseignement et de distribution est intéressant. La faisabilité économique du projet résultera de l'optimisation du parti architectural proposé et du respect des surfaces prescrites par l'addenda, auquel le projet déroge largement.

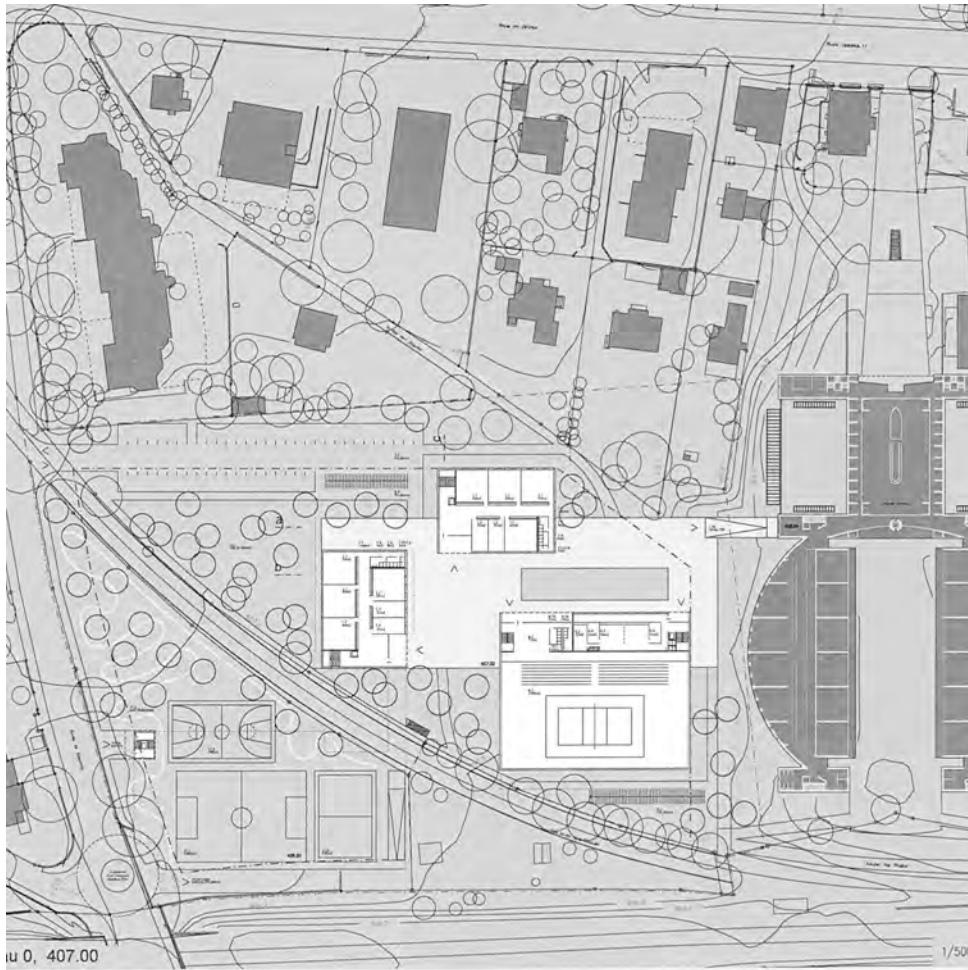
La possibilité de réaliser le parking souterrain de manière indépendante est apprécié.

031 MOSAIC



L'implantation de deux volumes bas sur le site est appréciée et permet d'assurer une transition entre l'échelle du quartier et celle du bâtiment existant. La position de l'aire omnisport distancie toutefois excessivement les deux unités d'enseignement. L'axe naissant entre les deux volumes proposés semble trop fort au regard de la situation urbaine. Il offre toutefois la possibilité de créer une nouvelle halte de transport public sur la route de Clémenty, ce qui peut être intéressant pour l'avenir. Les relations entre les deux niveaux de référence pourraient être intensifiées ainsi que celle de la cafétéria avec le parvis. Le positionnement de l'administration et des locaux d'enseignants semble trop éloigné du bâtiment existant. Les salles d'informatique aveugles méritent d'être mieux traitées. L'économie du projet reste à contrôler, ceci d'autant plus que la surface de plancher est supérieure à celle admise. Le non-respect de la distance de 6m entre bâtiments prêterite les dégagements avec vues droites. L'intervention sur la parcelle des cff au sud du site se situe hors du périmètre élargi.

032 U-NYON



L'implantation de trois volumes sur le site permet d'assurer une transition intéressante entre l'échelle du quartier et celle du bâtiment existant. Les volumes proposés définissent une place distribuant les entrées dans une relation de proximité au bâtiment existant. Le patio divise la place extérieure proposée en deux zones qui méritent une meilleure qualification. Le marquage de la place au niveau du sol est sans rapport avec les espaces que définissent les volumes.

La création d'un niveau inférieur de référence semble prometteuse, notamment par une bonne prise en charge des flux. Toutefois la relation entre les niveaux inférieurs et supérieurs gagnerait à être intensifiée et valorisée. Les locaux d'enseignement donnant sur la place extérieure entrent en conflit avec sa valeur sociale. La correspondance typologique et structurelle entre les étages demande vérification.

La qualité des salles d'enseignement situées au rez-de-chaussée inférieur mérite d'être améliorée. Les surfaces de distribution au droit des classes paraissent sous-dimensionnées au regard des flux importants qu'elles doivent absorber.

La position et les accès au parking souterrain sont concluants et renforcés par la construction d'un rond-point sur la route de Clémenty. L'approche constructive est prometteuse.

H – CONSIDERATIONS GENERALES A L'ISSUE DE L'EXAMEN DES PROJETS DU 1^{er} DEGRE

En organisant ce concours, tant le maître de l'ouvrage que le jury étaient conscients des difficultés que rencontreraient les concurrents pour trouver, par leur projet, le contrepoids juste au bâtiment du Gymnase existant et pour faire vivre ensemble l'ancien et le nouveau, afin de constituer une véritable entité d'enseignement. Il s'agit là de la véritable gageure de cette opération car une simple juxtaposition des deux organismes ne serait satisfaisante ni pour le présent ni pour l'avenir.

C'est dans ce but que le maître de l'ouvrage a pris l'option de regrouper les administrations en un seul pôle et de créer une nouvelle salle des maîtres, commune pour tout le corps enseignant. Par conséquent, la mise en place judicieuse de ces éléments ainsi que leurs relations fortes avec le Gymnase actuel, revêtent une importance stratégique.

Mais le site présente une deuxième contrainte majeure : la traversée par la ligne du chemin de fer Nyon - Crassier. La césure que celle-ci représente a été sous-estimée par certains concurrents. Or, cette ligne - véritable obstacle infranchissable au niveau du sol - est appelée à perdurer et, probablement, à s'intensifier en fréquence. Une attention toute particulière est donc nécessaire pour le traitement de cet élément.

Une troisième difficulté du site provient des accès qui, actuellement, se partagent entre la route de Divonne (env. 2/3) et l'arrivée depuis la gare (env. 1/3). Actuellement, les arrivées depuis la route de Clémenty ne sont pas significatives; toutefois, il est probable qu'à l'avenir cet accès prenne plus d'importance, par exemple avec la création d'une nouvelle halte de bus. Il est également probable que les arrivées depuis la gare augmentent en proportion, notamment à cause des apprentis. D'où l'importance, aux yeux du jury, d'apporter des réponses convaincantes et équilibrées à cette problématique.

Une prise en compte attentive des flux est indispensable pour bien maîtriser les conséquences des propositions sur les mouvements des élèves et du corps enseignant à l'intérieur et entre bâtiments, mais également du public tant depuis le parking qu'au travers du site, ainsi que l'exige l'addenda au plan d'extension.

Ces contraintes, auxquelles s'ajoutent celles dues au voisinage, au découpage du parcellaire et aux exigences de l'addenda font que la mise en place du programme n'est de loin pas aisée et parfois péjorée par les tentatives des concurrents de prendre également en compte un maximum d'aménagements sportifs extérieurs. Pour diminuer cette difficulté, les utilisateurs ont revu, à la baisse, les dimensions de ces derniers qui, bien que souhaités, restent facultatifs. Toutefois, la demande d'une salle triple subsiste afin de pouvoir faire face à l'augmentation prévisible du nombre d'heures d'éducation physique. La mise en place de cet important volume dans le terrain demeure une contrainte supplémentaire. Sans aller jusqu'à demander des vues directes vers l'extérieur à hauteur des utilisateurs, le jury encourage les concurrents à rechercher des relations de qualité entre l'intérieur des salles et l'extérieur.

Sur le plan de l'organisation intérieure des bâtiments, le jury rappelle aux concurrents l'importance que revêtent les différents lieux de dégagement, de rencontre et de travail et les encourage à valoriser la qualité de ces espaces, essentiels pour la vie de l'établissement.

Enfin, le jury rappelle les attentes très fortes du maître de l'ouvrage au sujet de l'utilisation du bois pour cette construction. Le jury regrette que certains projets négligent cet aspect ou proposent une utilisation superficielle et anecdotique du matériau. Le jury encourage les concurrents à apporter toute l'attention nécessaire à cette demande.

TABLE DES MATIERES

2^{ème} DEGRE

I – EXTRAITS DU REGLEMENT-PROGRAMME

- 23. Extraits du règlement
- 24. Composition du jury
- 25. Calendrier du concours
- 26. Documents demandés aux concurrents
- 27. Présentation des documents
- 28. Identification et anonymat
- 29. Critères d'appréciation des propositions
- 30. Dispositions finales

J – EXTRAITS DU CAHIER DES CHARGES

K – PROGRAMME DES LOCAUX ET SURFACES

L – REPONSES AUX QUESTIONS

M – CONTROLE TECHNIQUE ET CLASSEMENT

- 31. Délais
- 32. Numéros et devises
- 33. Examens des documents
- 34. Admission au jugement
- 35. Classement final

N – APERCU DES PROJETS ET CRITIQUES

O – CONSIDERATIONS GENERALES ET RECOMMANDATIONS DU JURY

- 36. Considérations générales
- 37. Recommandations du jury
- 38. Exposition et vernissage
- 39. Approbation du rapport final

P – LEVEE DE L'ANONYMAT

I – EXTRAITS DU REGLEMENT-PROGRAMME DU 2^{ème} DEGRE

23. Extraits du règlement

Déroulement du concours

Le 1^{er} degré du concours a permis au jury de retenir sept projets qui sont appelés à être développés au 2^{ème} degré. Chaque concurrent reçoit séparément la critique individuelle de son projet qui lui sera remise par l'intermédiaire du notaire.

L'anonymat des projets des concurrents au 1^{er} degré est maintenu pour le 2^{ème} degré. La relation entre concurrents et projets / devises n'étant connues que du notaire.

Par leur confirmation de participation au 2^{ème} degré, les concurrents retenus s'engagent à un devoir de réserve à l'égard des tiers pour préserver l'anonymat du projet. Aucun échange d'information concernant le concours, autre que ceux qui sont prévus par les règlements des 1^{er} et 2^{ème} degrés, n'aura lieu entre les concurrents, les membres du jury, l'organisateur ou le secrétariat du concours, sous peine d'exclusion.

Groupe pluridisciplinaire

Conformément à l'article 8. du règlement du 1^{er} degré, les auteurs des projets retenus doivent impérativement constituer un groupe pluridisciplinaire comprenant l'architecte retenu, un architecte paysagiste et des ingénieurs civils et CVSE.

Les bureaux spécialisés ne pourront participer qu'à un seul groupe.

De plus le concurrent définira la forme juridique de partenariat qu'il entend constituer avec les autres membres composant le groupe pluridisciplinaire.

Prix, mentions et indemnités

La somme globale des prix, mentions et indemnités s'élève à CHF 304'000.— (HT). Chaque concurrent qui rendra un projet admis au jugement du 2^{ème} degré recevra une indemnité de CHF 20'000.— (HT). En complément, le jury dispose du solde du montant global pour l'attribution de prix et de mentions éventuelles conformément à l'article 10 du règlement du 1^{er} degré.

24. Composition du jury

La composition du jury, suppléants et experts reste identique à celle du 1^{er} degré, à l'exception de Jörg Widmer, architecte HES responsable du contrôle économique, qui a été remplacé par Michel Coubès, économiste de la construction et de Jean-Bernard Gay qui évaluera les projets selon la méthode "SNARC".

25. Calendrier du concours

| | |
|---|------------------|
| annonce des projets retenus au 2 ^{ème} degré : | 2 novembre 2007 |
| envoi du règlement-programme et des critiques personnelles : | 9 novembre 2007 |
| délaï de confirmation de participation au 2 ^{ème} degré : | 23 novembre 2007 |
| questions jusqu'au : | 7 décembre 2007 |
| réponses du jury : | 21 décembre 2007 |
| rendu des projets du 2 ^{ème} degré : | 7 mars 2008 |
| rendu des maquettes du 2 ^{ème} degré : | 20 mars 2008 |
| jugement du concours du 2 ^{ème} degré : | avril 2008 |
| exposition des projets des 1 ^{er} et 2 ^e degrés : | avril/mai 2008 |

26. Documents demandés aux concurrents

- Plan masse, échelle 1 / 2'000
 - Le plan masse sera établi sur la base de cadastre remis aux concurrents lors du 1^{er} degré.
- Situation dans le contexte urbain, échelle 1 / 500
 - Le plan de situation sera établi sur la base du plan technique (document c) remis aux concurrents et comprendra l'implantation des bâtiments existants et projetés, leurs aménagements extérieurs, le tracé des voies de circulations, les cotes de niveau principales, l'accès pour piétons et véhicules, le traitement de l'espace paysager (végétation et arborisation).
- Plans, coupes et élévations nécessaires pour la compréhension du projet, échelle 1 / 200
 - Les plans des différents niveaux seront orientés comme le plan de situation. Ces dessins devront comporter la désignation des locaux selon le texte du programme, leur surface nette, les cotes d'altitude sur sol fini et la position des lignes de coupe. Les plans des niveaux en contacts avec le sol devront représenter les aménagements extérieurs environnants. Les cotes d'altitude et les courbes de niveaux principales seront représentées sur le plan du rez-de-chaussée.
 - Les coupes et les élévations seront représentées avec le sol orienté vers le bas de la feuille. Ces dessins devront mentionner les cotes d'altitude sur sol fini et les hauteurs des gabarits et corniches.
- Coupe de principe sur une partie significative du projet, échelle 1 / 50
 - Les dispositions afin d'atteindre les standards MINERGIE-ECO, en particulier le fonctionnement de la ventilation contrôlée et des valeurs d'isolations, devront être énoncées de manière précise. La dénomination de toutes les couches composant les murs, dalles et toitures est requis.
- Planche explicative (maximum deux planches)
 - La planche explicative comprendra des informations sur la matérialisation, l'emprise des volumes dans le site, le phasage du chantier, l'emploi du bois, le concept énergétique et les schémas nécessaires à la bonne compréhension du projet.
- Calcul des surfaces et du volume selon SIA 416, édition 2003 sur la base de l'annexe b_02 avec schéma de calculs
 - Le calcul des surfaces nettes (SN) et des surfaces de construction (SC), ainsi que le calcul des surfaces utiles (SU) et des surfaces de dégagements (SD), sans parking souterrain
 - Le calcul des surfaces de plancher (SP) avec et sans parking souterrain.
 - Le calcul du volume bâti (VB) avec et sans parking souterrain.
- Documents pour les contrôles techniques
 - Les réductions des planches de concours au format A4.
 - En plus des documents pour l'affichage, une copie des planches rendues est demandée.
- Enveloppe d'identification
 - Une enveloppe cachetée de format C5, blanche et neutre, sur laquelle figureront la devise et la mention "Concours d'architecture pour le Centre d'enseignement postobligatoire de Nyon, gymnase et école professionnelle commerciale". L'enveloppe renfermera la fiche d'identification dûment remplie par tous les membres du groupe pluridisciplinaire (avec mention des collaborateurs) sur la base du document remis aux concurrents (annexe b_04), ainsi qu'un bulletin de versement avec les coordonnées bancaires du concurrent et un cd-rom avec l'ensemble du rendu au format pdf et dwg/dxf.
- Maquette, échelle 1:500 (rendu en blanc)
 - La maquette du projet et des aménagements extérieurs sera réalisée sur le fond en plâtre mise à disposition des concurrents (document d) et sera emballée dans sa caisse d'origine. La caisse portera la même mention que l'enveloppe d'identification.

27. Présentation des documents

Le rendu pour l'affichage du projet est limité au maximum à 7 planches de format A0 horizontal (84 x 118 cm). Tous les plans seront orientés dans le même sens avec le nord dirigé vers le haut de la feuille. Les planches excédentaires seront éliminées du jugement.

Tous les plans seront présentés sur papier et dessinés sur fond blanc. Les textes seront en langue française. Liberté complète d'expression graphique est accordée pour toutes les planches. Les maquettes seront présentées en blanc.

28. Identification et anonymat

Les concurrents confirmeront par écrit au moyen de l'annexe b_05 leur participation au 2^e degré du concours. Leur participation implique l'acceptation du présent règlement-programme et en particulier celle de constituer un groupe pluridisciplinaire. Cette confirmation sera adressée au notaire, Me Martin Habs, Place Benjamin-Constant 2, Case postale 7140, 1002 Lausanne, sans mention de la devise du projet, jusqu'au 23 novembre 2007. Le non-respect de cette clause entraînera l'exclusion du candidat.

La devise sera identique à celle du 1^{er} degré. Les projets remis sous le couvert de l'anonymat, dans un cartable et non-plié uniquement, seront transmis par voie postale à l'adresse du secrétariat du concours au plus tard le 7 mars 2008, le timbre postal faisant foi. Voir à ce sujet le document SIA "Envoi des dossiers / travaux de concours par la Poste" (www.sia.ch/d/praxis/wettbewerb/information.cfm) Afin de respecter l'anonymat, un projet remis directement au secrétariat du concours ne sera pas accepté.

Les maquettes seront réceptionnées par une personne neutre le 20 mars 2008 entre 16:00 et 18:00 à une adresse communiquée ultérieurement.

Tous les documents, la maquette et les emballages du projet comporteront la mention "Concours d'architecture pour le Centre d'enseignement postobligatoire de Nyon, gymnase et école professionnelle commerciale" ainsi que la devise qui sera également reportée sur l'enveloppe cachetée contenant la fiche d'identification.

29. Critères d'appréciation des propositions

Les projets seront examinés au vu de leur contribution au développement durable et de leurs qualités concernant les critères suivants (l'ordre des critères n'indique pas une hiérarchie) :

- insertion dans le site et relation avec le bâtiment existant
- traitement architectural et adéquation au thème
- fonctionnalité
- potentiel d'adaptabilité
- traitement des espaces extérieurs
- environnement et énergie
- utilisation du bois
- prise en compte du maintien de l'enseignement durant les travaux (phasage éventuel)
- économie du projet
- choix structurels

Le Jury se réserve le droit d'affiner les critères en cours de jugement.

30. Dispositions finales des projets

L'ensemble des données du 1^{er} degré fait partie intégrante du présent règlement-programme pour autant qu'elles n'aient pas été modifiées par le règlement-programme du 2^{ème} degré.

J – EXTRAIT DU CAHIER DES CHARGES DU 2^{ème} DEGRE

Les rappels et précisions ci-après s'inscrivent dans la continuité du cahier des charges du 1^{er} degré auquel les concurrents sont priés de se référer.

- **Maintien de l'activité scolaire**
Le maintien de l'activité scolaire sur le site pendant la durée des travaux est impératif. Les pavillons provisoires actuels ne doivent toutefois pas préteriter la mise en place optimale du projet. Si nécessaire, ceux-ci peuvent être déplacés pendant la durée du chantier à moins qu'une réalisation par phases (par exemple la moitié des salles de classe ou les salles de sport en 2^{ème} phase) ne permette leur maintien.
- **Parking souterrain**
Le parking souterrain est destiné à remplacer le parking public actuel. Les usagers devront en majorité pouvoir y accéder sans traverser le gymnase / école professionnelle. Comme ce parking sera également utilisé par le personnel de l'établissement, un accès direct vers celui-ci peut être un avantage, mais n'est pas impératif.
- **Développement durable**
L'organisateur rappelle aux concurrents la nécessité d'apporter une attention particulière aux différents aspects du développement durable et de l'écologie, notamment en ce qui concerne les points suivants :
 - usage parcimonieux du sol
 - compacité du volume construit
 - excavations et mouvements de terre
 - énergie
 - accessibilité, mobilité
 - gestion des nuisances.

Les directives énergétiques de l'Etat de Vaud sont applicables et consultables sur le site www.dinf.vd.ch. La certification MINERGIE-ECO est obligatoire.

Comme annoncé, les projets retenus feront l'objet d'une analyse selon la méthode "SNARC", également consultable sur le site Internet mentionné ci-dessus.

- **Dispositions légales applicables**
Le Maître de l'ouvrage rappelle aux concurrents les exigences qui découlent de l'addenda au plan d'extension "Les Ruettes" du 14 février 2005 et en particulier au périmètre d'implantation, à la limitation de hauteur et aux surfaces (12'000 m² au maximum de plancher habitable dont 2'000 m² au moins en dessous du niveau du terrain actuel).
L'organisateur précise que, pour les besoins des contrôles et des calculs, la surface brute de plancher habitable mentionnée dans l'addenda est égale à la surface de plancher (SP, selon la norme SIA 416) moins la surface d'installations (SI).
Par ailleurs, l'addenda prévoit des liaisons piétonnes publiques au travers du site. Celles-ci doivent faire l'objet d'une attention particulière pour en assurer la fluidité (voir également la gestion des flux) et éviter les conflits entre public et utilisateurs du site.
- **Eco-point**
La demande de mise en place d'un éco-point (déchetterie) n'était pas formulée lors du 1^{er} degré. Les concurrents sont priés d'intégrer cette nouvelle demande dans leur réflexion. A noter qu'un éco-point existe déjà sur le site. Il s'agit donc de le repositionner et de le redimensionner en conséquence.

K - PROGRAMME DES LOCAUX ET SURFACES DU 2^{ème} DEGRE

Le programme est défini par secteurs d'activités et par type d'espace suivant leur fonctionnalité. Les surfaces utiles suivantes ne comprennent pas les surfaces de circulation, de dégagement et de construction.

| Code | Désignation / Locaux | Nbre | Surface nette | Total | Remarque |
|----------|---|------|---------------|--------------|--------------------------------|
| 1 | Locaux d'enseignement | | | 2'944 | |
| 1.1 | Salles polyvalentes Gymnase | 22 | 64 | 1'408 | Hauteur libre 3 m |
| 1.2 | Salles polyvalentes EPCN | 22 | 64 | 1'408 | Hauteur libre 3 m |
| 1.3 | Salles de travail élèves | 4 | 32 | 128 | Hauteur libre 3 m |
| 2 | Salles spéciales non bruyantes | | | 544 | |
| 2.1 | Espaces informatisés en libre accès | 2 | 64 | 128 | |
| 2.2 | Salles informatiques | 6 | 64 | 384 | |
| 2.3 | Dépôt / Rangement | 1 | 32 | 32 | Attenant à 2.2 |
| 3 | Salles spéciales bruyantes | | | 112 | |
| 3.1 | Salles de musique | 1 | 96 | 96 | A l'usage unique du Gymnase |
| 3.2 | Dépôt instruments | 1 | 16 | 16 | Attenant à 3.1 |
| 4 | Locaux enseignants (pour l'ensemble) | | | 336 | |
| 4.1 | Salle des maîtres | 1 | 128 | 128 | Positionnement central |
| 4.2 | Vestiaires enseignants hommes | 1 | 32 | 32 | Proche à 4.1 |
| 4.3 | Vestiaires enseignants femmes | 1 | 32 | 32 | Proche à 4.1 |
| 4.4 | Salles de travail informatisée | 2 | 64 | 128 | Proche à 4.1 |
| 4.5 | Local polycopie enseignants | 1 | 16 | 16 | Proche à 4.1 |
| 5 | Administration (pour l'ensemble) | | | 488 | Proche de 4 |
| 5.1 | Direction | 2 | 32 | 64 | Attenant à 5.3 |
| 5.2 | Doyens / Administrateur | 6 | 16 | 96 | Bureaux séparés |
| 5.3 | Secrétariat | 1 | 96 | 96 | Avec 2 zones identifiables |
| 5.4 | Comptabilité | 2 | 16 | 32 | Attenant à 5.3 |
| 5.5 | Local polycopie administration | 1 | 32 | 32 | Impression et guichet de vente |
| 5.6 | Staff informatique (maintenance) | 1 | 32 | 32 | |
| 5.7 | Local serveur | 1 | 8 | 8 | |
| 5.8 | Salle de conférence (30 places) | 1 | 96 | 96 | |
| 5.9 | Parloirs | 2 | 8 | 16 | |
| 5.10 | Médiation | 2 | 8 | 16 | |
| 6 | Services généraux | | | 562 | |
| 6.1 | Auditoire | 1 | 192 | 192 | Amphithéâtre de 200 places |
| 6.2 | Dépôt / Local régie | 1 | 18 | 18 | Proche à 6.1 |
| 6.3 | Cafétéria élèves (y.c. office) | 1 | 352 | 352 | Avec accès sur l'extérieur |
| | Médiathèque | | | | Dans le bâtiment existant |
| | Restaurant | | | | Dans le bâtiment existant |

| Code | Désignation / Locaux | Nbre | Surface nette | Total | Remarque |
|-----------------------------------|-----------------------------------|------|---------------|--------------|--------------------------------|
| 7 | Espaces auxiliaires | | | 584 | |
| 7.1 | Casiers élèves | | | | 500 casiers à répartir |
| 7.2 | Coins détente, rencontre | 3 | 32 | 96 | A répartir |
| 7.3 | Sanitaires filles | 1 | 96 | 96 | A répartir |
| 7.4 | Sanitaires garçons | 1 | 96 | 96 | A répartir |
| 7.5 | Sanitaires maîtres femmes | 1 | 24 | 24 | Proche des locaux enseignants |
| 7.6 | Sanitaires maîtres hommes | 1 | 16 | 16 | Proche des locaux enseignants |
| 7.7 | Sanitaires administration femmes | 1 | 24 | 24 | Proche de l'administration |
| 7.8 | Sanitaires administration hommes | 1 | 16 | 16 | Proche de l'administration |
| 7.9 | Infirmierie | 1 | 16 | 16 | A répartir |
| 7.10 | Bureau conciergerie | 1 | 16 | 16 | |
| 7.11 | Local concierge | 1 | 16 | 16 | Attenant à 7.10 |
| 7.12 | Economat (accès livraison) | 1 | 40 | 40 | |
| 7.13 | Archives | 1 | 96 | 96 | Attenant à 7.12 |
| 7.14 | Vestiaires du personnel femmes | 2 | 8 | 16 | A répartir |
| 7.15 | Vestiaires du personnel hommes | 2 | 8 | 16 | A répartir |
| 7.16 | Liaison avec l'extension | | | | Selon besoins |
| 8 | Sport | | | 2'204 | |
| 8.1 | Salle de sport triple (omnisport) | 1 | 1'196 | 1'196 | 46 x 26 m, hauteur libre 9 m |
| 8.2 | Hall d'entrée | 1 | 70 | 70 | Accès indépendant pour société |
| 8.3 | Salle de théorie | 1 | 50 | 50 | |
| 8.4 | Local d'engins intérieurs | 3 | 70 | 210 | Attenant à 8.1 |
| 8.5 | Local d'engins extérieurs | 1 | 30 | 30 | |
| 8.6 | Petit matériel scolaire | 1 | 30 | 30 | |
| 8.7 | Vestiaires filles et garçons | 6 | 25 | 150 | |
| 8.8 | Douches | 6 | 25 | 150 | y.c. séchage |
| 8.9 | Local des maîtres | 1 | 35 | 35 | y.c. sanitaires |
| 8.10 | Local arbitre | 2 | 10 | 20 | y.c. sanitaires |
| 8.11 | Salles de musculation | 2 | 80 | 160 | Proche de 8.7 |
| 8.12 | Infirmierie | 1 | 10 | 10 | |
| 8.13 | Local de nettoyage | 1 | 20 | 20 | |
| 8.14 | Gradins escamotables | | | | 300 places assises |
| 8.15 | WC garçons | 3 | 6 | 18 | Proche de 8.7 |
| 8.16 | WC filles | 3 | 6 | 18 | Proche de 8.7 |
| 8.17 | WC handicapés | 1 | 5 | 5 | Accessible depuis 8.2 |
| 8.18 | WC spectateurs hommes | 2 | 8 | 16 | Accessible depuis 8.2 |
| 8.19 | WC spectateurs femmes | 2 | 8 | 16 | Accessible depuis 8.2 |
| 9 | Places de parc | | | | |
| 9.1 | Parking souterrain | | | | 200 places de parc |
| 9.2 | Parking à l'air libre | | | | 50 places |
| 9.3 | Parking deux-roues | | | | 200 places |
| 10 | Aménagements extérieurs | | | | |
| 10.1 | Espaces de détente | | | | Aux alentours de l'extension |
| 10.2 | Cheminements piétonniers | | | | Selon addenda |
| 10.3 | Eco-point (déchèterie) | | | | A l'usage du quartier |
| 11 | Installations en plein air | | | | |
| 11.1 | Aire tous temps omnisport | 1 | 390 | 390 | 26 x 15 m, y.c. dégagements |
| 11.2 | Terrain de jeu (basket) | 1 | 390 | 390 | 26 x 15 m, y.c. dégagement |
| 11.3 | Terrain de jeu (beach-volley) | 2 | 660 | 330 | 22 x 15 m, y.c. dégagement |
| TOTAL SU (surfaces utiles) | | | | 7'774 | |

Au vue de l'exiguïté du site, les besoins concernant les installations en plein air sont donnés à titre indicatif. Les concurrents peuvent s'en écarter. Le maître de l'ouvrage souhaite cependant promouvoir la pratique du sport à l'extérieur. L'éventuel emplacement de terrains de sport sur les toitures prendra en compte les gênes pouvant être occasionné par de telles activités.

L – REPONSES AUX QUESTIONS DU 2^{ème} DEGRE

Généralités

Q1

Est-il possible de récupérer la maquette du 1^{er} tour?

R1

Non, pas actuellement, car les projets du 2^{ème} degré seront comparés avec les propositions déjà rendues lors du 1^{er} degré. Les maquettes et les plans pourront être récupérés à l'issue de l'exposition de tous les projets qui aura lieu après le jugement du concours.

Rapport au site

Q2

Quelle utilisation est demandée aux espaces verts et sous-espaces construits dans le cadre du projet architectural? Une fonction spéciale et donc une utilisation "non scolaire" est-elle envisagée en dehors des périodes scolaires? En d'autres termes, le parc dans son ensemble, les terrains de sports et les équipements divers seront-ils accessibles au voisinage et au public?

R2

Oui, les espaces extérieurs seront accessibles au voisinage et au public. De plus le maintien des cheminements piétonniers représentés par des flèches pointillées sur le plan de l'addenda, ainsi que le complément d'explication de l'Art. 3 de celui-ci, donnent des informations sur la perméabilité que requière le site.

Q3

Quels sont les règlements pour les constructions souterraines? Distances aux limites, etc...?

Q4

Concernant la construction de parties enterrées (parking sous-terrain) dans l'aire de circulation et de stationnement, existe-il des distances aux limites à respecter autres que la limite du périmètre du secteur du plan d'extension, en rouge dans l'addenda?

R3 / R4

En règle générale, les constructions souterraines peuvent trouver place dans l'aire d'affectation scolaire, ainsi que dans l'aire de circulation et de stationnement. Toutefois, une restriction doit être faite le long de la route de Clémenty, où la limite des constructions souterraines doit se tenir à 3m du bord de la chaussée (qui correspond à 3m de la ligne du périmètre du plan d'extension de l'addenda).

Q5

Doit-on prévoir une sécurisation "physique" du site dans sa globalité (proximité immédiate des voies CFF, clôtures,...)?

R5

Non, le site ne réclame pas de sécurisation particulière dans sa globalité. Cependant les voies CFF qui traversent le site représentent un réel danger et devront, au minimum, être protégées par une clôture comme c'est le cas actuellement.

Q6

Concernant l'évolution future de la voie CFF "... appelée à s'intensifier en fréquence ...", est-t-il envisagé de modifier le gabarit actuel des trains étant donné le changement prévu à long terme des véhicules de roulement, wagons à 2 étages?

R6

Les concurrents sont priés de se référer à l'addenda, élaboré avec les CFF, qui précise les dimensions de sécurité du gabarit inconstructible autour de la voie ferrée.

Q7

Y a-t-il de l'eau souterraine sur le site ? Quel est le niveau?

R7

Aucun sondage technique ou cadastre des eaux souterraines, qui permettraient de répondre à cette question, n'ont été effectués à ce jour dans l'emprise du futur projet.

Q8

Il est demandé de re-positionner et de re-dimensionner l'éco-point. Les nouvelles contraintes sont-elles uniquement liées à l'agrandissement de l'école?

R8

Oui, les contraintes supplémentaires sont liées à l'utilisation de l'éco-point (déchèterie de quartier) par les utilisateurs du centre d'enseignement postobligatoire et sont à dimensionner également en prévision du

développement futur du quartier. Afin de simplifier le travail des concurrents, une zone de 50 m², affectée aux conteneurs (12 enterrés et 3 hors-sols à disposer sur une ou deux rangées), sera reportée sur les plans des aménagements extérieurs. L'éco-point doit offrir une place d'évitement pour les voitures venant de la route de Clémenty sans toutefois offrir une trop grande accessibilité pour les véhicules.

Bâtiments

Q8

Est-il souhaité ou bien impératif que la structure porteuse du nouveau bâtiment soit en bois?

R8

Les attentes du Maître de l'ouvrage concernant l'utilisation du bois sont suffisamment développées dans le règlement-programme. L'ampleur et la manière de cette utilisation sont laissées à l'appréciation du concurrent et au parti architectural retenu.

Q9

Est-il souhaité que le bâtiment existant soit attaché au nouveau parking?

R9

Les concurrents sont priés de se référer à la description du point C du règlement-programme du 2^{ème} degré concernant la fonction que doit remplir le nouveau parking souterrain.

Q10

Quelle est la liaison fonctionnelle préférée entre les deux bâtiments?

R10

Pour les questions concernant la liaison entre les bâtiments, les concurrents sont priés de se référer à la description du point B du règlement-programme du 2^{ème} degré. La pertinence de chaque proposition sera analysée pour chaque projet en fonction du parti architectural retenu.

Q11

Est-il souhaité de prévoir deux escaliers ou bien deux accès pour les deux écoles?

R11

L'objectif du concours est la création d'un nouveau centre postobligatoire (entité d'enseignement). Le nombre d'accès et des escaliers ne sont pas significatifs et dépendent du parti architectural retenu.

Q12

Concernant les classes, est-il souhaitable de prévoir une certaine flexibilité (parois coulissantes entre classes)?

R12

Non, aucune exigence de flexibilité d'usage, telle que mentionnée dans la question, n'a été énoncée dans le règlement-programme. Celui-ci évoque uniquement le "potentiel d'adaptabilité" auquel devra répondre le nouveau bâtiment. Sa structure statique devrait permettre, à long terme et par des travaux de déplacement de cloisons non-porteuses, de s'adapter aisément aux exigences futures d'un édifice de cette ampleur.

Q13

Doit-on prévoir des abris protection civile?

R13

Non

Q14

Les vestiaires pour les enseignants peuvent-ils être de simples casiers installés dans les espaces communs, comme ceux des élèves?

R14

Les locaux des vestiaires pour les enseignants devront offrir la possibilité de suspendre des habits et de disposer des casiers avec boîte aux lettres sous clé. Ces derniers pourront être installés dans des espaces communs, proches des locaux de l'administration. En outre la réunification dans un seul espace, compris ou attenant à la salle des maîtres, des vestiaires hommes et femmes est imaginable.

Q15

Les vestiaires pour le personnel hommes et femmes doivent-ils comprendre des douches?

R15

Oui, les vestiaires pour le personnel hommes et femmes, mentionnés sous les points 4.2 et 4.3 du programme des locaux et des surfaces, seront munis de douches et de wc.

Aspects techniques

Q16

Quelle sorte d'énergie existe-t-il sur le site, dans le bâtiment existant: chauffage urbain, gaz, électricité...?

Q17

Quel est le type de système de chauffage du Gymnase existant? Quel est le combustible utilisé?

L'installation existante peut-elle être étendue au nouveau projet? Est-il planifié de remplacer / assainir cette production d'énergie?

R16 / R17

Les énergies à disposition sur le site sont les suivantes : gaz, mazout, électricité. Le chauffage actuel du Gymnase est assuré par une chaudière à gaz atmosphérique d'une puissance de 755 kW doublée d'une chaudière à mazout de 870 kW pour pouvoir bénéficier d'un tarif de livraison du gaz « interruptible », l'installation permet également de chauffer les pavillons provisoires actuellement sur le site. La citerne à mazout existante a une contenance de 75'000 litres. L'extension de l'installation au nouveau projet est possible et pourra être évaluée parmi les solutions proposées.

Les installations de production de chaleur ont 20 ans, leur remplacement/assainissement doit être envisagé dans un délai de 5 à 10 ans

Q18

Est-ce que le smog "electro" du train passant à travers le site présente-t-il un problème?

R18

Les précautions prises contre "l'electrosmog" sont jugées positivement dans l'évaluation MINERGIE-ECO. Dans la phase de réalisation, la présence d'une ligne de chemin de fer à proximité doit être prise en compte afin d'éviter les problèmes éventuels résultants de "courant vagabond".

Q19

Existe-il un cahier des charges pour les installations techniques nécessaires/souhaitées pour le projet?

R19

Les concurrents sont libres de proposer des solutions en adéquation avec leur projet dans le respect des Directives Energétiques des bâtiments et constructions de l'Etat de Vaud.

<http://www.dinf.vd.ch/target/body/services/sbma/te.html>

Informations concernant le rendu des maquettes

Les maquettes seront réceptionnées par une personne neutre le jeudi 20 mars 2008 entre 16:00 et 18:00 dans les pavillons provisoires du Gymnase de Nyon, Route de Divonne 8, 1260 Nyon

La mention "Concours d'architecture pour le Centre d'enseignement postobligatoire de Nyon, gymnase et école professionnelle commerciale" ainsi que la devise seront reportées sur la maquette et son emballage.

M – CONTROLE TECHNIQUE ET CLASSEMENT

31. Délais

Les sept participants au 2^{ème} degré ont confirmé leur participation au notaire dans les délais impartis par l'organisateur.

Les sept projets ont été rendus dans les conditions prescrites par le règlement-programme et dans les délais impartis par l'organisateur (le 7 mars 2008 pour les documents graphiques et le 20 mars 2008 pour les maquettes).

Le contrôle technique des projets rendus a été effectué du 10 mars au 3 avril 2008 par le secrétariat du concours, le bureau Bakker & Blanc Architectes Sàrl et les experts mentionnés dans le règlement-programme du 2^{ème} degré.

L'évaluation "SNARC" a été effectuée par le Dr. Jean-Bernard Gay et le contrôle économique a été effectué par Michel Coubès, économiste de la construction.

32. Numéros et devises (selon l'ordre de réception du 1^{er} degré)

| | |
|-----|----------------------|
| 012 | SOOK |
| 022 | JOHNNY GUITAR |
| 024 | DEUX |
| 025 | UN PLATEAU POUR DEUX |
| 029 | MIRAGE |
| 031 | MOSAIC |
| 032 | U-NYON |

33. Examen des documents

Les projets ont été examinés du point de vue de leur conformité avec les éléments suivants :

- Date d'envoi
- Documents demandés
- Prescriptions légales applicables
- Programme des locaux et surfaces

34. Admission au jugement

Tous les projets ont respecté la date d'envoi, les documents demandés et les prescriptions applicables. Par contre le Jury constate que la limite imposée par le Maître d'Ouvrage de 12'000 m² de surfaces de plancher (SP) ne peut pas être atteinte sans diminution des surfaces utiles (SU) imposées par le règlement.

En conséquence, la totalité des projets rendus soit dépassent cette limite, soit ne répondent pas aux surfaces utiles demandées.

Dans ces conditions, le Jury décide de retenir pour le jugement et les prix la totalité des projets rendus au 2^{ème} degré en demandant au Maître d'Ouvrage de reconsidérer, par la suite, ses besoins en surfaces utiles.

35. Classement final

Afin d'examiner en détail les projets remis, le Jury s'est réuni en séance plénière les 4, 17, 18, 25 et 28 avril. A l'issue des délibérations, le Jury, classe les projets dans l'ordre suivant:

| | | | |
|-----|----------------------|-----------------------|---------------|
| 022 | JOHNNY GUITAR | 1 ^{er} prix | 45'000.- (HT) |
| 029 | MIRAGE | 2 ^{ème} prix | 40'000.- (HT) |
| 012 | SOOK | 3 ^{ème} prix | 30'000.- (HT) |
| 031 | MOSAIC | 4 ^{ème} prix | 20'000.- (HT) |
| 025 | UN PLATEAU POUR DEUX | 5 ^{ème} prix | 15'000.- (HT) |
| 024 | DEUX | 6 ^{ème} prix | 8'000.- (HT) |
| 032 | U-NYON | 7 ^{ème} prix | 6'000.- (HT) |

Tous les projets étant admis au jugement, chaque concurrent se voit remettre une indemnité de 20'000.- (HT).

N – APERCU DES PROJETS

012 SOOK

3^{ème} prix, 30'000.- (HT)

Auteurs:

| | |
|------------------------|---|
| Architecte | Jan Kinsbergen Dipl. Architekt ETH/SIA |
| Architecte paysagistes | Raymond Vogel Landschaften AG |
| Ingénieur civil | Dr. Schwartz Consulting AG / Création Holz GmbH |
| Ingénieur CVS | Hobler Engineering GmbH, André Hobler |
| Ingénieur électricité | RB Elektro AG, S. Baia |

Collaborateurs:

| | |
|------------------------|---|
| Architecte | Isabelle Duner |
| Architecte paysagistes | - |
| Ingénieur civil | Dr. Joseph Schwartz, Dr. Stefano Guandalini, Hermann Blumer |

Adresse Feldstrasse 133, 8004 Zürich

Critique:

L'auteur du projet dispose un pendant autonome au solitaire des années 80. Les deux corps construits manifestent leur époque en cherchant un équilibre stable. Le bâtiment existant, ancré dans la terre, introverti, est complété par un volume léger et transparent, trônant dans un parc. Le nouveau volume trouve sa place et se réfère au contexte à travers une plantation d'arbres dense qui prend en charge l'espace résiduel et abrite les places de parc visiteurs et les espaces destinés au sport.

Cette disposition faisant appel au fort caractère de l'implantation de chacun des deux volumes est évidente et claire. Le manque d'une liaison couverte est compensé par la qualité des relations proposées en surface et l'atmosphère générale du projet. Le bâtiment proposé forme, à travers un excellent contrôle des dispositions spatiales et architecturales, un instrument de communication qui complète de façon intéressante le gymnase existant et représente un modèle d'organisation probant pour l'enseignement secondaire.

La transparence et l'ouverture du rez-de-chaussée, qui abrite les fonctions collectives, la générosité et la hiérarchie claire des étages supérieurs ainsi que la distribution des espaces fonctionnant en réseau forment un dispositif riche pour l'ensemble de l'école; impressionnant par son organisation et la qualité des espaces proposés. La taille des couloirs de distribution de l'étage d'enseignement semble sous-dimensionnée, même si on comprend qu'une certaine hiérarchie est constituée par rapport aux espaces de dégagement structurés par les courettes.

L'intégration du train au coeur de l'ouvrage reste problématique. La distribution des fonctions tient compte de la césure que forme la voie mais les surfaces générées autour du chemin de fer sont de taille importante et restent difficiles à utiliser; ce qui influence négativement la rationalité du projet. La mise en scène un peu euphorique du percement du bâtiment par le train pourrait par contre se justifier s'il s'agissait à la place d'un train de marchandises d'un tram disposant d'une halte au gymnase; mais cette perspective reste malheureusement irréaliste à l'heure actuelle.

La proposition constructive et structurelle ne montre pas encore la clarté qu'elle semble développer dans les images-perspectives. Les règles qui relient les différentes parties de ces structures hybrides ne sont pas suffisamment étayées dans les coupes constructives.

Finalement, le bilan économique de la proposition est problématique, les longs développements de façade et les surfaces sous dalles influencent négativement les coûts de construction, mais ce sont surtout les coûts d'exploitation qui explosent à long terme.

En résumé, il s'agit d'une proposition très engagée qui complète ce lieu hétérogène de façon intéressante. Le projet à valeur de „prototype” pour un enseignement orienté vers l'avenir et la communication qui a beaucoup enrichi la discussion autour de la formulation de la problématique. La question de la mise en oeuvre d'un tel ouvrage reste malheureusement pendante pour des questions économiques et fonctionnelles qui ne semblent pas pouvoir être corrigées à ce stade.



Plants

Les végétaux proposés sont choisis pour leur capacité à créer un cadre de vie agréable et à améliorer la qualité de l'air. Ils sont également adaptés au climat local et à la maintenance.

Arbres

Les arbres sont choisis pour leur capacité à créer un cadre de vie agréable et à améliorer la qualité de l'air. Ils sont également adaptés au climat local et à la maintenance.

Broussailles

Les broussailles sont choisis pour leur capacité à créer un cadre de vie agréable et à améliorer la qualité de l'air. Ils sont également adaptés au climat local et à la maintenance.

Herbes

Les herbes sont choisis pour leur capacité à créer un cadre de vie agréable et à améliorer la qualité de l'air. Ils sont également adaptés au climat local et à la maintenance.

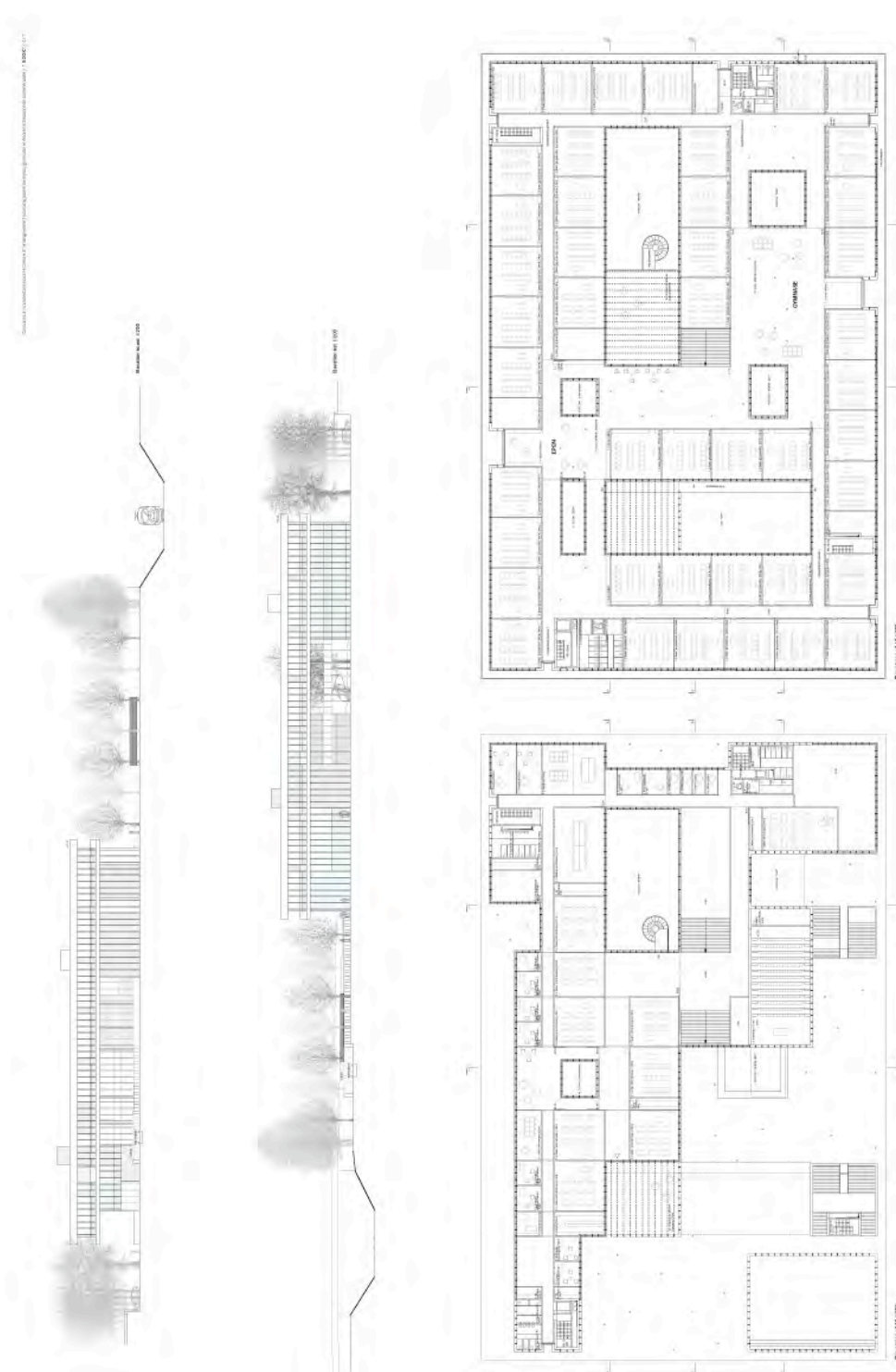
Plantes

Les plantes sont choisis pour leur capacité à créer un cadre de vie agréable et à améliorer la qualité de l'air. Ils sont également adaptés au climat local et à la maintenance.

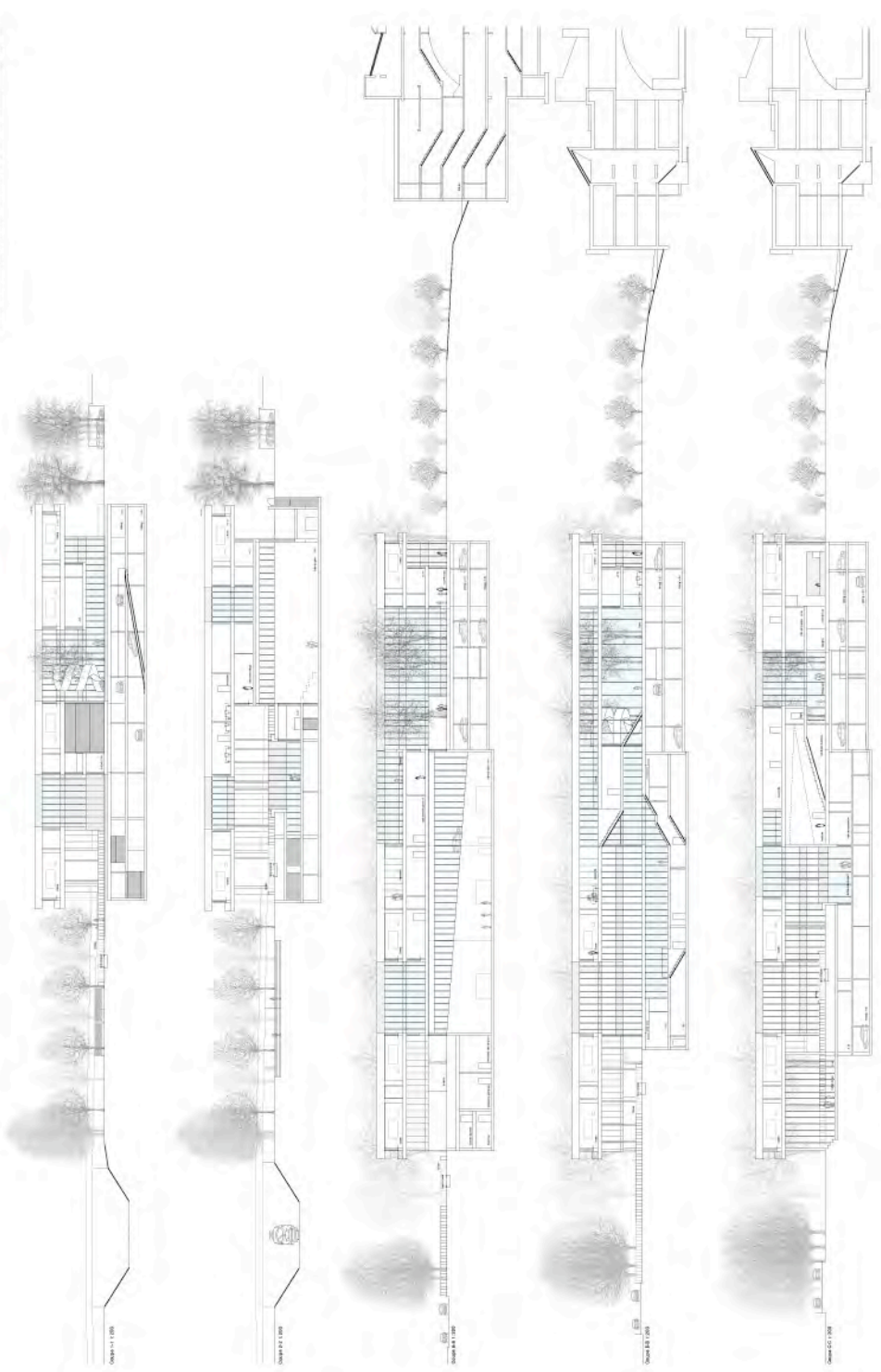
Arbustes

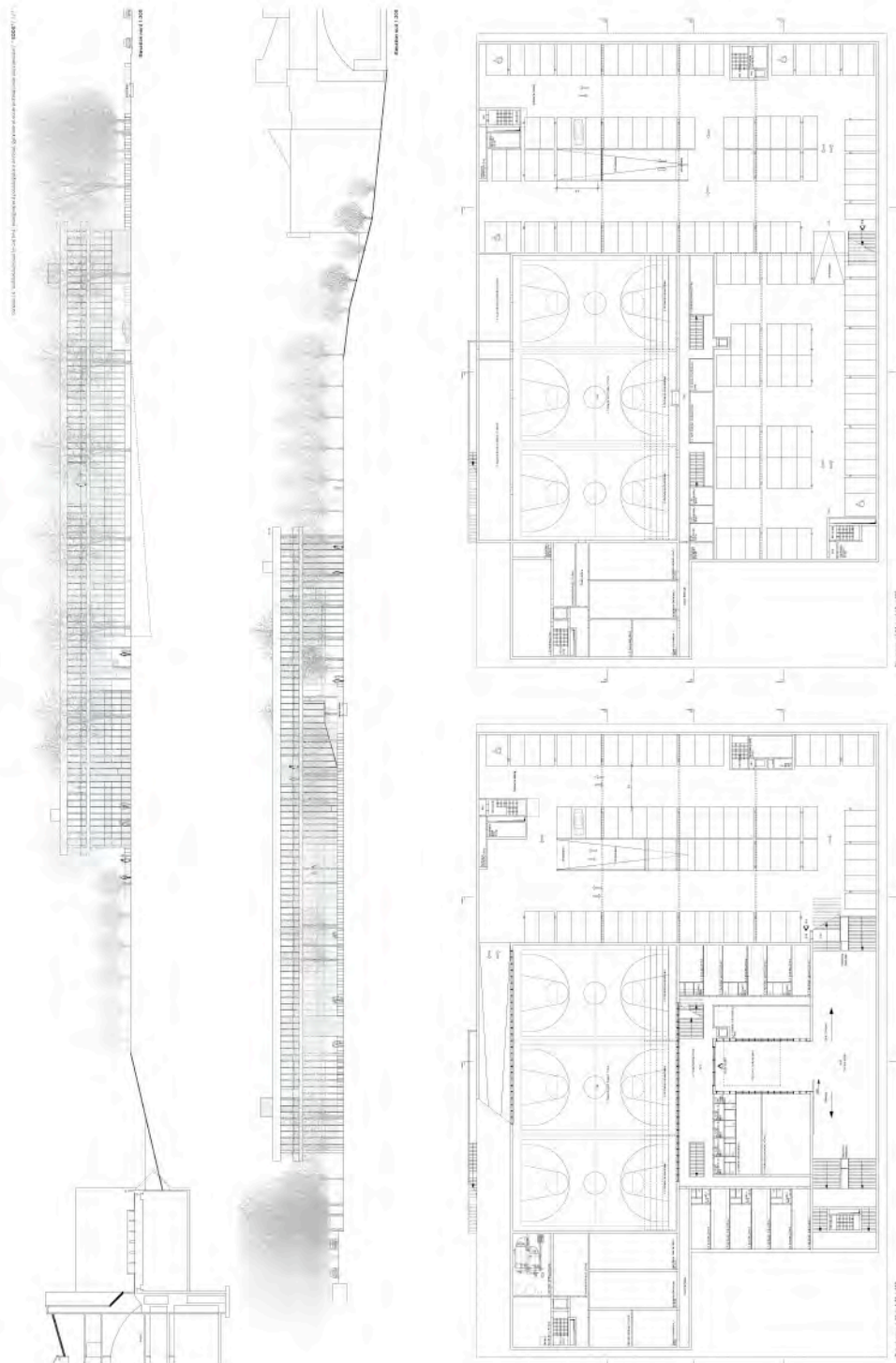
Les arbustes sont choisis pour leur capacité à créer un cadre de vie agréable et à améliorer la qualité de l'air. Ils sont également adaptés au climat local et à la maintenance.





Document communiqué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information. / Document released pursuant to the Access to Information Act. / 2009/01/11/11





022 JOHNNY GUITAR

1^{er} prix, 45'000.- (HT)

Auteurs:

| | |
|------------------------|------------------------------|
| Architecte | Aeby & Perneger SA |
| Architecte paysagistes | Bioconseils SA |
| Ingénieur civil | Perreten & Milleret SA |
| Ingénieur CVS | Olivier Zahn / RSIS ROSA |
| Ingénieur électricité | RHÔNE ELECTRA Engineering SA |

Collaborateurs:

| | |
|------------------------|---|
| Architecte | Luis Amella, David Miliane, Maryline Perrier, Hugo Duarte, Anne Krins |
| Architecte paysagistes | Fabrice Aubert |
| Ingénieur civil | - |

Adresse Rue de Carouge 116, 1205 Genève

Critique:

Le projet prévoit un bâtiment de forme libre, qui s'implante dans le site comme un deuxième solitaire. Par sa forme, il se démarque du bâtiment existant mais réussit - par l'organisation des accès, des espaces extérieurs et de la zone d'accueil - à créer un véritable dialogue avec celui-ci.

Le volume du bâtiment, de forme triangulaire, définit une généreuse cour centrale, construite en emmarchements, qui, tout en permettant le transit piétonnier, offre des espaces plus tranquilles de détente et de prolongements visuels depuis l'intérieur du bâtiment.

Une généreuse liaison couverte relie le nouveau volume au bâtiment existant alors qu'un passage sous voie permet l'accès depuis la cour principale aux salles de sport, judicieusement disposées au sud de la voie ferrée.

Malgré ses dimensions importantes en plan, la faible hauteur et les multiples découpes dans le volume permettent une bonne intégration dans le terrain ainsi que des rapports agréables avec le voisinage.

Les entrées dans le bâtiment se font à plusieurs endroits et prennent en considération tous les accès que compte le site. L'emplacement de la cafétéria, au cœur de la nouvelle composition, est particulièrement judicieux et sa spatialité en double niveau présente un parti intéressant et fonctionne comme pivot entre bâtiment nouveau et ancien. L'espace d'accès, situé au nord-est du volume, gagnerait à être mieux défini pour accueillir les élèves.

L'organisation fonctionnelle est judicieuse : toutes les salles polyvalentes sont regroupées sur un étage alors que les salles spéciales, l'administration et la salle des maîtres se trouvent au rez-de-chaussée. Le nouveau pôle administratif, qui donne sur la cour centrale, est judicieusement placé et facilement accessible. Les couloirs offrent une spatialité intéressante et variée, avec des multiples échappées visuelles vers l'extérieur et apports de lumière naturelle. Ils sont ponctués par de nombreux espaces de rencontre et de travail qui seront certainement appréciés par les élèves.

L'emplacement de l'aula, près de la cafétéria et de la zone d'accès, est judicieux ; de plus, il permet un fonctionnement autonome de cet équipement, en cas d'utilisation publique.

Le traitement en légère pente de la toiture contribue à la valorisation de l'espace de la cour et favorise un bon éclairage des zones de circulation. Toutefois, le revêtement proposé, en cuivre, est discutable notamment à cause de ses incidences écologiques. Il en va de même pour les façades qui, pour le reste, comportent des fenêtres disposées en bandeaux.

Malgré leur important volume, les salles de sport présentent un impact visuel faible, à cause de leur implantation semi-enterrée. Le dispositif d'éclairage naturel, aussi bien par la façade nord que par des éclairages zénithaux, est judicieux et prometteur d'une bonne ambiance. Un plus grand soin devrait toutefois être apporté au traitement des dégagements et des accès. On peut par ailleurs regretter l'éparpillement des terrains de sport extérieurs.

Le projet fait une large part à l'usage du bois pour la construction de l'ossature et des parois du volume hors terre, bois qui se matérialise à l'intérieur du bâtiment. Les choix structurels sont simples et rationnels. Le chantier est prévu en trois phases avec déplacement initial des pavillons provisoires au sud de la voie ferrée, ce qui ne va pas sans présenter certains inconvénients fonctionnels durant la phase du chantier. L'évaluation écologique du projet est favorable, à l'exception toutefois de l'usage du cuivre qui imposerait des mesures d'épuration des eaux de surface.

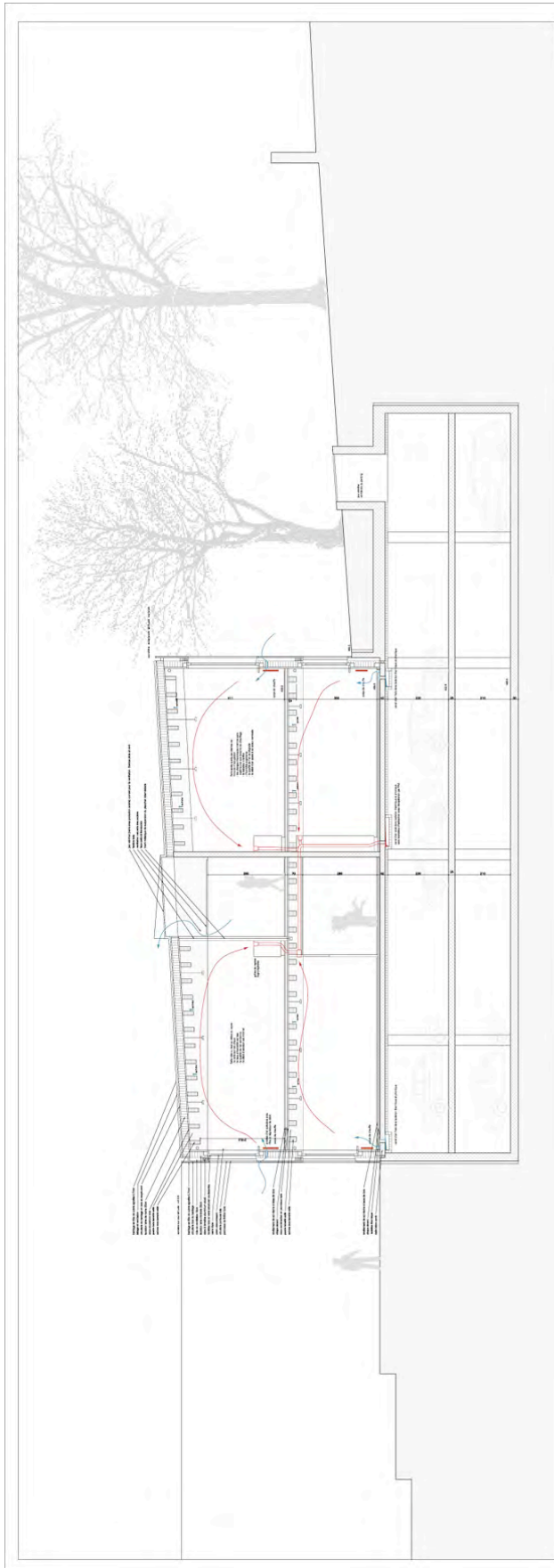
L'évaluation économique du projet est bonne aussi bien pour ce qui est du coût de la construction que pour les frais consécutifs d'exploitation.











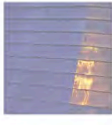
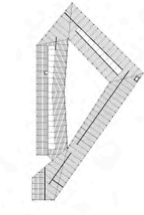
CONCEPT FONCTIONNEL

Un concept fonctionnel...
 Le projet est basé sur un concept fonctionnel qui vise à créer un espace d'apprentissage ouvert et flexible. Les salles de cours sont conçues pour être polyvalentes, permettant d'adapter l'espace à différents modes d'enseignement (cours magistraux, ateliers, projets de groupe). L'accent est mis sur la collaboration et l'échange entre les étudiants et les enseignants.



REVOLUTION

Le projet est une révolution...
 Ce projet représente une révolution dans l'enseignement post-obligatoire. Il brise les conventions traditionnelles de l'architecture scolaire en favorisant l'ouverture et la transparence. L'absence de murs fermés encourage l'interaction et crée un environnement propice à l'apprentissage par la pratique.



Le projet est une révolution...
 L'architecture est conçue pour être une véritable révolution. Elle utilise des matériaux innovants et des techniques de construction modernes pour créer un espace durable et écoresponsable. L'objectif est de créer un environnement qui inspire et stimule la créativité des étudiants.

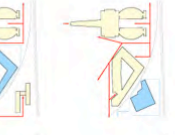
CONCEPT FUNDAMENTAL

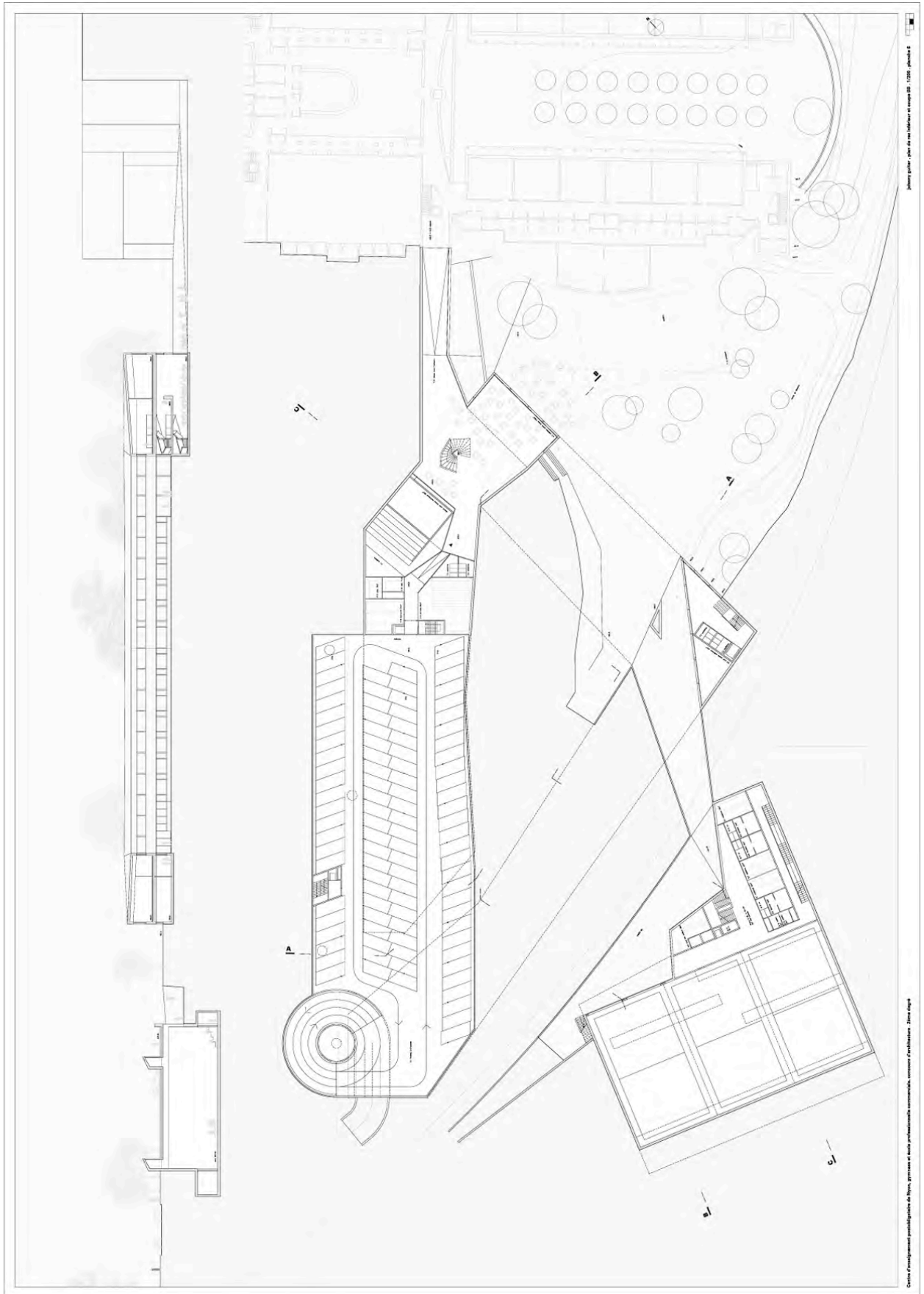
Le projet est basé sur un concept fondamental...
 Le concept fondamental du projet est l'ouverture. L'absence de murs permet de créer un espace fluide et connecté. Cette approche favorise la communication et la collaboration, essentiels pour l'apprentissage moderne. Le projet est conçu pour évoluer et s'adapter aux besoins changeants de l'éducation.

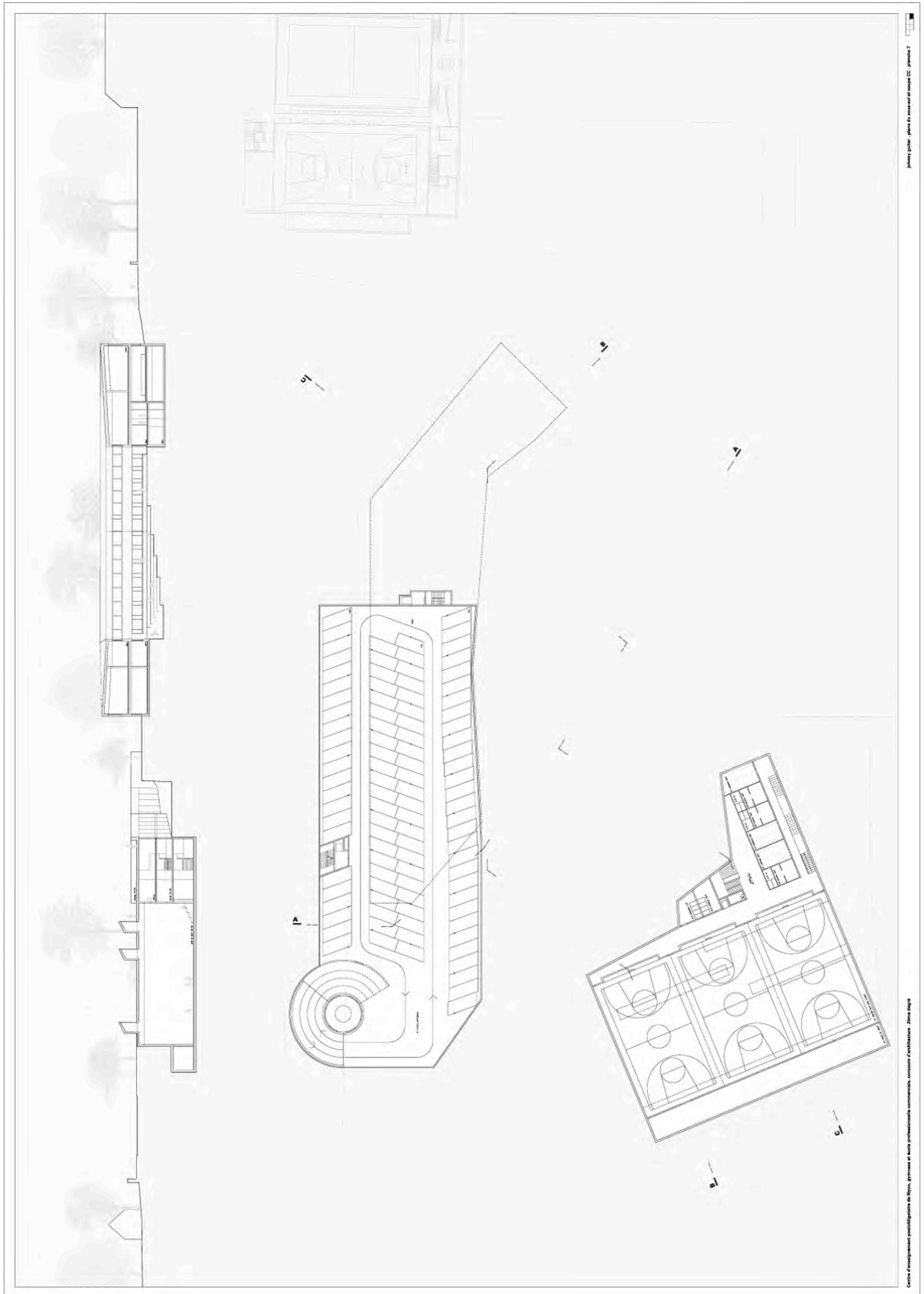
Le projet est basé sur un concept fondamental...
 Le projet est basé sur un concept fondamental qui vise à créer un espace d'apprentissage ouvert et flexible. Les salles de cours sont conçues pour être polyvalentes, permettant d'adapter l'espace à différents modes d'enseignement (cours magistraux, ateliers, projets de groupe). L'accent est mis sur la collaboration et l'échange entre les étudiants et les enseignants.

PROJET

Le projet est basé sur un concept...
 Le projet est basé sur un concept qui vise à créer un espace d'apprentissage ouvert et flexible. Les salles de cours sont conçues pour être polyvalentes, permettant d'adapter l'espace à différents modes d'enseignement (cours magistraux, ateliers, projets de groupe). L'accent est mis sur la collaboration et l'échange entre les étudiants et les enseignants.







024 DEUX

6^{ème} prix, 8'000.- (HT)

Auteurs:

| | |
|------------------------|--|
| Architecte | group8 |
| Architecte paysagistes | ADR Architectes |
| Ingénieur civil | Guscetti Tournier SA Ingénierie Civile |
| Ingénieur CVS | Weinmann Energies SA |
| Ingénieur électricité | MAB – Ingénierie SA |

Collaborateurs:

| | |
|------------------------|---|
| Architecte | A. Besson, F. de Marignac, D. Zamarbide, L. Ammeter, T. Broennimann, G. Du Pasquier, M. Der Hagopian, O. Frisk, C. Puidoux, B. Fontaine, O. Fleith, D. Collin, T. Sponti, M. Alton, D. Sauser |
| Architecte paysagistes | J. Descombes, m. Rampini, G. Bussien, T. Phayouphorn |
| Ingénieur civil | G. Guscetti, M. Walgenwitz |

| | |
|---------|--|
| Adresse | Rue Boissonnas 20, 1227 Acacias Genève |
|---------|--|

Critique:

Le projet proposé, dont l'image traduit sans emphase le signe d'une institution scolaire, s'impose comme un volume solitaire en quête d'un équilibre de masse avec l'édifice préexistant. Cette forme de contrepoids se singularise par une géométrie reproduisant et subissant sans cesse la périphérie du site investi. Cette adéquation entre cependant en contradiction avec l'imposition formelle recherchée et affaiblit le parti-pris.

Les accès sont bien gérés, au sein d'aménagements paysagers encore lacunaires, les éléments programmatiques annexes (sport et parking extérieurs) sont placés au-delà de la voie ferrée. Le parking principal, souterrain, occupe et constitue l'entier du soubassement enterré de la construction projetée. L'organisation générale du projet s'établit en couronne autour de trois patios qui permettent l'éclairage naturel des circulations dont on regrettera le manque de générosité. Alors que les classes adoptent un schéma fonctionnel classique, ce sous-dimensionnement se ressent également dans la définition des salles polyvalentes et des salles spéciales.

Attaché plus que relié au collège existant par une rampe, ce monolithe découpé, dans une approche énergétique de qualité (minergie p), fait des choix structurels simples et donne à voir le bois dans la matérialisation de ses façades. On s'étonnera de la nécessité de recouvrir ces dernières d'une protection de verre superflue et onéreuse alors que le coût général de l'ouvrage et de son exploitation reste modéré.

DEUX

100% EN BOIS

Le projet de construction d'un bâtiment scolaire en bois est un défi architectural et technique. Il nécessite une collaboration étroite entre architectes, ingénieurs et artisans. Le choix du bois comme matériau principal est motivé par ses qualités écologiques, esthétiques et structurelles. Le projet vise à créer un environnement d'apprentissage sain et durable.

Le programme scolaire est conçu pour répondre aux besoins des élèves et des enseignants. Il comprend des salles de cours, des ateliers, des espaces de détente et des zones extérieures. Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable aux évolutions du programme.

Le projet est soutenu par les autorités locales et nationales. Il bénéficie de subventions et de concours. Le bâtiment est considéré comme un modèle de construction durable et innovante.

Le bâtiment est construit en bois massif et lamellé-collé. Il est conçu pour résister aux incendies et aux séismes. Le projet est un exemple de construction en bois de haute qualité.

Le bâtiment est conçu pour être accessible à tous les élèves. Il dispose d'escaliers larges, de rampes et de toilettes adaptées. Le projet est un exemple de construction inclusive.

Le bâtiment est conçu pour être économe en énergie. Il dispose d'isolants performants, de fenêtres à triple vitrage et d'équipements économes. Le projet est un exemple de construction verte.

Le bâtiment est conçu pour être agréable à vivre. Il dispose d'un environnement intérieur sain, d'un bon éclairage naturel et d'espaces de détente. Le projet est un exemple de construction humaine.

Le bâtiment est conçu pour être durable. Il dispose d'un entretien facile, de matériaux durables et d'une conception robuste. Le projet est un exemple de construction durable.

Le bâtiment est conçu pour être innovant. Il utilise des technologies nouvelles et des matériaux innovants. Le projet est un exemple de construction innovante.

Le bâtiment est conçu pour être inspirant. Il crée un environnement d'apprentissage stimulant et motivant. Le projet est un exemple de construction inspirante.

Le bâtiment est conçu pour être durable. Il dispose d'un entretien facile, de matériaux durables et d'une conception robuste. Le projet est un exemple de construction durable.



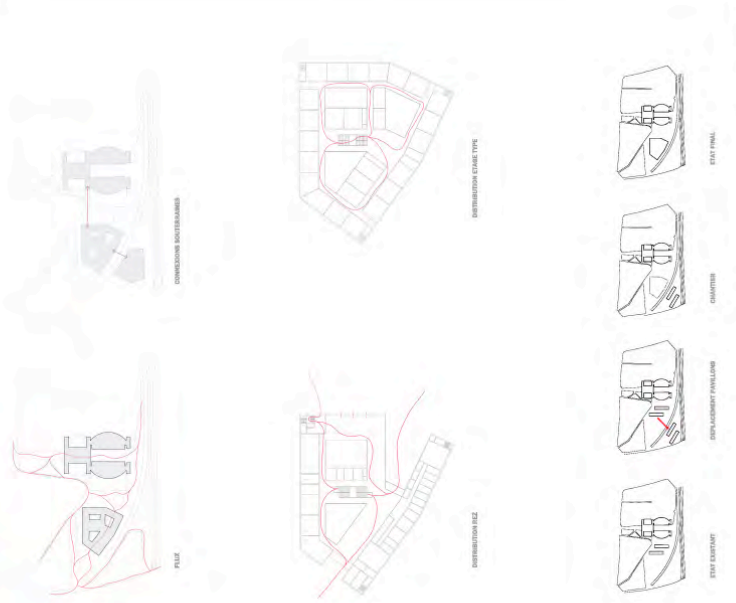
PERSPECTIVE EXTERIEURE



PLAN DE SITUATION
ECHELLE 1/1000



CONCOURS D'ARCHITECTURE POUR LE CENTRE D'ENSEIGNEMENT POSTOBLIGATOIRE DE NYON, GYMNASIE ET ECOLE PROFESSIONNELLE COMMERCIALE / ZONE REDISE / MAI 2008



0 5 10 20 30 40 50

ETAT FINAL

CHARENTAIS

REPLACEMENT PAVILLONS

ETAT EXISTANT

0 5 10 20 30 40 50

0 5 10 20 30 40 50

0 5 10 20 30 40 50

0 5 10 20 30 40 50

0 5 10 20 30 40 50

0 5 10 20 30 40 50

0 5 10 20 30 40 50

0 5 10 20 30 40 50

0 5 10 20 30 40 50

0 5 10 20 30 40 50

0 5 10 20 30 40 50

0 5 10 20 30 40 50

0 5 10 20 30 40 50

0 5 10 20 30 40 50

0 5 10 20 30 40 50

0 5 10 20 30 40 50

0 5 10 20 30 40 50

0 5 10 20 30 40 50

0 5 10 20 30 40 50

0 5 10 20 30 40 50

0 5 10 20 30 40 50

0 5 10 20 30 40 50

0 5 10 20 30 40 50

0 5 10 20 30 40 50

0 5 10 20 30 40 50

0 5 10 20 30 40 50

0 5 10 20 30 40 50

0 5 10 20 30 40 50

0 5 10 20 30 40 50

0 5 10 20 30 40 50

0 5 10 20 30 40 50

0 5 10 20 30 40 50

0 5 10 20 30 40 50

0 5 10 20 30 40 50

0 5 10 20 30 40 50

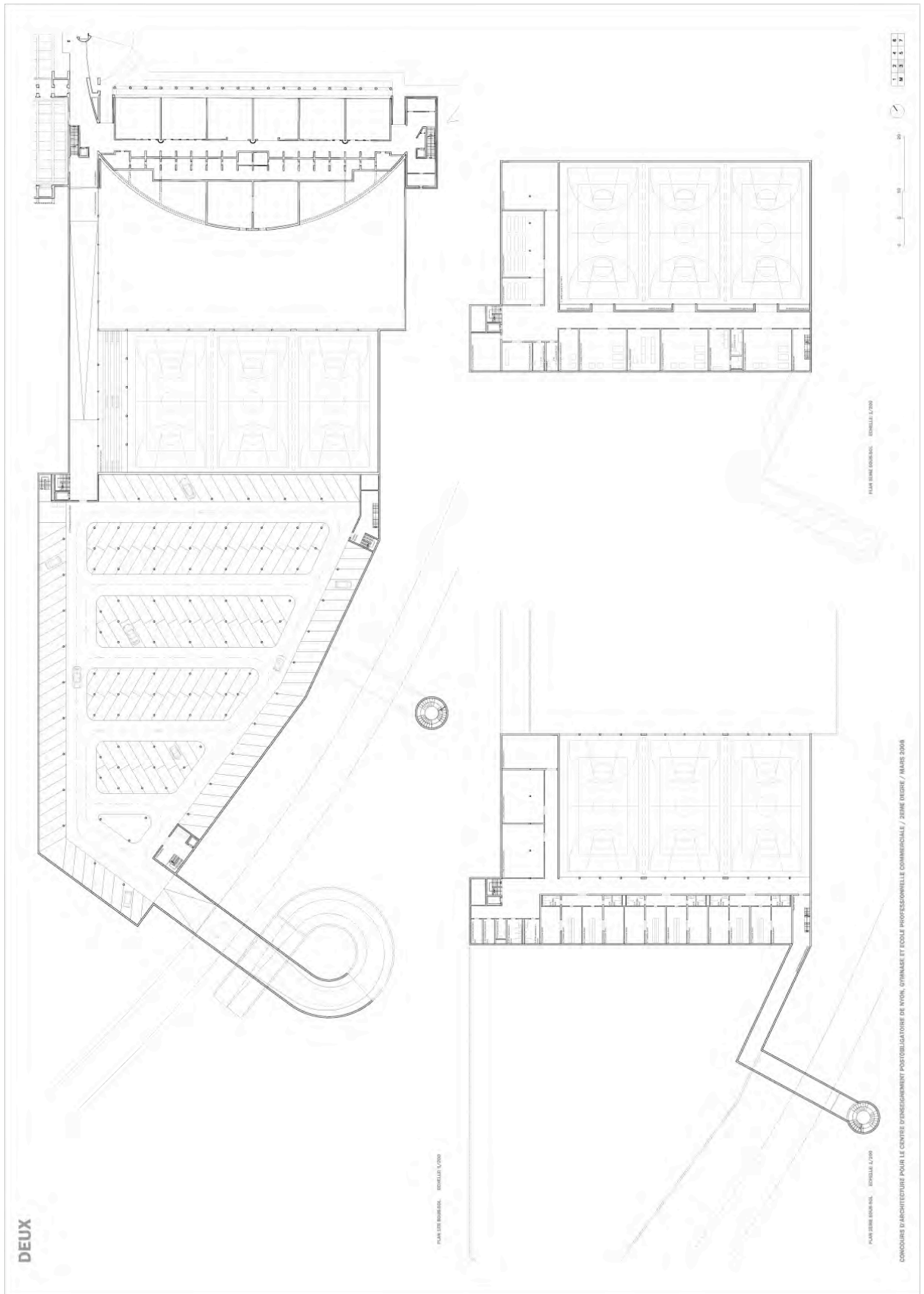
0 5 10 20 30 40 50

0 5 10 20 30 40 50

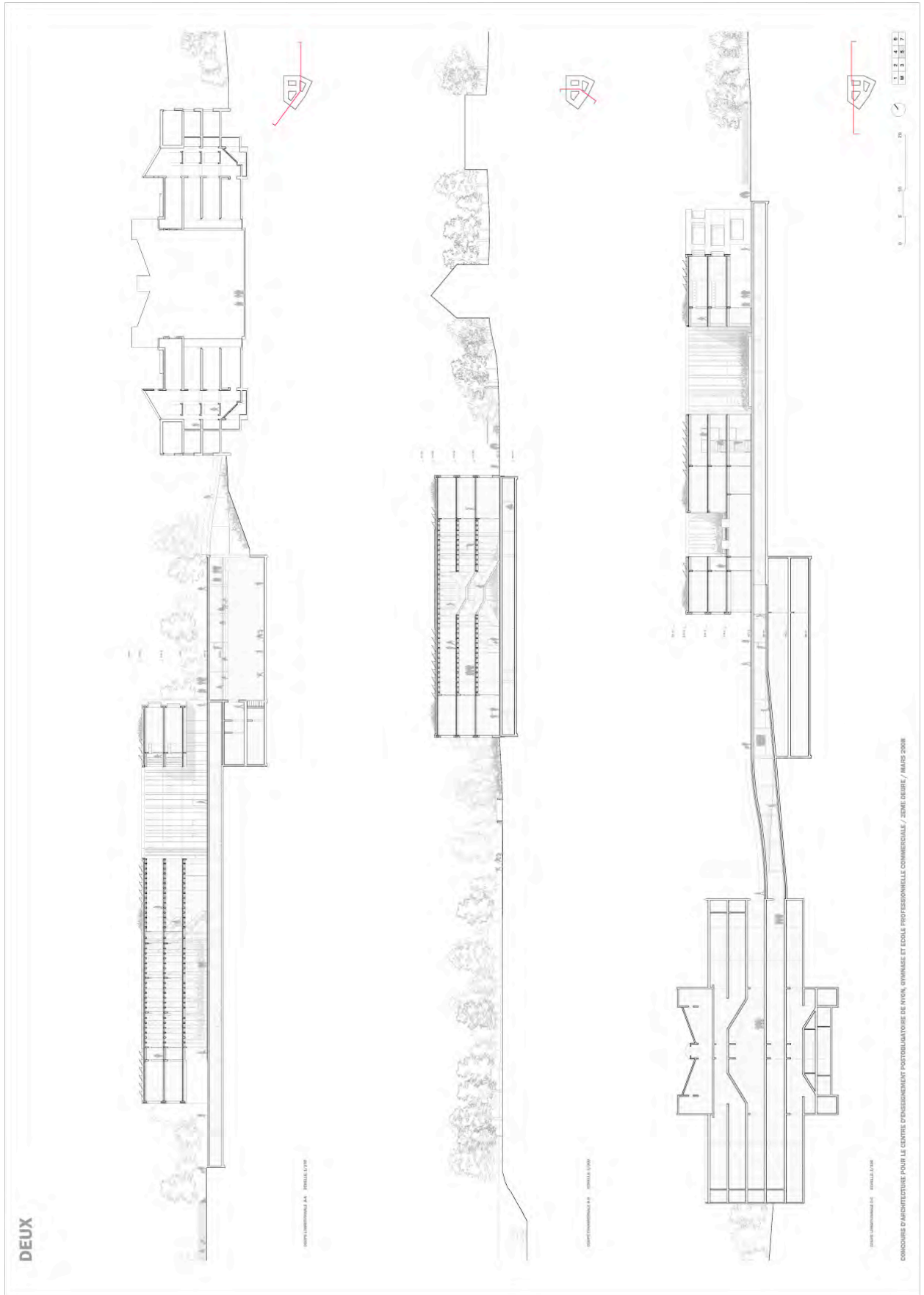
0 5 10 20 30 40 50

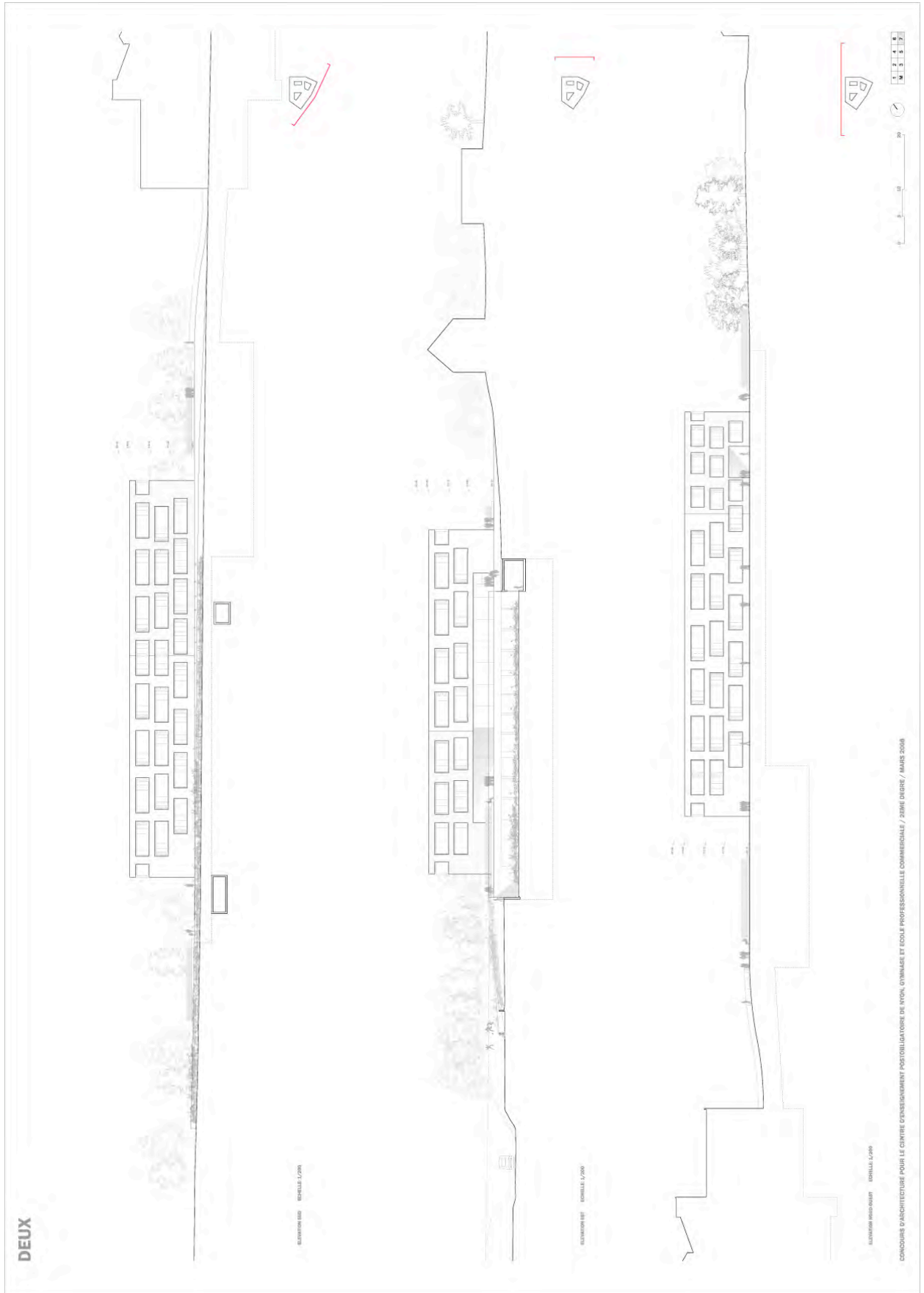
0 5 10 20 30 40 50











025 UN PLATEAU POUR DEUX

5^{ème} prix, 15'000.- (HT)

Auteurs:

| | |
|------------------------|---|
| Architecte | Mann Capua Mann & Tekhne SA |
| Architecte paysagistes | Weber + Brönnimann AG |
| Ingénieur civil | Ingphi |
| Ingénieur CVS | Arteco SA / Rigot + Rieben SA / Estia / Schumacher SA |
| Ingénieur électricité | Rigot + Rieben SA & Aebischer + Bovigny |

Collaborateurs:

| | |
|------------------------|--|
| Architecte | Barbara Queloz, Christophe Mattar, Tong Cui, Jean-Michael Taillebois |
| Architecte paysagistes | Pascal Weber |
| Ingénieur civil | Philippe Menetrey |

Adresse Avenue de la Gare 33, 1003 Lausanne

Critique:

L'auteur du projet joue un tour de magie intelligent : doubler la capacité d'un grand centre d'enseignement en le faisant disparaître. Seuls deux corps de bâtiments de taille apparentée aux habitations voisines prennent place dans un parc arborisé. Un patio creusé au croisement des chemins révèle l'occupation du sol. Le projet offre une intégration plaisante au quartier.

La conception d'une telle typologie d'école jouant de parties enterrées et de parties émergentes est intéressante. Toutefois la mise en oeuvre développée se perd dans l'évanescent, au détriment d'une identité propre, capable d'offrir un contrepoids au gymnase actuel. Le découpage en deux volumes et le fondu-enchaîné de l'étage enterré dans le parc affaiblissent la proposition. Le nouveau devient finalement l'otage de l'ancien, et cet état de fait devient particulièrement perceptible dans la gestion des accès et des connexions multiples, sans hiérarchie.

Si les différentes fonctions sont judicieusement positionnées, le projet reste imprécis dans ses relations entre parties enterrées et émergentes. On en reste à un dessus et un dessous de plateau que le patio, passablement étriqué, ne parvient pas à assembler. La spatialité du niveau de référence n'offre pas la qualité attendue d'un lieu de rencontre convivial et attrayant, connectant les différentes fonctions du centre d'enseignement, alors que celle des circulations aux étages tire profit d'un travail tout en finesse de la volumétrie des deux corps émergents. Les salles spéciales du rez inférieur ne bénéficient pas de dégagements visuels et certaines reçoivent un éclairage naturel faible voir nul. Quant au second niveau de référence, le dessus du plateau, il s'organise autour de la fosse sans autre définition.

La compacité appréciée des deux bâtiments induit un nombre de classes restreint par niveau, dans une configuration figée et peu flexible, davantage appropriée à l'enseignement du niveau primaire qu'à celui d'un degré postobligatoire. La partition des classes en deux bâtiments va à l'encontre du concept de synergie entre les différentes formations. Le projet ayant privilégié la verticalité provoque des parcours relativement longs entre les différentes fonctions du nouveau et de l'ancien.

L'administration, bien centrée, est organisée en deux niveaux orientés sur l'ancien bâtiment. Les salles de sport sont entièrement enterrées, impliquant des travaux d'excavation conséquents, la qualité de leur éclairage naturel restant à prouver.

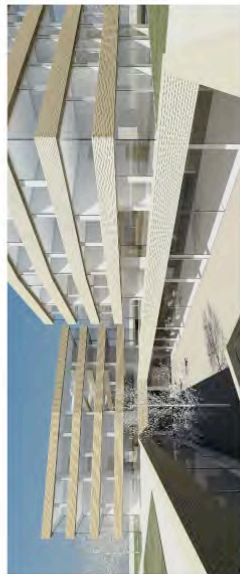
Du fait des prescriptions de protection incendie pour bâtiments scolaires de plusieurs étages, la construction bois est revêtue. Le revêtement des contrecœurs en lame de bois devient anecdotique, sans relation avec l'image dégagée, plus proche de celle d'un centre d'affaires et que celle d'un centre d'enseignement.

Le projet offre une surface légèrement supérieure à celle de l'addenda tout en présentant un certain manque de surfaces utiles.

Le concept des installations est complexe et exagéré.

Le projet présente des coûts de construction et d'exploitation/entretien équilibrés et un bilan écologique satisfaisant.

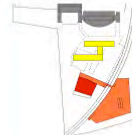
Un plateau pour deux



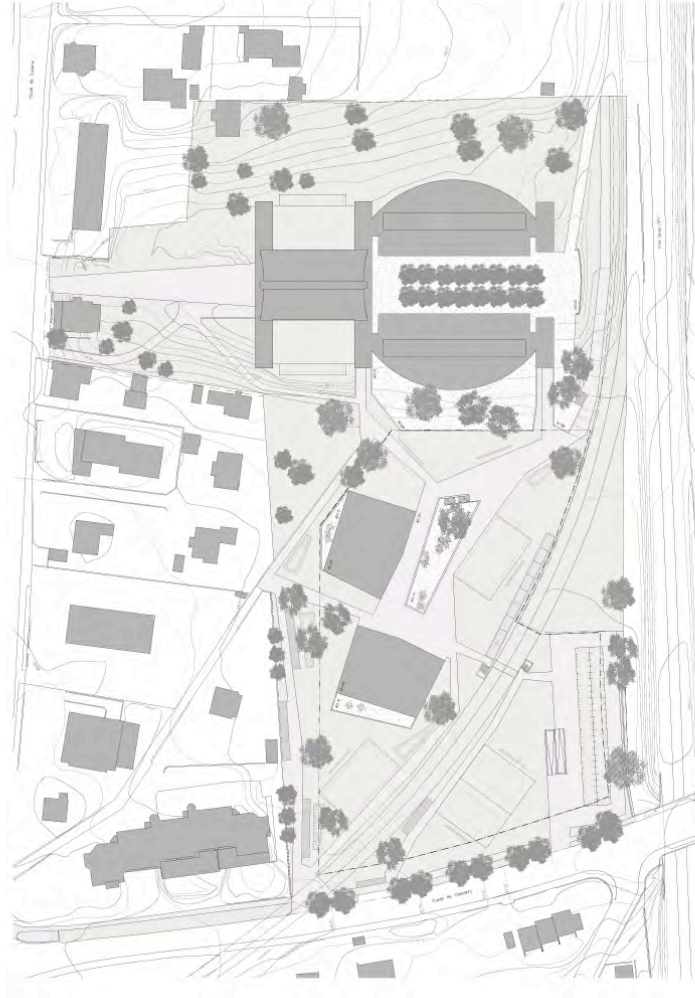
Plan de la
 L'édifice est conçu sur un plateau de 1000m² et se compose de deux volumes principaux : un volume principal de 6000m² et un volume secondaire de 4000m². Le volume principal est conçu pour accueillir les salles de cours et les espaces de travail, tandis que le volume secondaire est destiné aux services administratifs et aux espaces de détente.



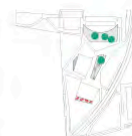
Plan de la
 L'édifice est conçu sur un plateau de 1000m² et se compose de deux volumes principaux : un volume principal de 6000m² et un volume secondaire de 4000m². Le volume principal est conçu pour accueillir les salles de cours et les espaces de travail, tandis que le volume secondaire est destiné aux services administratifs et aux espaces de détente.



Plan de la
 L'édifice est conçu sur un plateau de 1000m² et se compose de deux volumes principaux : un volume principal de 6000m² et un volume secondaire de 4000m². Le volume principal est conçu pour accueillir les salles de cours et les espaces de travail, tandis que le volume secondaire est destiné aux services administratifs et aux espaces de détente.



Plan de la
 L'édifice est conçu sur un plateau de 1000m² et se compose de deux volumes principaux : un volume principal de 6000m² et un volume secondaire de 4000m². Le volume principal est conçu pour accueillir les salles de cours et les espaces de travail, tandis que le volume secondaire est destiné aux services administratifs et aux espaces de détente.



Plan de la
 L'édifice est conçu sur un plateau de 1000m² et se compose de deux volumes principaux : un volume principal de 6000m² et un volume secondaire de 4000m². Le volume principal est conçu pour accueillir les salles de cours et les espaces de travail, tandis que le volume secondaire est destiné aux services administratifs et aux espaces de détente.



Plan de la
 L'édifice est conçu sur un plateau de 1000m² et se compose de deux volumes principaux : un volume principal de 6000m² et un volume secondaire de 4000m². Le volume principal est conçu pour accueillir les salles de cours et les espaces de travail, tandis que le volume secondaire est destiné aux services administratifs et aux espaces de détente.



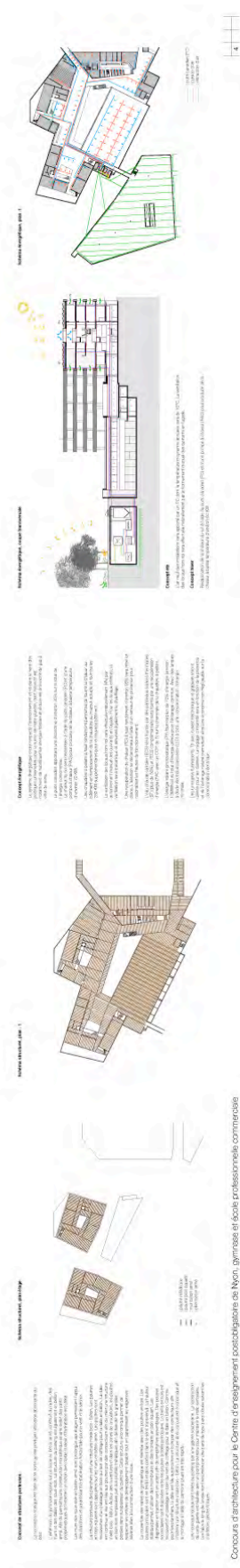
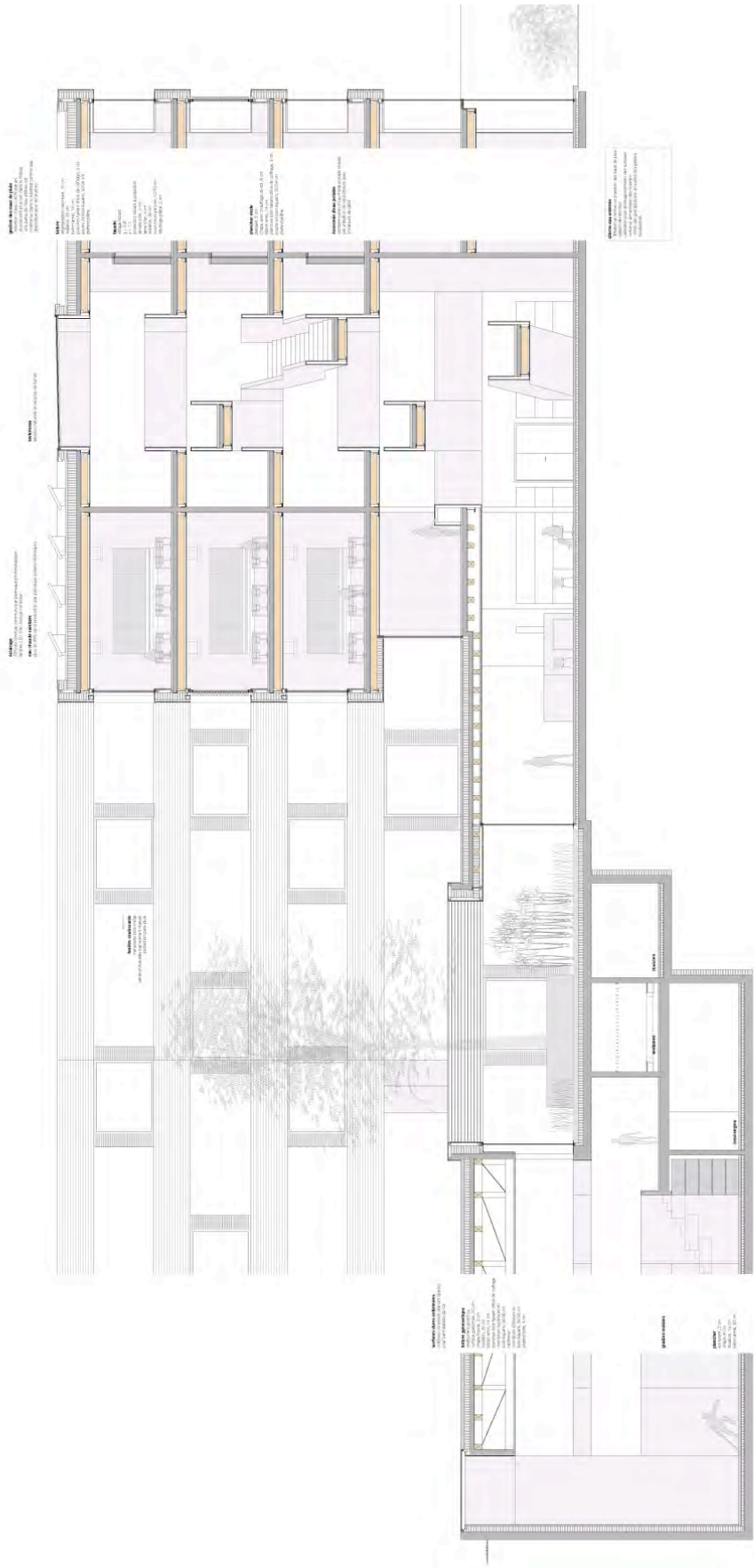
Plan de la
 L'édifice est conçu sur un plateau de 1000m² et se compose de deux volumes principaux : un volume principal de 6000m² et un volume secondaire de 4000m². Le volume principal est conçu pour accueillir les salles de cours et les espaces de travail, tandis que le volume secondaire est destiné aux services administratifs et aux espaces de détente.

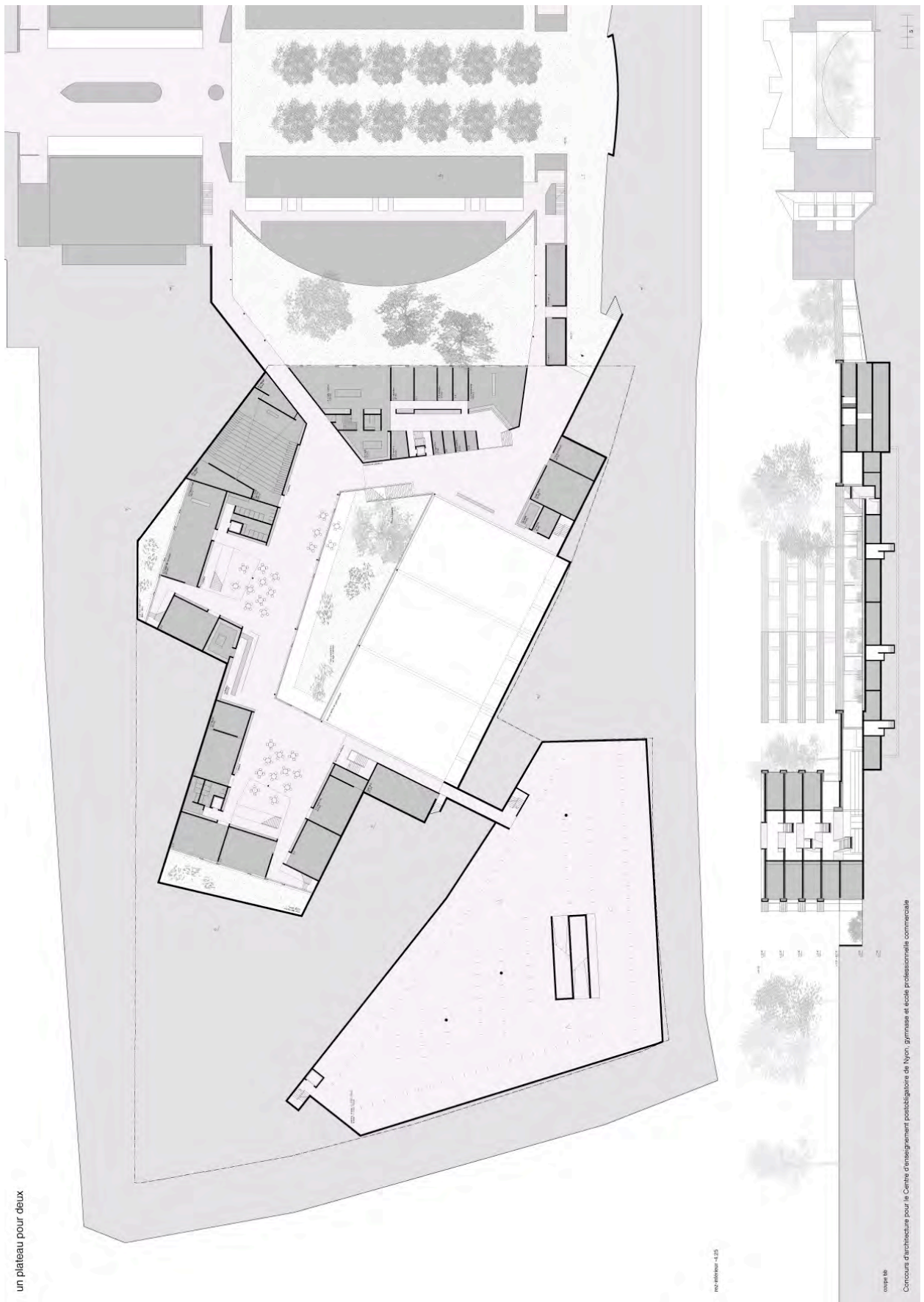


Plan de la
 L'édifice est conçu sur un plateau de 1000m² et se compose de deux volumes principaux : un volume principal de 6000m² et un volume secondaire de 4000m². Le volume principal est conçu pour accueillir les salles de cours et les espaces de travail, tandis que le volume secondaire est destiné aux services administratifs et aux espaces de détente.

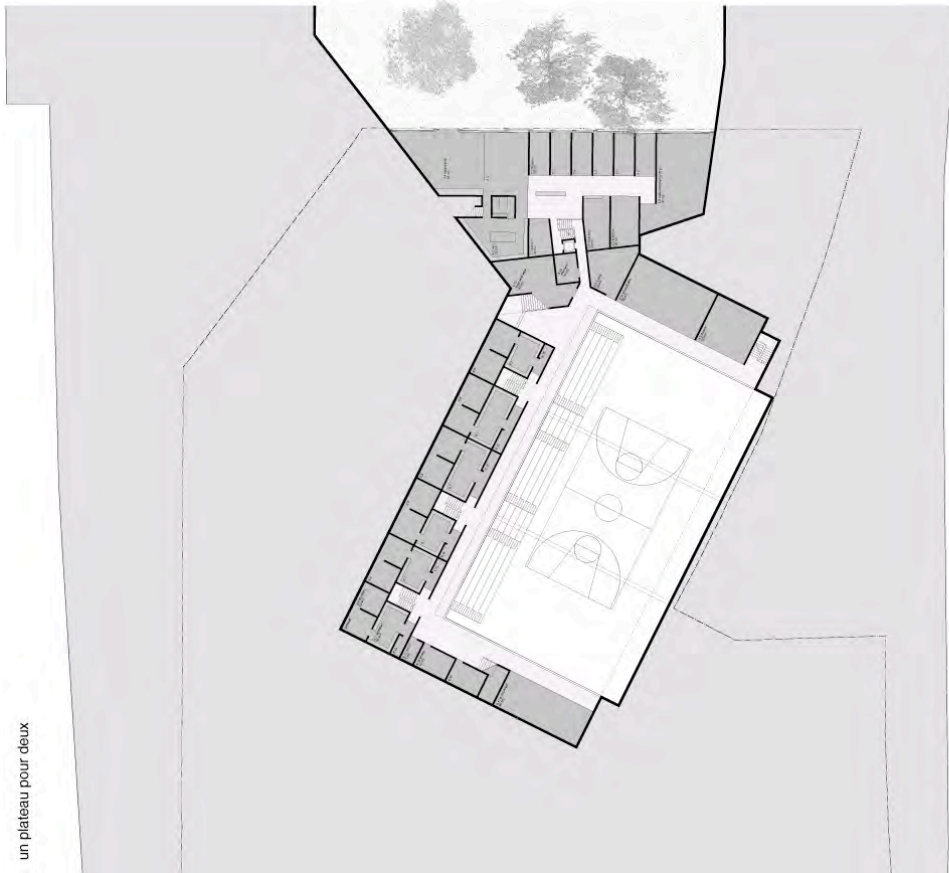


Un plateau pour deux

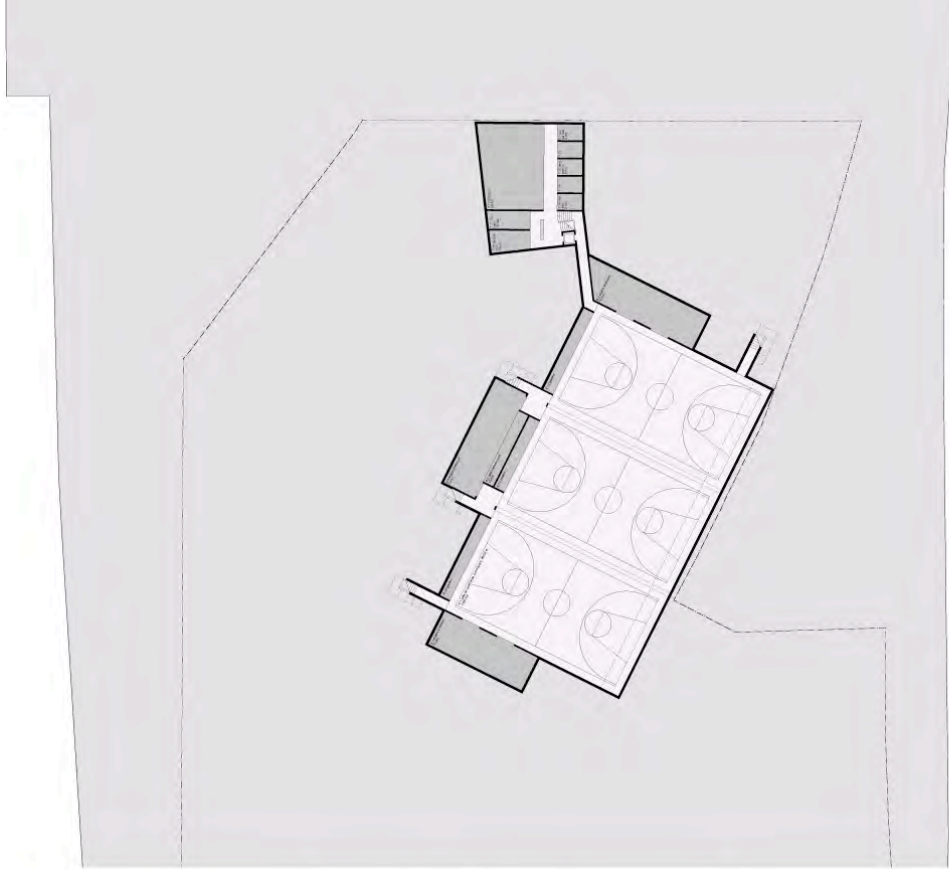




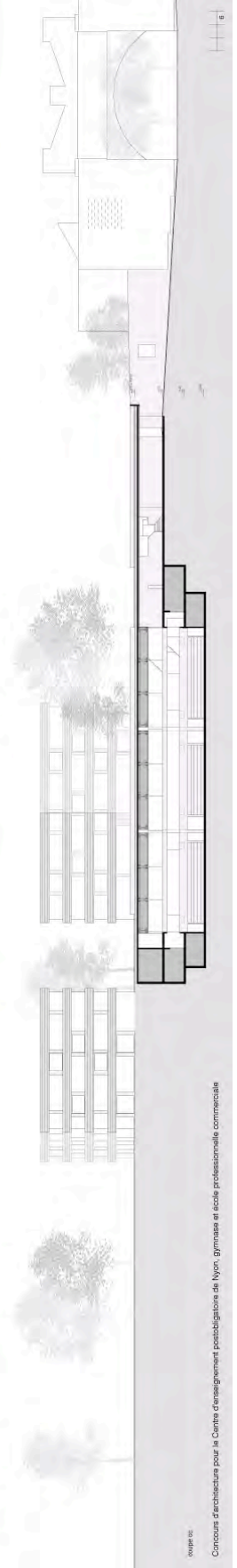
un plateau pour deux



plan visiteur - 7.48, niveau administratif - 0.50



plan gymnasium - 10.54, niveau administratif - 0.50



section 01

Concours d'architecture pour le Centre d'enseignement postobligatoire de Nyon, gymnase et école professionnelle commerciale

029 MIRAGE

2^{ème} prix, 40'000.- (HT)

Auteurs:

| | |
|------------------------|----------------------------|
| Architecte | ipas architectes sa |
| Architecte paysagistes | - |
| Ingénieur civil | Sancha ingénieur civil |
| Ingénieur CVS | Enerconom SA / Daniel Iten |
| Ingénieur électricité | - |

Collaborateurs:

| | |
|------------------------|--|
| Architecte | Eric Ott, Michel Egger, Salvatore Chillari, Delphine Jeanneret-Gris, Gilles Biatista |
| Architecte paysagistes | - |
| Ingénieur civil | Jésus Sancha |

| | |
|---------|------------------------------------|
| Adresse | Avenue DuPeyrou 12, 2000 Neuchâtel |
|---------|------------------------------------|

Critique:

L'auteur du projet propose une nouvelle lecture de son concept premier d'une école ouverte sur l'extérieur, faite de transparence sur les alentours aménagés en parc arborisé. Ce rebondissement procède d'une stratégie de densification d'une grande forme à double cour s'étendant sur l'ensemble du terrain à un assemblage de quatre volumes créant des empochements, concentré en amont de la voie ferrée. La densification agit ensuite sur la typologie de l'école, d'une juxtaposition classique couloir classe paysage, on obtient par un couper-coller dos à dos la composition paysage couloir classe - classe couloir paysage.

A l'échelle de la ville et du quartier, la concentration apporte une réponse pertinente, une volumétrie découpée qui offre des plans de profondeur différente d'où qu'on la regarde, brisant la grande échelle vis-à-vis des habitations, au nord. La ligne du chemin de fer impose une sorte d'alignement dont on aurait préféré s'affranchir et la portion de terrain libre n'est certainement pas le généreux parc représenté. L'implantation du parking hors des murs est judicieuse, laissant toutes latitudes à sa construction.

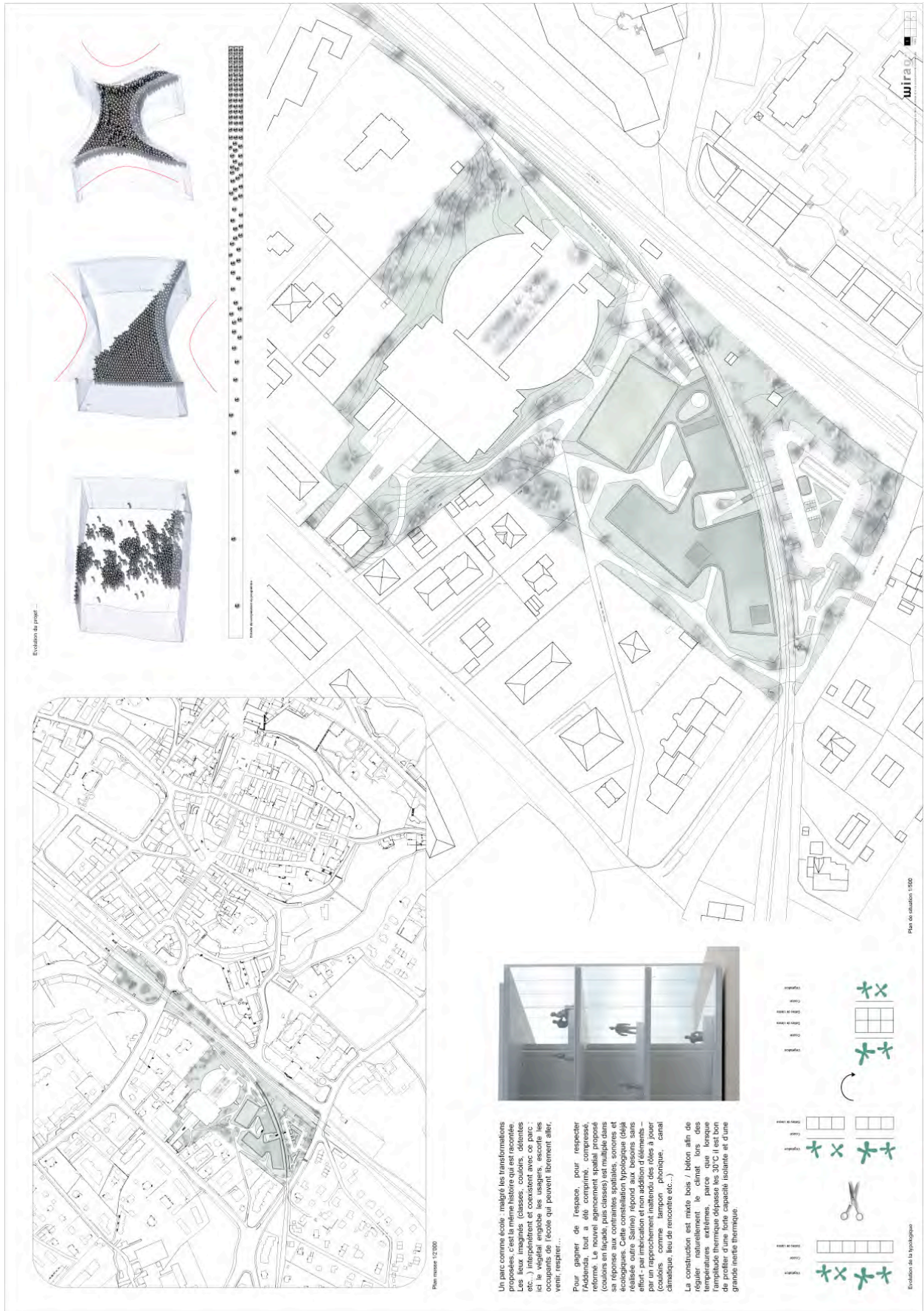
Au gymnase actuel, cet assemblage presque organique apporte une réponse toute en sensibilité, imposant son identité propre selon une dialectique plus proche du pavillon que du monument. Un réseau de cheminement se superpose à la forme bâtie, amenant de manière naturelle aux entrées, se connectant aux cheminements du quartier. On ne peut que regretter l'absence de résolution d'un réel lien au bâtiment actuel comme le sous-entend l'entité fonctionnelle ancien nouveau. Plutôt que d'étendre le système des plaisants chemins dans le parc, le projet aurait certainement gagné de la crédibilité en développant un tentacule à la manière des circonvolutions de l'enveloppe.

Le retournement de la typologie n'est pas anodin. Il contribue à une modification de la perception des lieux d'enseignement, il influence la conception de l'enseignement, il exige une adaptation de nos réflexes en matière de confort, un ajustement des analyses constructives, économiques et écologiques. Comme toute innovation, il ne saurait souffrir d'aucune lacune.

Selon l'articulation des différentes fonctions sur le territoire, la position des salles de sport est jugée trop centrale. Elle rompt la relation avec le gymnase et dessert l'usage externe. Sa position hors terre et sa toiture aménagée en terrains extérieurs sont appréciées. La position de l'administration est discutable; l'ouverture du secrétariat sur le foyer central aurait répondu aux attentes. En complément des coursives de distribution périphériques, relativement étroites, on aurait attendu des coins de travail et de rencontre que le foyer de liaison central n'offre pas. Sa fluidité nous parle avant tout de mouvement, moins d'arrêt et d'échange.

Finalement le projet aussi innovant, aussi impertinent soit-il, pêche par son manque de précision et son manque de décision. Il ne parvient pas à certifier sa vraisemblance. Il se nuit par trop de transparence, trop de structure filigrane voir inexistante. Pourtant il est certainement une réponse pertinente à la problématique du bruit, à la problématique de l'ensoleillement direct, il a un potentiel d'adaptabilité et de flexibilité important, il peut se construire aisément en une structure simple préfabriquée bois.

Tel que présenté, le projet est évalué coûteux à la réalisation et surtout à l'exploitation.



Evolution du projet...

Plan de situation 1500

Plan de situation 1500

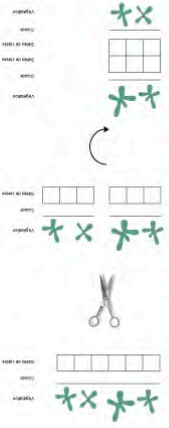
Plan masse 1:2'300



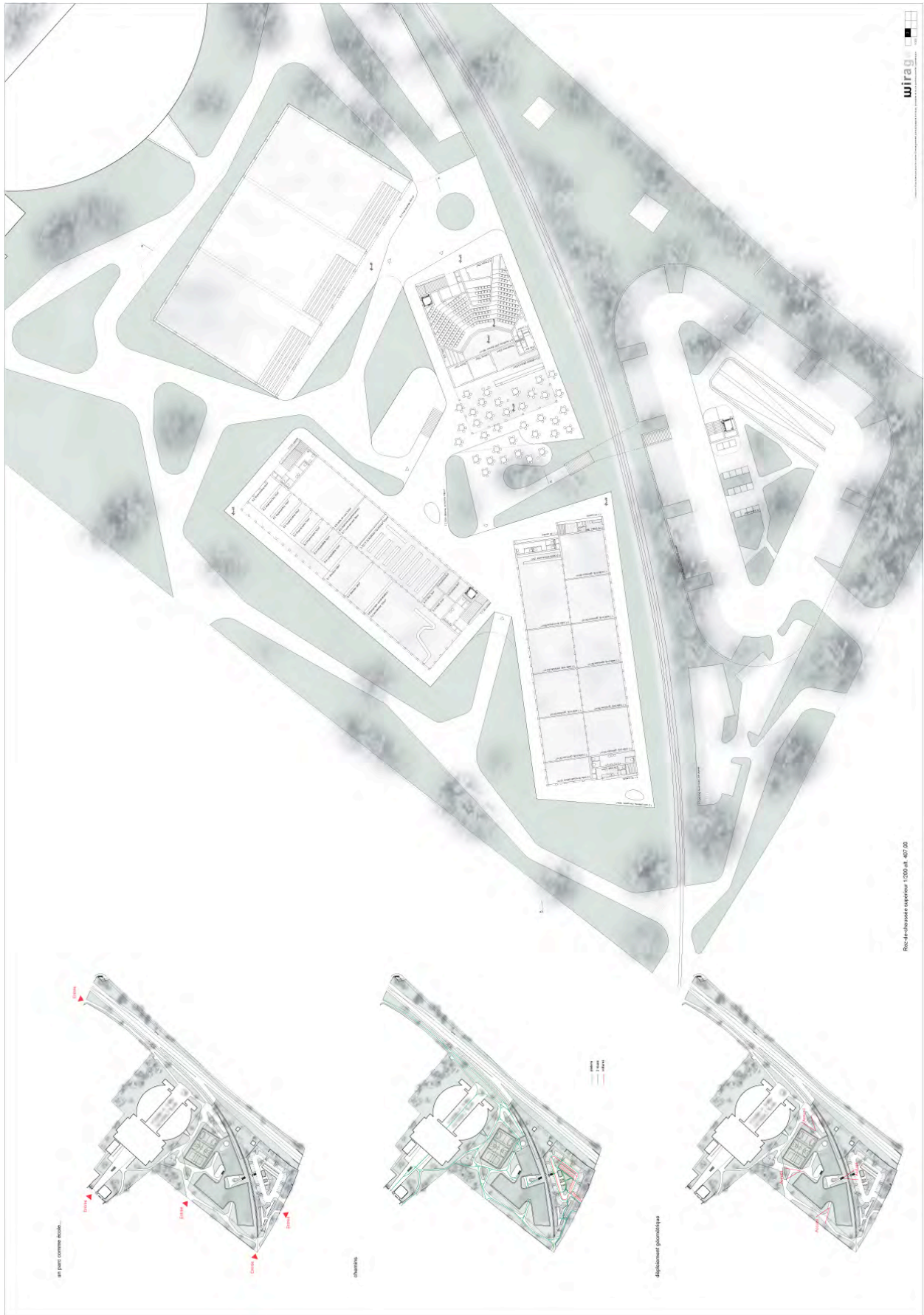
Un parc comme école... malgré les transformations proposées, c'est la même histoire qui est racontée (la même école, les mêmes usages, les mêmes espaces, etc.) Intégrément et coexistence avec ce parc : la végétal englobe les usagers, encadre les occupants de l'école qui peuvent librement aller, venir, respirer...

Pour gagner de l'espace, pour respecter l'Addenda, tout a été comprimé, compressé, reformé. Le nouvel agencement spatial proposé (couloirs en lacets, plats, classes) est multiple dans ses usages, ses fonctions, ses qualités écologiques. Cette corrélation typologique (déjà réalisée autre Sairme) répond aux besoins sans effort - par imbrication et non addition d'éléments - par un rapprochement maximum des rôles à jouer (pédagogique, technique, culturel, social, climatique, lieu de rencontre etc...)

La construction est mixte bois / béton afin de réguler le climat intérieur. Les murs extérieurs sont en bois, ce qui permet une amplitude thermique dépassée les 30°C (il est bon de profiter d'une forte capacité isolante et d'une grande inertie thermique).



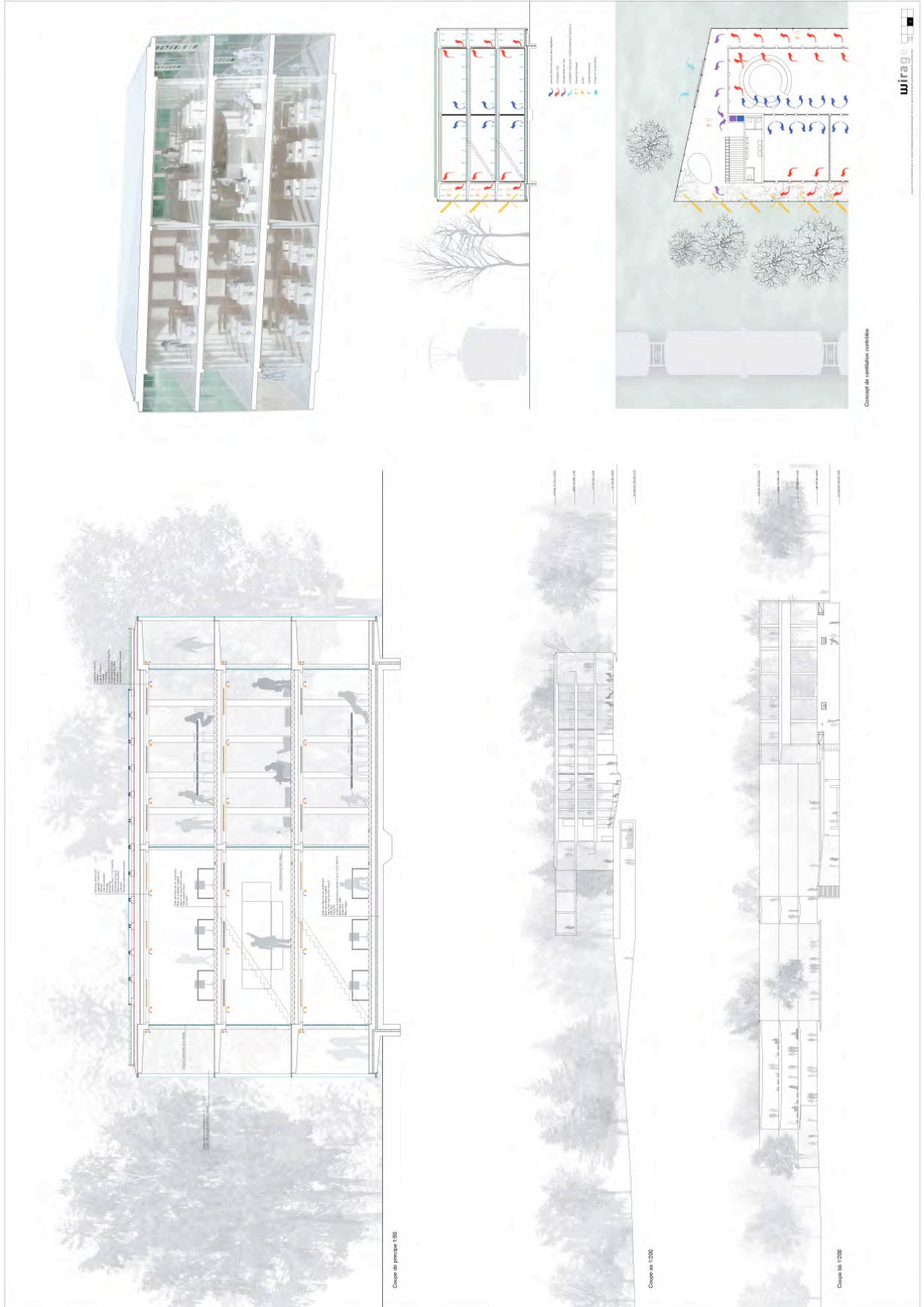
Evolution de la typologie



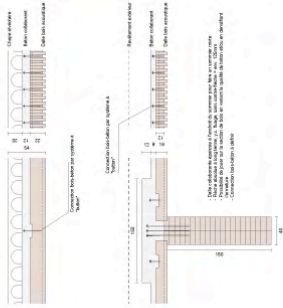
Plan de situation septembre 1999 n° 407 00











Principes constructifs

- La conception structurelle du bâtiment a été fortement influencée par les critères principaux suivants :
 - Le respect du projet architectural, qui a favorisé la modularité, la répétition d'éléments et une mise en valeur de la structure portante par le développement d'un système d'acier.
 - Le respect des contraintes architecturales imposées par le programme, en particulier au droit des entrées de locaux.
 - Le respect des critères de durabilité et de performance énergétique au sein de la construction.
 - Le respect des critères de sécurité incendie et d'évacuation pour l'ensemble de la construction.
 - Le respect des critères de confort thermique et d'isolation acoustique des locaux.
 - Le respect des critères de durabilité et de performance énergétique au sein de la construction.
- Les propositions sont basées en outre sur des critères de développement durable et notamment le respect des principes suivants :
 - Le respect des principes de durabilité et de performance énergétique au sein de la construction.
 - Le respect des critères de confort thermique et d'isolation acoustique des locaux.
 - Le respect des critères de durabilité et de performance énergétique au sein de la construction.

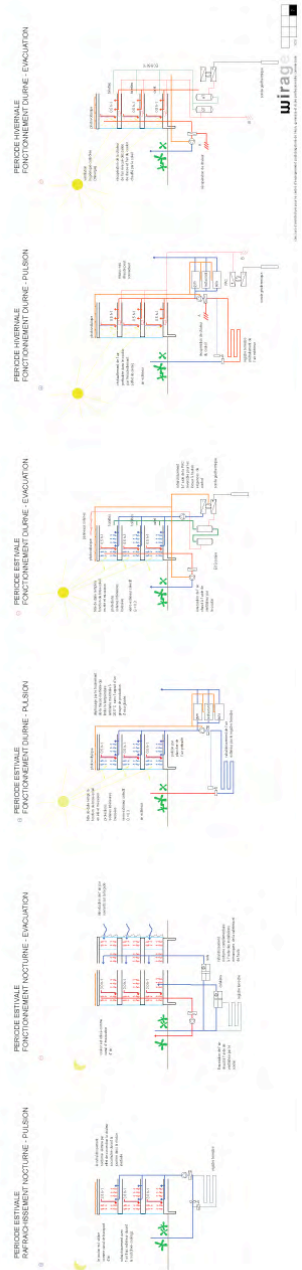
Principes énergétiques

Cette partie explique le bâtiment et les modes d'habitat, les principes constructifs, les principes de construction et les principes de durabilité. Le bâtiment est conçu pour être durable et performant. Les principes de construction et les principes de durabilité sont les suivants :

- Le respect des principes de durabilité et de performance énergétique au sein de la construction.
- Le respect des critères de confort thermique et d'isolation acoustique des locaux.
- Le respect des critères de durabilité et de performance énergétique au sein de la construction.

 Des questions dans la partie suivante à l'égard de la construction, en particulier, le principe de durabilité et les principes de construction et les principes de durabilité sont les suivants :

- Le respect des principes de durabilité et de performance énergétique au sein de la construction.
- Le respect des critères de confort thermique et d'isolation acoustique des locaux.
- Le respect des critères de durabilité et de performance énergétique au sein de la construction.



031 MOSAIC

4^{ème} prix, 20'000.- (HT)

Auteurs:

| | |
|------------------------|------------------------------------|
| Architecte | Pont12 architectes sa |
| Architecte paysagistes | Hüsler et associés |
| Ingénieur civil | Chabloz et partenaires sa |
| Ingénieur CVS | Jakob Forrer sa / Mats Ola Nilssen |
| Ingénieur électricité | Thorsen sàrl |

Collaborateurs:

| | |
|------------------------|--|
| Architecte | F. Jolliet, A. Hahne, G. Nicollier, A. Jimenez, O. Neiva, J. Matthey-de-l'Endroit, C. Michod |
| Architecte paysagistes | C. Hüsler, J. Förster |
| Ingénieur civil | M. Chabloz |

Adresse Rue du Liseron 7, 1006 Lausanne

Critique:

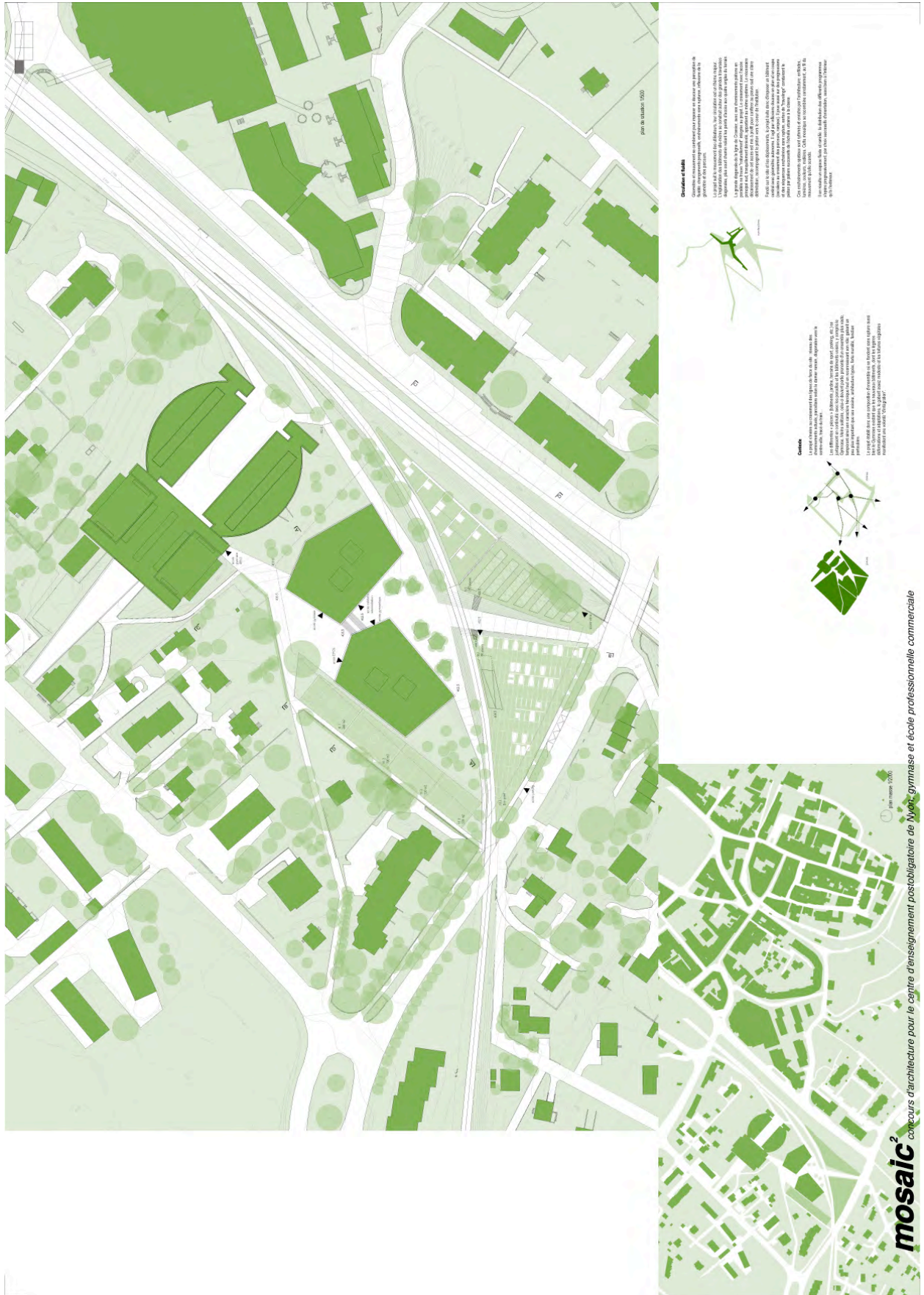
L'implantation de deux volumes bas à géométries variables, l'un destiné à l'EPCN, l'autre au gymnase, permet une transition en adéquation avec l'échelle des constructions voisines et du bâtiment existant, conférant à l'ensemble un bon équilibre. Deux espaces extérieurs majeurs sont qualifiés. L'un, sur la partie haute en relation au cheminement nord et au gymnase existant, relie les entrées aux niveaux des classes. L'autre, au sud, en contrebas bénéficie d'une relation directe avec la cafétéria et offre un accès indépendant à la salle de sport. Si cette articulation entre les deux volumes est séduisante, la place inférieure reste artificielle et peu dégagée, dominée par la voie ferrée. La tranchée prévue pour y accéder depuis la route de Clémenty est un geste survalorisé, peu compréhensible au regard de la situation urbaine.

La disposition des terrains de sport au nord du complexe est intéressante, présentant cependant d'éventuelles nuisances pour les habitations voisines ainsi que pour les classes du rez supérieur. Le cheminement piéton public est dévié au centre du complexe scolaire. L'organisation générale du rez inférieur est appréciée. La disposition centrale de l'administration et de la salle des maîtres est judicieuse. Les circulations horizontales sont correctement dimensionnées et offrent des parcours variés et des relations visuelles avec les salles d'informatique, la cafétéria, les salles de sport. De plus, ce niveau de « vie » aurait mérité une meilleure mise en relation avec les étages. En effet, les escaliers principaux sont maladroitement placés et manquent d'attractivité.

Les salles polyvalentes sont réparties dans les deux volumes sur deux étages. Si le nombre d'élèves par étage paraît adéquat, la séparation trop évidente des deux structures d'enseignement peut nuire à long terme au bon fonctionnement de l'ensemble en créant une barrière relationnelle trop importante et en limitant l'adaptabilité et la flexibilité. La typologie proposée aux étages avec une ceinture de classes en périphérie, distribuée par un espace central induit une ambiance introvertie, ponctuée par de petites percées en façade, contraire à l'image que désire véhiculer le nouveau complexe « d'une école ouverte ». La géométrie non orthogonale de certaines classes ne favorise pas leur aménagement. On peut regretter également l'importance et l'imprécision donnée au noyau central contenant les espaces de services sanitaires.

De manière générale, la structure de l'ensemble est peu claire et les superpositions difficiles et aléatoires. La salle de sport souffre d'un manque d'éclairage naturel. L'expression architecturale est en adéquation avec l'image véhiculée d'une institution à l'échelle du quartier. Le système de protection solaire proposé mériterait toutefois une vérification de son fonctionnement sur le long terme. L'utilisation constructive du bois pour les étages sur un socle en béton semble être en inadéquation avec la volumétrie générale et l'identité unitaire recherchée. Le potentiel d'adaptabilité est limité.

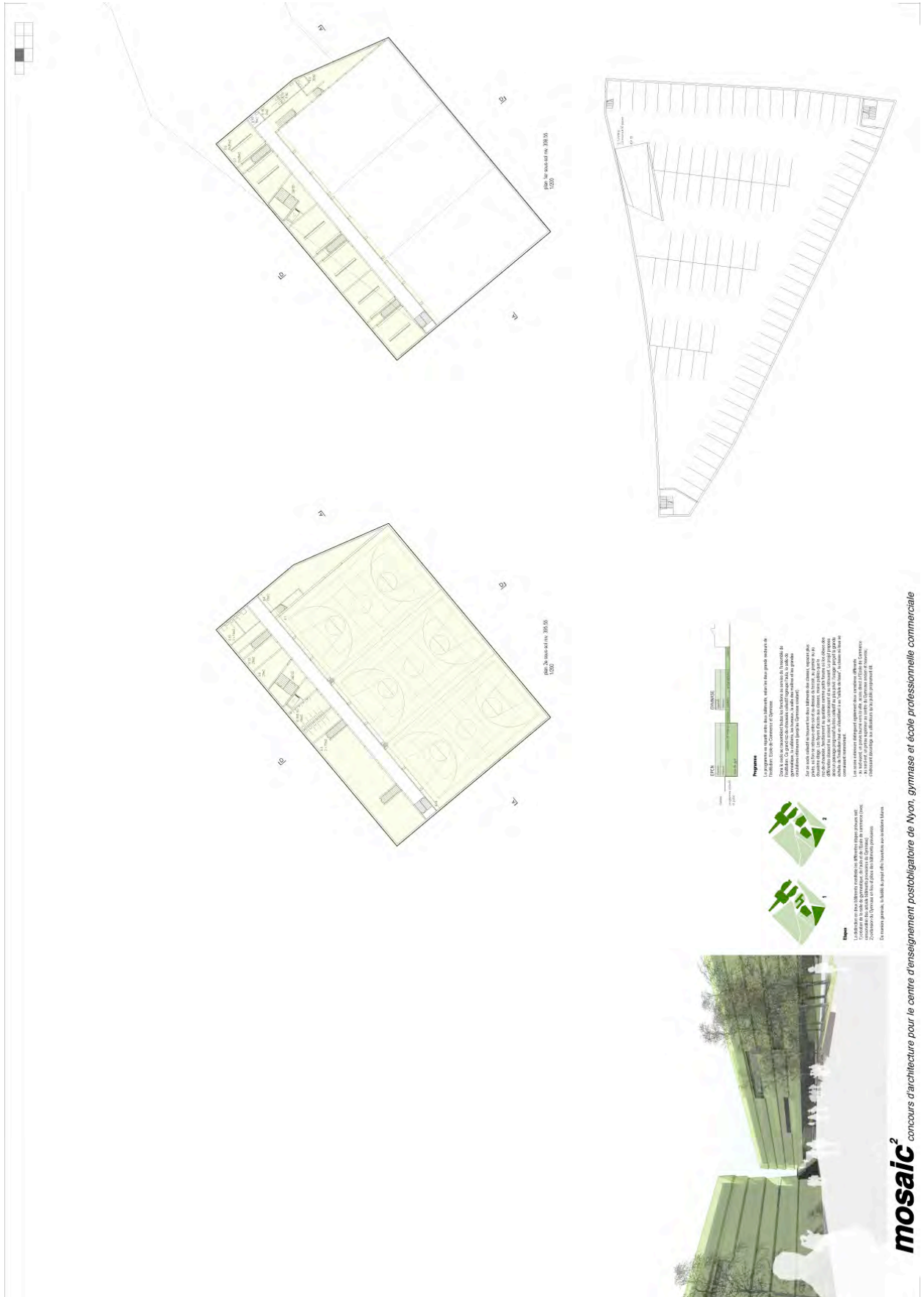
Le parking au sud de la voie ferrée est dessiné de manière schématique et ne fonctionne pas en l'état. La proposition répond au standard Minergie ECO, présente des coûts équilibrés au niveau de la construction et de l'exploitation.



Cadrage urbain
Le projet s'inscrit dans le tissu urbain existant de Nyon, caractérisé par une trame régulière de bâtiments et de courtyards. Le projet s'inscrit dans le tissu urbain existant de Nyon, caractérisé par une trame régulière de bâtiments et de courtyards. Le projet s'inscrit dans le tissu urbain existant de Nyon, caractérisé par une trame régulière de bâtiments et de courtyards.



mosaic² concours d'architecture pour le centre d'enseignement postobligatoire de Nyon, gymnase et école professionnelle commerciale



mosaic² concours d'architecture pour le centre d'enseignement postobligatoire de Nyon, gymnase et école professionnelle commerciale

Programme
 Centre d'enseignement post-obligatoire de Nyon, gymnase et école professionnelle commerciale.
 1. Bâtiment de 1000 places de formation.
 2. Bâtiment de 1000 places de formation.
 3. Bâtiment de 1000 places de formation.



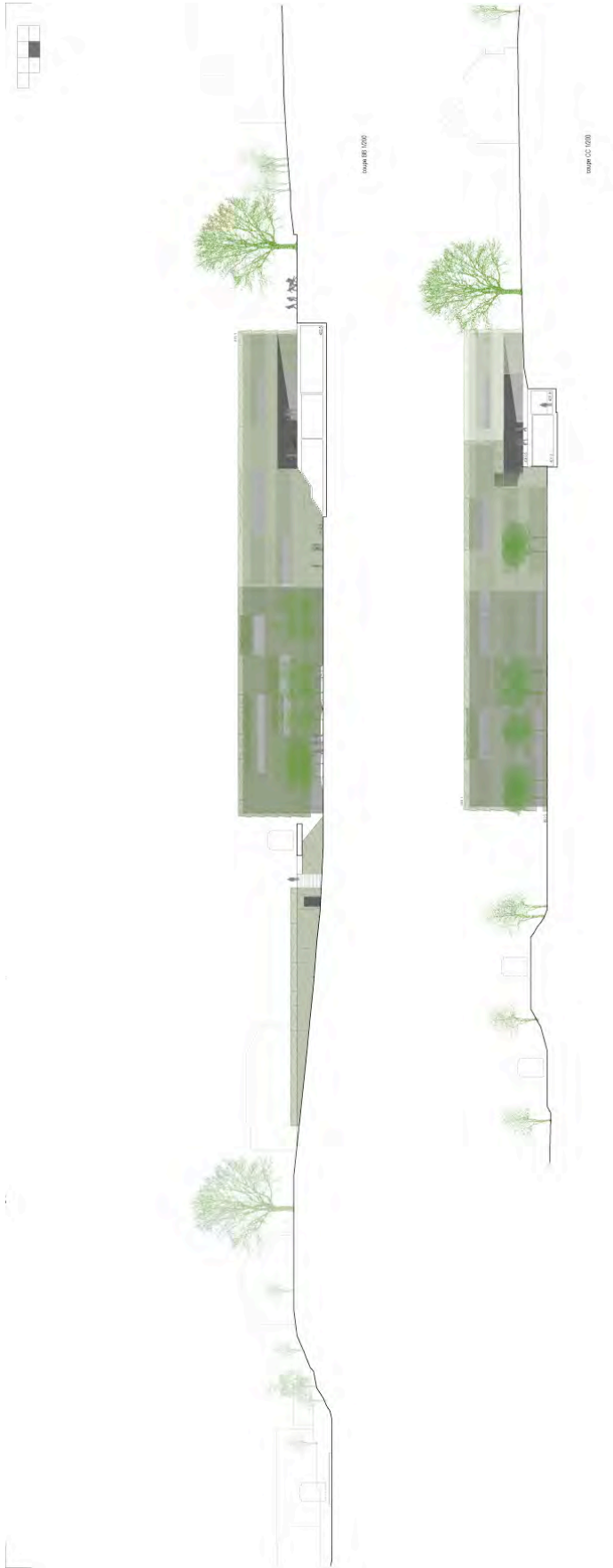


Aménagements extérieurs

Architecture et paysage ont été conçus conjointement. A la fin de la construction, les aménagements extérieurs seront réalisés par le paysagiste. Les aménagements extérieurs sont conçus pour être réalisés par le paysagiste. Les aménagements extérieurs sont conçus pour être réalisés par le paysagiste. Les aménagements extérieurs sont conçus pour être réalisés par le paysagiste.

mosaic² concours d'architecture pour le centre d'enseignement postobligatoire de Nyon, gymnase et école professionnelle commerciale





Requis

Le projet de concours est un projet de concours d'architecture pour le centre d'enseignement postobligatoire de Nyon, gymnase et école professionnelle commerciale. Le projet est un projet de concours d'architecture pour le centre d'enseignement postobligatoire de Nyon, gymnase et école professionnelle commerciale. Le projet est un projet de concours d'architecture pour le centre d'enseignement postobligatoire de Nyon, gymnase et école professionnelle commerciale.

Contexte

Le projet est un projet de concours d'architecture pour le centre d'enseignement postobligatoire de Nyon, gymnase et école professionnelle commerciale. Le projet est un projet de concours d'architecture pour le centre d'enseignement postobligatoire de Nyon, gymnase et école professionnelle commerciale. Le projet est un projet de concours d'architecture pour le centre d'enseignement postobligatoire de Nyon, gymnase et école professionnelle commerciale.

Programme

Le projet est un projet de concours d'architecture pour le centre d'enseignement postobligatoire de Nyon, gymnase et école professionnelle commerciale. Le projet est un projet de concours d'architecture pour le centre d'enseignement postobligatoire de Nyon, gymnase et école professionnelle commerciale. Le projet est un projet de concours d'architecture pour le centre d'enseignement postobligatoire de Nyon, gymnase et école professionnelle commerciale.

Principales caractéristiques

Le projet est un projet de concours d'architecture pour le centre d'enseignement postobligatoire de Nyon, gymnase et école professionnelle commerciale. Le projet est un projet de concours d'architecture pour le centre d'enseignement postobligatoire de Nyon, gymnase et école professionnelle commerciale. Le projet est un projet de concours d'architecture pour le centre d'enseignement postobligatoire de Nyon, gymnase et école professionnelle commerciale.

Principales caractéristiques

Le projet est un projet de concours d'architecture pour le centre d'enseignement postobligatoire de Nyon, gymnase et école professionnelle commerciale. Le projet est un projet de concours d'architecture pour le centre d'enseignement postobligatoire de Nyon, gymnase et école professionnelle commerciale. Le projet est un projet de concours d'architecture pour le centre d'enseignement postobligatoire de Nyon, gymnase et école professionnelle commerciale.

mosaic² concours d'architecture pour le centre d'enseignement postobligatoire de Nyon, gymnase et école professionnelle commerciale



mosaic² concours d'architecture pour le centre d'enseignement postobligatoire de Nyon, gymnase et école professionnelle commerciale

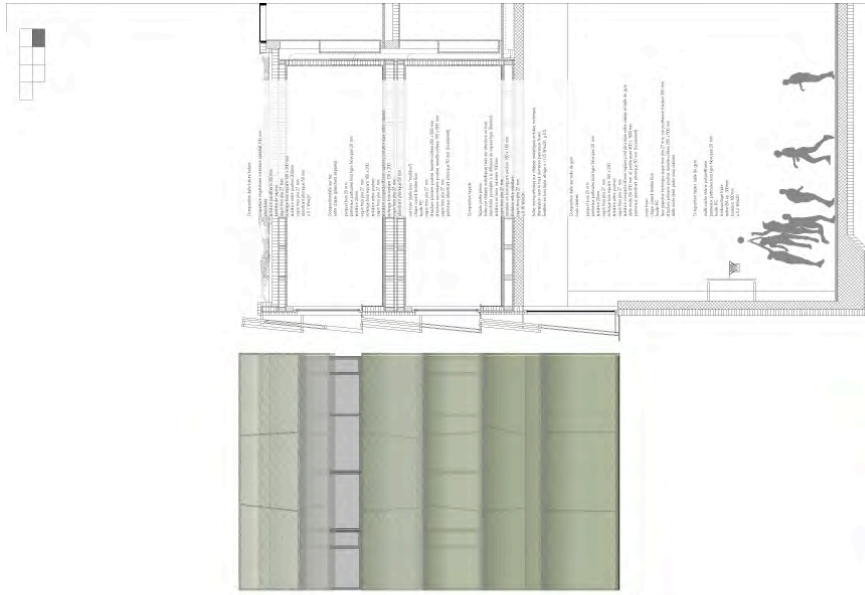
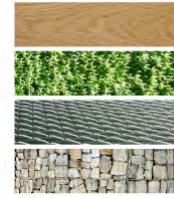


Figure
 Cette coupe illustre le principe de la structure de la toiture. Elle est constituée de trois niveaux de couverture : un premier niveau en bois lambré, un deuxième niveau en béton armé et un troisième niveau en terre crasse. Cette structure permet de garantir la stabilité de l'ouvrage tout en assurant une bonne isolation thermique et acoustique. Les silhouettes de personnes à l'extérieur illustrent l'échelle humaine de l'édifice.



Matériaux
 Le choix des matériaux a été soigné afin de garantir la qualité et la durabilité de l'ouvrage. Les matériaux utilisés sont : le bois lambré pour la toiture, le béton armé pour la structure, la terre crasse pour l'isolation, les pierres naturelles pour les murs extérieurs, et les briques pour les murs intérieurs. Ces matériaux sont choisis pour leur caractère durable et leur capacité à s'intégrer harmonieusement dans l'environnement urbain de Nyon.



mosaic² concours d'architecture pour le centre d'enseignement postobligatoire de Nyon, gymnase et école professionnelle commerciale

032 U-NYON

7^{ème} prix, 6'000.- (HT)

Auteurs:

| | |
|------------------------|---------------------------------|
| Architecte | Architram SA |
| Architecte paysagistes | Denogent architecture paysagère |
| Ingénieur civil | Kälin & Cuérel SA |
| Ingénieur CVS | Amstein & Walther SA |
| Ingénieur électricité | Amstein & Walther SA |

Collaborateurs:

| | |
|------------------------|---|
| Architecte | Antonio Garifo, François Vuillomenet, Grégoire Ziemianski |
| Architecte paysagistes | Marina Denogent, Olivier Robert |
| Ingénieur civil | Jean-François Kälin, Thomas Cuérel |

Adresse Avenue de la Piscine 26, 1020 Renens

Critique:

Le projet U-NYON a maintenu l'implantation de trois corps de bâtiments distincts dans le site, en adéquation avec l'échelle du quartier avoisinant. Il définit une place d'entrée et de distribution percée d'un patio oblong, légèrement redimensionné, qui permet le contact visuel avec le niveau inférieur de référence. Le nouveau complexe scolaire reprend la géométrie du gymnase existant, sans pour autant réussir à établir un réel dialogue avec ce dernier.

Le rez supérieur est celui de la place comprenant les différents accès aux nouveaux bâtiments : aux deux bâtiments des classes, aux salles de gymnastique, ainsi qu'à la réception de l'établissement. Une rampe extérieure permet l'accès direct au gymnase existant.

Au rez inférieur, un espace de distribution fonctionne comme plate-forme d'échange et lieu de rencontre. Il est relié par une rampe intérieure au gymnase existant. La cafétéria et l'auditoire y trouvent judicieusement leur place. Le jury constate toutefois, qu'aucune liaison directe n'est possible entre ce niveau et celui des accès.

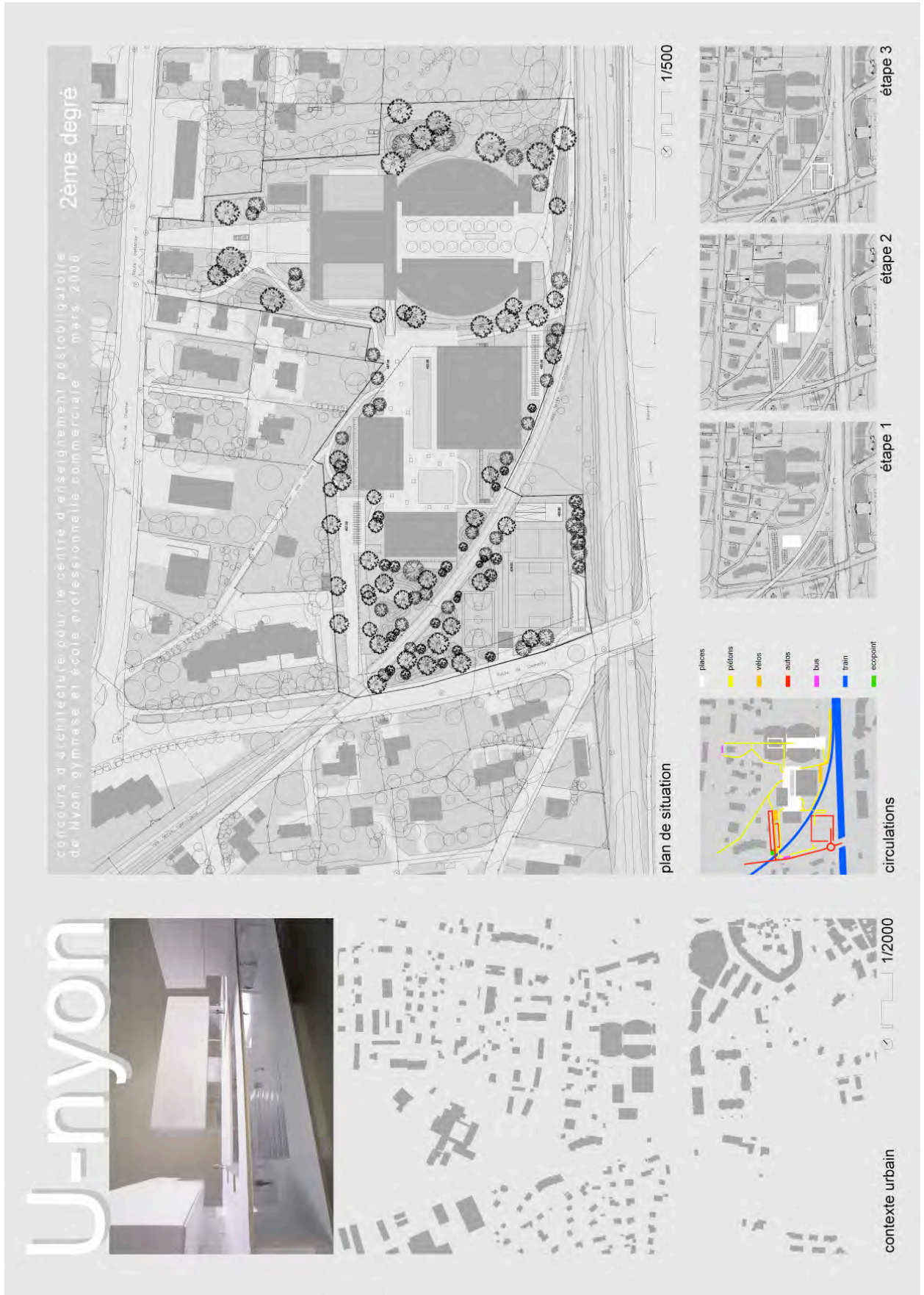
Les deux bâtiments, qui délimitent la place au Nord et à l'Est distinguent les classes gymnasiales des classes EPCN. Cette option ne favorise guère les échanges voulus entre filières, n'offre que peu de potentiel d'adaptabilité et ne favorise guère la création d'un centre d'enseignement du secondaire II. Ces deux bâtiments, qui se développent sur quatre niveaux (voire cinq depuis le niveau rez inférieur de référence), obligent à de nombreuses circulations verticales, peu pratiques dans le fonctionnement quotidien de l'établissement.

Les salles de sport ainsi que l'administration s'implantent comme charnière entre le gymnase existant et les nouvelles salles de classes. Si cette localisation offre l'avantage de les mettre au cœur du nouveau système de circulation, le jury déplore le fait que l'administration soit reléguée aux niveaux supérieurs, éloignée du centre des activités. De plus, son orientation est conditionnée par la localisation des salles de sports, qui obstruent le dégagement des locaux administratifs côté Sud.

Le parking, qui se développe au-delà de la voie ferrée, lui confère une indépendance de fonctionnement qui est appréciée.

D'une manière générale, il résulte des choix organisationnels de ce projet une ambiguïté entre le niveau du rez supérieur qui n'est finalement que celui des accès, et le niveau rez inférieur qui s'inscrit comme le niveau de référence pour l'ensemble du nouvel établissement scolaire, mais auquel on n'accède pas directement.



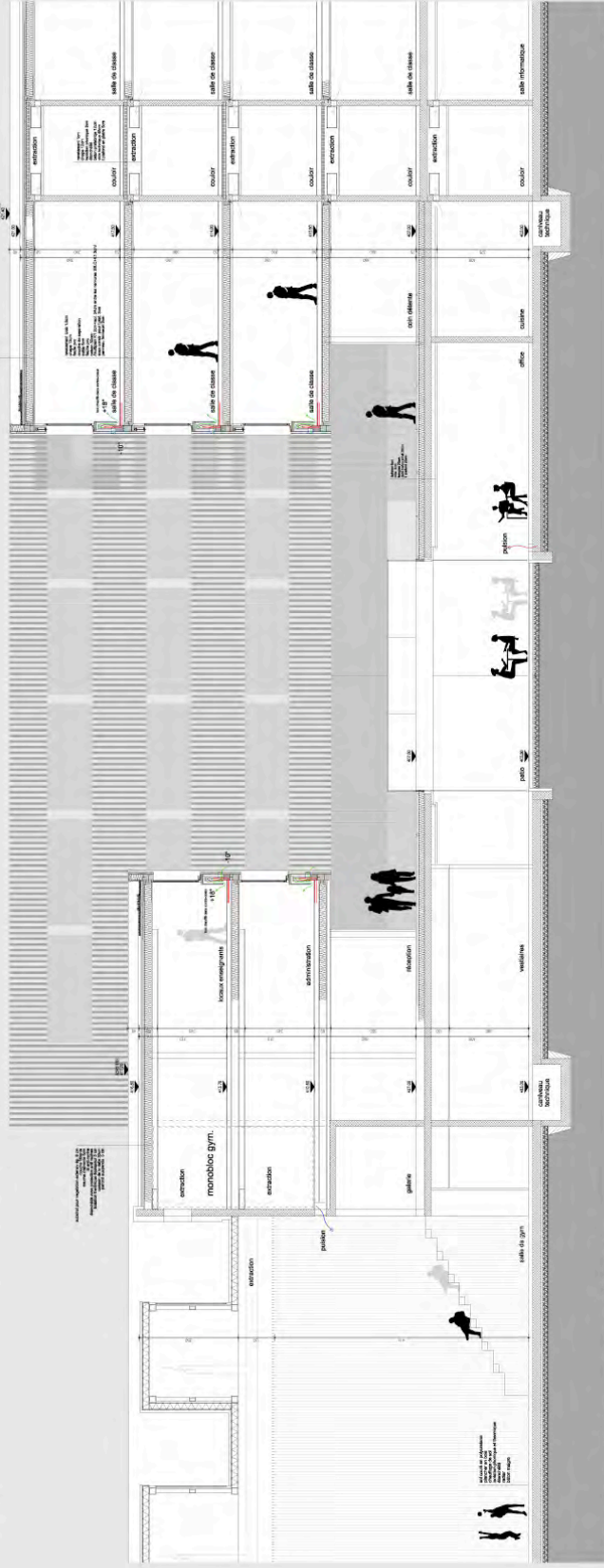
Les évaluations économique et écologique du projet sont favorables.



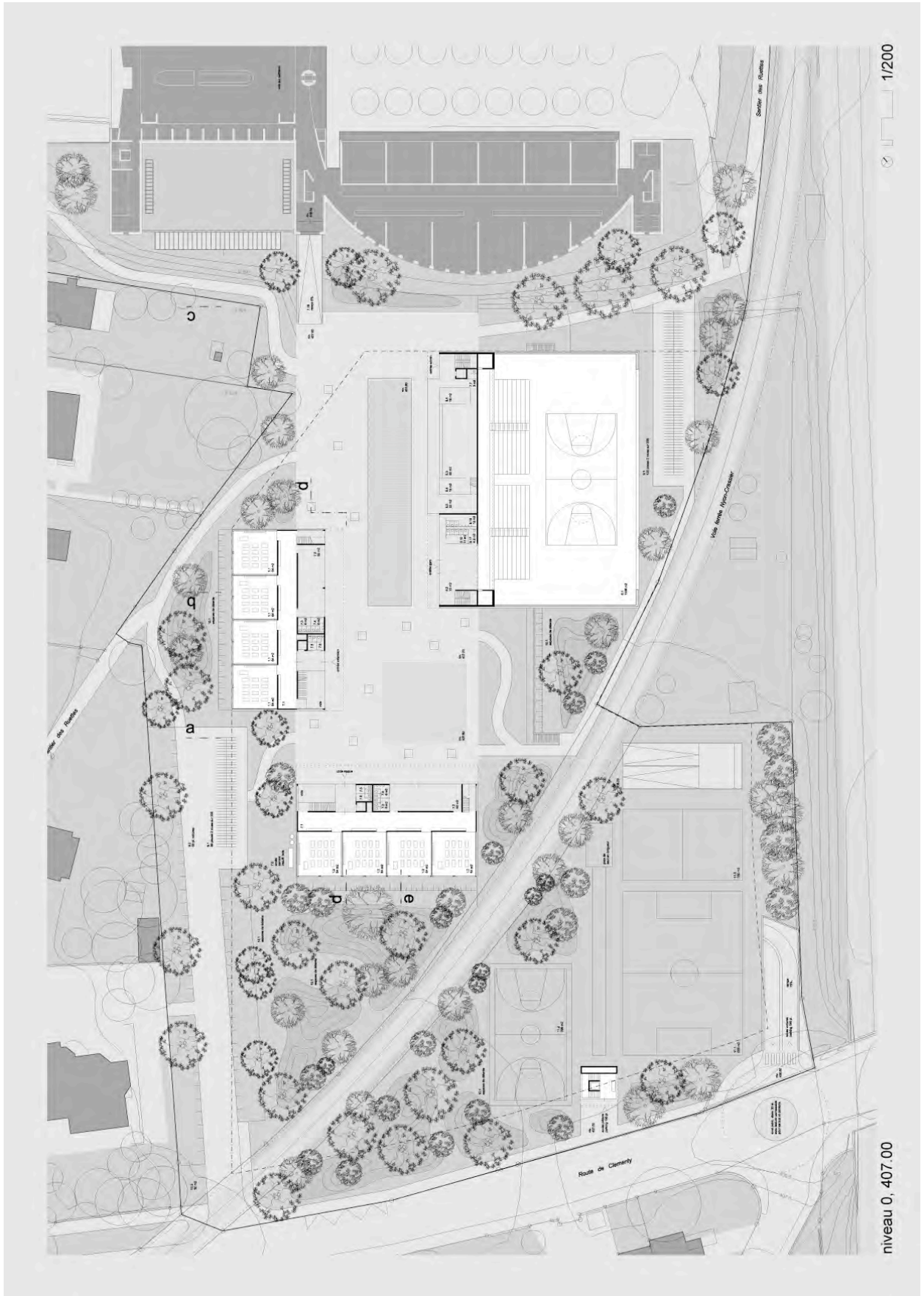
concept constructif

En général, le traitement de l'ensemble s'effectue sur 1 seul niveau ce qui simplifie les mouvements de terre, ainsi que les coûts de construction. Il répond aux critères de développement durable et de maîtrise de l'énergie grise. De même, il sera plus ou moins de traverses espacées... Le cadre, le structure qui est en béton armé sera orientée ou réalisée avec du béton-bleu traité au sulfonate d'un certain pourcentage (env. 25%) de granulats recyclés. C'est-à-dire d'un béton compacté. Les portes des salles et autres éléments structurels dans ce projet sont généralement bien adaptés aux composants suivants : composants des matériaux, sans soudure technique. Éléments de béton et administration, les aciers sont réalisés en 16/20 et la superstructure en 16/20 avec des armatures en parpaques 3-4/4 ou 4/4/4, selon les besoins statiques, collées-voilées sur un système de corniches en bois lamellé collé. Éléments de béton dans le plan d'une dalle, les dalles de plancher dans le cas de planchers, les dalles de ce système sont garnies d'éléments acoustiques absorbants. Les colonnes et poteaux sont optimisés pour permettre une adaptation à l'usage principal et les dimensions nécessaires pour atteindre les standards de classe, généralement des poteaux-poutres, sont utilisés, notamment comme poteaux pour assurer la jonction de porte-à-faux des bâtiments. Le bois type un poteau volumique 5 fois plus faible que le BA, les caissons d'air "voies" par rapport d'une dalle en BA, il y a un gain de poids volumique de 10 sur le dispositif, des charges au poids propre des structures d'acier sont prises en compte sur l'impression des fondations. La dalle de plancher est réalisée en béton précontraint et déterminée le choix d'une structure de grande portée et hauteur.

Le système de ventilation est intégré optimalement. La structure porteuse avec système d'air est efficace pour les volumes, notamment par rapport à la portée. Le système peut en être installé par le même en bois. La voute en béton précontraint les salles de l'administration permet de séparer la longueur des galeries de tout point pour un rétroéclairage.

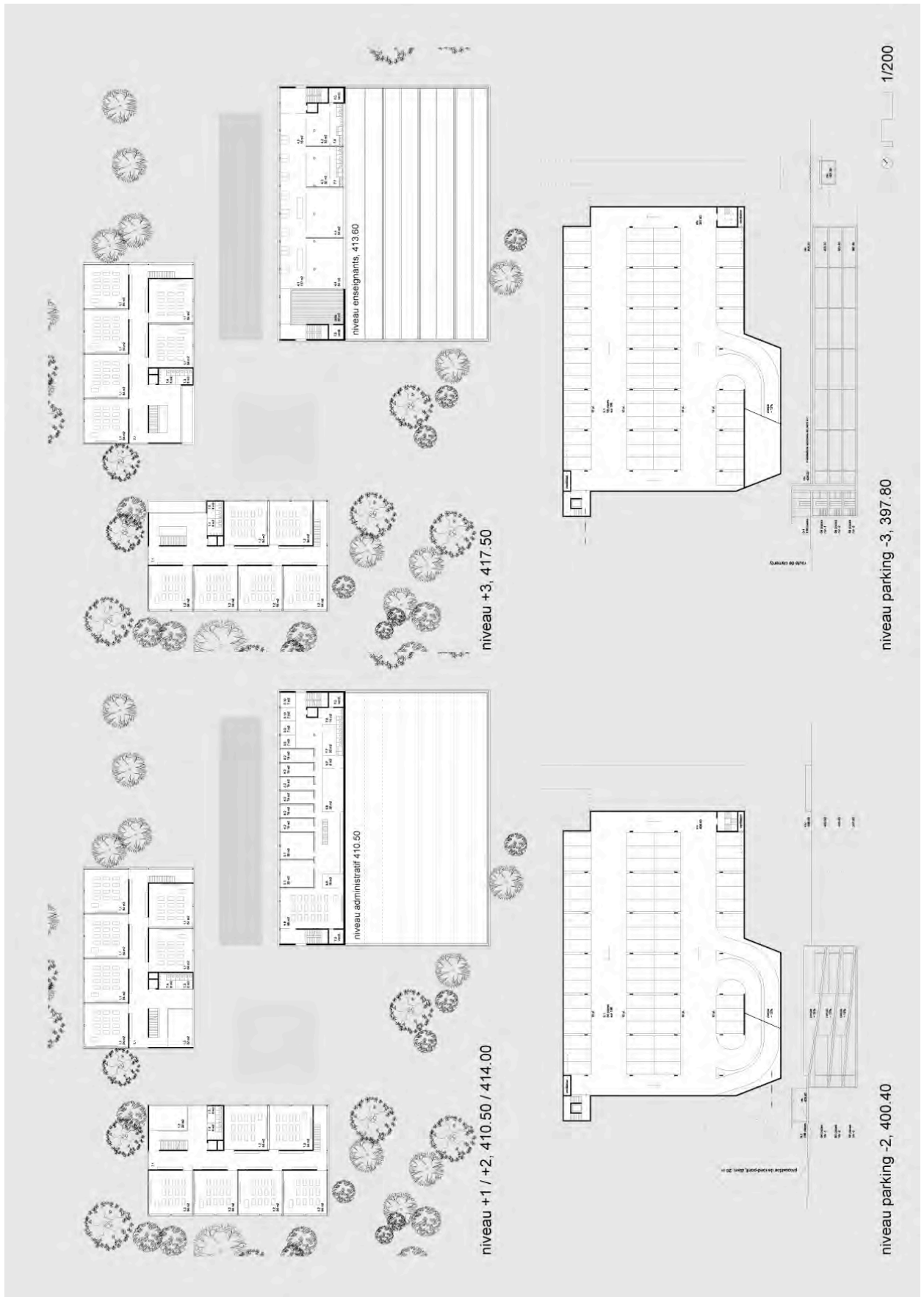
1/50

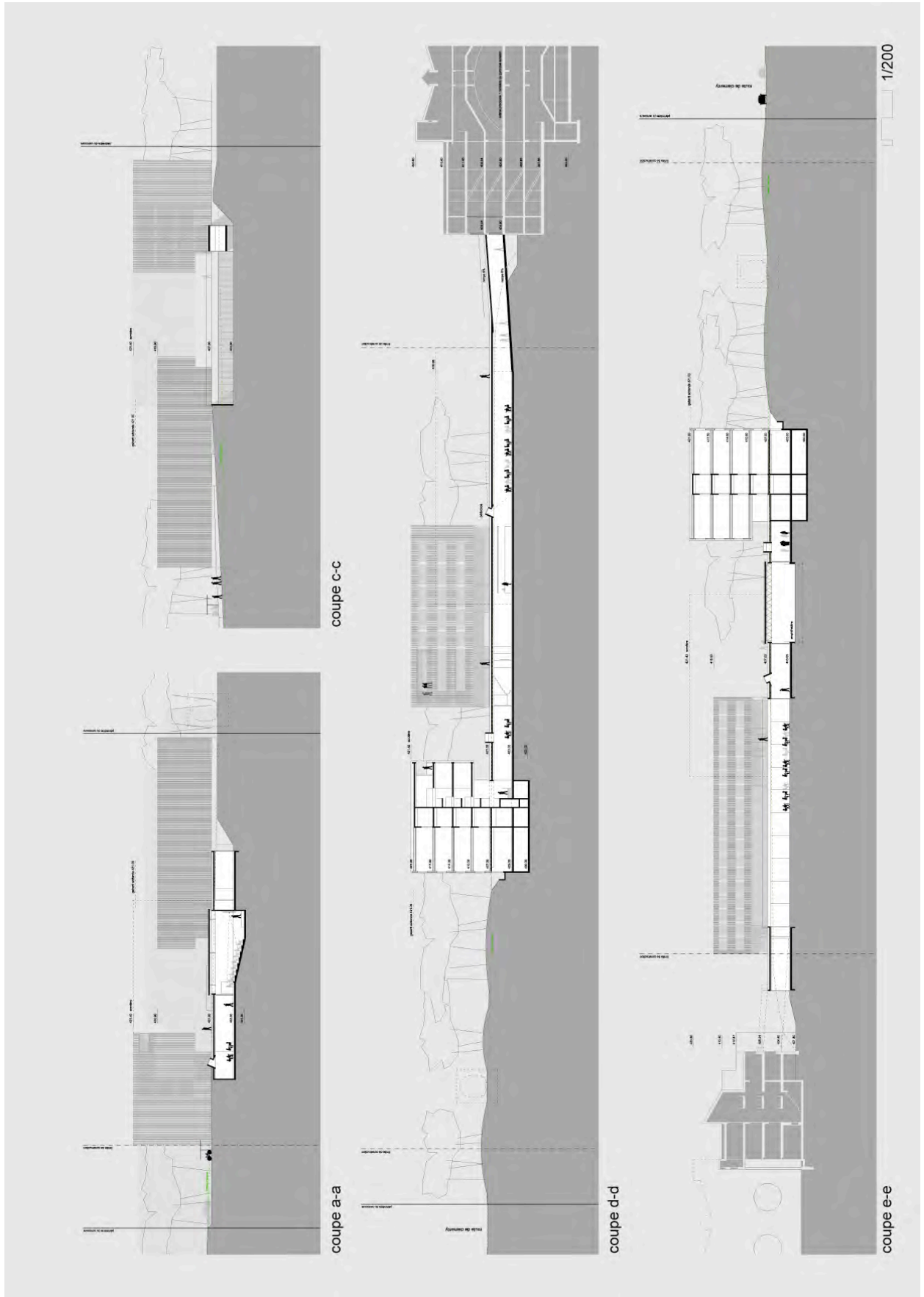


niveau 0, 407.00

1/200







0 – CONSIDERATIONS GENERALES ET RECOMMANDATION DU JURY

36. Considérations générales

A l'issue du jugement, le jury constate la valeur du travail fourni par les concurrents. L'examen attentif de chaque projet montre l'évolution des propositions à des niveaux et des degrés différents. La majorité des concurrents a tiré parti des critiques et des considérations transmises par le notaire à la fin du 1^{er} degré.

L'évolution des projets met en évidence l'importance du choix de l'implantation des bâtiments dans le site, l'importance de l'organisation et des circulations internes, l'importance de la recherche d'économie à tous les stades de la planification, l'importance des aspects de développement durable.

37. Recommandations du jury

Le jury recommande au maître de l'ouvrage d'attribuer un mandat à l'auteur du projet "JOHNNY GUITAR" pour la poursuite des études en vue de la construction des bâtiments de l'extension du centre postobligatoire de Nyon. Toutefois, dans le cadre du développement des études, le lauréat devra tenir compte des considérations générales et de la critique du projet. Le jury se tient à disposition du maître de l'ouvrage pour commenter sa position vis-à-vis du projet ou pour apprécier, si nécessaire, son évolution souhaitée.

38. Exposition et vernissage

Le vernissage aura lieu le 5 mai 2008 à 10:30 à la route de l'Etraz 20 à Nyon.

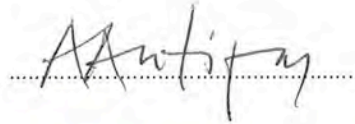
L'exposition publique des projets du 1^{er} et 2^{ème} degré se déroulera du lundi 5 mai au dimanche 18 mai 2008 à la même adresse. L'exposition est ouverte tous les jours de 17:00 à 20:00 en semaine et de 14:00 à 18:00 le week-end et les jours fériés.

39. Approbation du rapport final

Les membres du jury approuvent par leur signature le présent rapport en date du 28 avril 2008

Président :

Alexandre Antipas



Membres professionnels :

Andrea Bernasconi

Geneviève Bonnard

Eric de Muralt

Eric Perrette

Sandra Maccagnan

Philippe Meyer

Astrid Stauer



Membres non professionnels :

Séverin Bez

Guy Curtet

Yves Deluz

Claude Dupertuis

Roland Jeannet



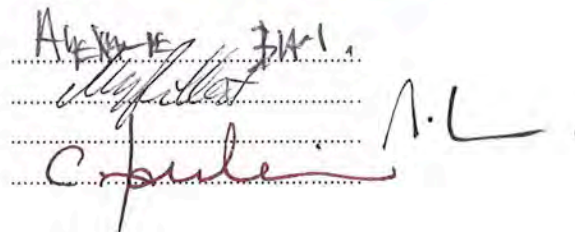
Suppléants :

Alexandre Blanc

Marie-Christine Gilbert-Ostrini

Maxline Stettler

Christina Zoumboulakis



P – LEVEE DE L'ANONYMAT

| | | | |
|-----|-------------------------|--|---------------------|
| 001 | DATABASE | Walter Gubler | 8003 Zürich |
| 002 | WAKOUWA | Guy Corbaz & Pascal Oulevay | 1005 Lausanne |
| 003 | AU NOM DE LA LIBERTE | Peter Reuss | 4063 Ittigen-Bern |
| 004 | DOWNTOWN BOOGIE | Baillif-Loponte Associés | 1227 Carouge-Genève |
| 005 | HAROLD ET MAUDE | Sermet Gross Architectes | 1005 Lausanne |
| 006 | LIAISONS | Josep Bunyesc Palacin | 1024 Ecublens |
| 007 | COSMO | Personeni Raffaele Schärer | 1003 Lausanne |
| 008 | MOVE | MPH Architectes | 1004 Lausanne |
| 009 | A L'ENCRE ROUGE | Laurent Badoux & Tony Mangone | 1004 Lausanne |
| 010 | LULU | Flammer & Umbricht | 8004 Zürich |
| 011 | LA VILLE, ENFIN ! | Bureau d'architecture Vincent Mangeat | 1260 Nyon |
| 012 | SOOK | Jan Kinsbergen Architekt | 8004 Zürich |
| 013 | MAH JONG | Lands Architecture | 6900 Lugano |
| 014 | PLEXUS | Blue architects & Ruprecht Architekten | 8037 Zürich |
| 015 | JACQUES | Bartbuchofer Architekten | 2503 Bienne |
| 016 | 53119 | Serge N'Goran | 3315 Bätterkinden |
| 017 | H2O | Jean-Daniel Paschoud | 1009 Pully |
| 018 | TROISBOIS | Patrick Roost | 8003 Zürich |
| 019 | FACE A FACE | Architetti Colombo Sganzi | 6900 Lugano |
| 020 | CAMPUS | Derendinger Jaillard | 8004 Zürich |
| 021 | LA TETE DANS LES NUAGES | Christophe Empeyta & Corrado Alberi | 1207 Genève |
| 022 | JOHNNY GUITAR | Aeby & Perneger SA | 1205 Genève |
| 023 | NAUTILUS | J.B. Ferrari | 1002 Lausanne |
| 024 | DEUX | group8 | 1227 Acacias Genève |
| 025 | UN PLATEAU POUR DEUX | Mann Capua Mann & Tekhne SA | 1003 Lausanne |
| 026 | TRANSITION | Jean-Jacques Oberson | 1207 Genève |
| 027 | AUG SAN SUU KYI | Suard Architectes | 1260 Nyon |
| 028 | LA GRANDE ECOLE | Patrick Mestelan & Bernard Gachet | 1003 Lausanne |

| | | | |
|-----|------------------------------|-----------------------|------------------------|
| 029 | MIRAGE | ipas architectes sa | 2000 Neuchâtel |
| 030 | COMME UN ARBRE DANS LA VILLE | Geninasca Delefortrie | 2001 Neuchâtel |
| 031 | MOSAIC | Pont12 architectes sa | 1006 Lausanne |
| 032 | U-NYON | Architram SA | 1020 Renens |
| 033 | SEMITAS | Brodbeck-Roulet | 1227 Carouge-Genève |
| 034 | INDIGO | Thomas Rotzler | 1007 Lausanne |
| 035 | LE FRANCHISSEMENT 07 | BAERCR Architectes | 1298 Céligny |
| 036 | LE CARRE ET LE CERCLE | Dolci Architectes | 1400 Yverdon-les-Bains |

